MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

A SOUNINISTRATION PENITON BIBLIOTHÈQUE ENITON A SHIPLINITON & SHIPLINITO

STATISTIQUE

DES

PRISONS

ΕT

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

ΕT

COMPTE RENDU PRÉSENTÉ A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Pour l'année 1877

par M. MICHON

directeur de l'administration pénitentiaire.

PARIS

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT

Rue Jean-Jacques-Rousseau, 41

1880

STATISTIQUE

DES PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

POUR L'ANNÉE 1877

(26° année)

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique du service pénitentiaire, pour l'année 1877.

Le nombre des journées de détention s'étant élevé à 21,291,111, la population moyenne ressort à 58,332 en 1877, contre 58,067 (2) en 1876.

⁽¹⁾ Y compris 45 condamnés aliénés ou épileptiques internés au quartier spécial annexé à la maison centrale de Gaillon, qui ne figuraient pas dans les chiffres de la statistique de l'année 1876.

⁽²⁾ Y compris 24 condamnés aliénés ou épileptiques en traitement à Gaillon.

Il y a donc eu une diminution de 1241 sur la population au 31 décembre et une augmentation de 265 sur la moyenne.

Si l'on considère séparément les établissements pénitentiaires de la métropole et ceux de l'Algérie, on constate que, dans les premiers, la population, au 34 décembre, est descendue de 55,113 (sexe masculin 44,982, sexe féminin 10,131), à 53,320 (sexe masculin 43,476, sexe féminin 9,844), la population moyenne de 53,874 (sexe masculin 43,653, sexe féminin 10,218), à 53,857 (sexe masculin 43,609, sexe féminin 10,248), tandis que, dans les seconds, la population, au 31 décembre, est montée de 4,059 (sexe masculin 3,913, sexe féminin 146) à 4,611 (sexe masculin 4,463, sexe féminin 148) et la population moyenne de 4,172 (sexe masculin 4,014, sexe féminin 158) à 4,475 (sexe masculin 4,317, sexe féminin 158).

Dans les chiffres afférents à la métropole figurent ceux qui se rapportent aux individus condamnés à raison de faits insurrectionnels. Le nombre en était, au 31 décembre 1876, de 760 (hommes 731, femmes 29), et, au 31 décembre 1877, de 528 (hommes 546, femmes 12).

Déduction faite de ces éléments étrangers à sa composition normale, l'effectif des prisons et établissements pénitentiaires, au 31 décembre 1877, se trouvait ramené à 57,403, savoir :

	A	DULTES.		JEUNI	ES DETEN	ius.	TOTAL.				
	Sexe masculin	Sexe fécainin.	TOTAL.	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.	Sexe maseulin	Sexe féminin.	T#TAL.		
France	34,818 4,311	,	42,577 4,449	8,142	1,9 73	10,115 162	42,960 4,463	9,832 148	52,792 4,611		
	39,129	7,997	47,126	8,294	1,983	10,277	47,423	9,980	57,403		

Le nombre des détenus des mêmes catégories s'élevait, en 1876, à 57,403, dont 54,308 (sexe masculin 44,206, sexe féminin 10,102) pour la métropole, 4,059 (sexe masculin 3,913, sexe féminin 146) pour l'Algérie. Il y a donc eu, en 1877, dans les établissements de France, une diminution de 1516 (sexe masculin

1,246, sexe féminin 270) et dans ceux d'Algérie, une augmentation de 552 (sexe masculin 550, sexe féminin 2).

Les renseignements extraits des tableaux statistiques, au nombre de 97, sont, dans le présent rapport, groupés en sept séries :

Transfèrements:

Maisons centrales de force et de correction et pénitenciers agricoles:

Maisons de détention et maison centrale de correction affectées aux individus condamnés pour faits insurrectionnels;

Établissements d'éducation correctionnelle;

Maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté;

Dépôt de condamnés aux travaux forcés;

Dépenses, personnel, renseignements divers.

Le rapport que, comme chef du bureau central de la direction de l'administration pénitentiaire, j'avais eu à préparer sur les données de la statistique de l'année 1876, contenait une étude analytique de la composition de la population prisonnière, de sa mortalité, etc., comparativement à celles de la population libre, avec des informations détaillées sur les parties les plus importantes du service. Je crois donc pouvoir me dispenser d'entrer dans de longs développements, pour l'année 1877, qu'aucune différence saillante, par rapport aux précédentes, ne signale d'une manière particulière à l'attention.

PREMIÈRE PARTIE.

TRANSFÈREMENTS.

Le nombre des détenus transférés par le service des voitures cellulaires s'est élevé en 1877 à 24,246, dont 21,483 du sexe masculin, 2,763 du sexe féminin (tableaux I et I *bis*).

Les transfèrements peuvent se diviser en deux catégories, ceux qui ont pour objet l'exécution des lois et des règlements et ceux qui sont motivés par des nécessités de service, par des considérations d'humanité ou par l'intérèt des tiers. A ce point de vue, les chiffres ci-dessus se répartissent de la manière suivante:

	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.
1re CATÉGORIE.		
Condamnés à la déportation, transférés au dépôt de St-Brieuc . Condamnés au bannissement, transférés aux frontières Condamnés aux travaux forcés, transférés dans les dépôts	23 28 1,167	»
Femmes et jeunes filles transférées au port d'embarquement, à destination des colonies pénitentiaires	»	31
plus d'un an d'emprisonnement, femmes condamnées aux travaux forcés, transférées du lieu du jugement à leur destination légale	6,595 1,781	1,257 »
A reporter	9,594	1,288

•		
	SEXE	SEXE
•	MASCULIN.	péminin.
•	0.807	. 000
Report	9,594	1,288
Transférés des maisons centrales à Marseille, à destination des	,	
pénitenciers agricoles de la Corse	500	»
Condamnés à un an et au-dessous, transférés d'une prison dé-		
partementale dans une autre pour centralisation du chef-lieu	5,209	939
Revenant d'appel, ramenés dans les départements d'origine	1,051	63
Libérés transférés dans les dépôts de mendicité	890	85
Étrangers expulsés de France, transférés aux frontières	2,983	282
Condamnés par défaut reconduits dans les départements d'ori-		
gine, extradés, prévenus, accusés, condamnés allant en appel,		
témoins détenus (transférés aux frais des ministères de la jus-		
tice, de la guerre ou de la marine)	96	13
Transférés d'une prison départementale dans un asile d'aliénés.	13	»
Transférés d'une maison centrale dans un asile d'aliénés	201	· »
Évadés	2	»
		I
	20,338	2,674
	1)
2e. CATEGORIE.	ŀ	i l
Transférés d'une prison départementale dans une autre,		
Pour être rapprochés de leur destination définitive	. 38	»
Pour divers motifs	428	76
Transféres d'une maison centrale, d'une maison de détention		
ou d'un dépôt de déportés ou de forçats,		
Dans un établissement analogue pour divers motifs	459	. 2
Dans une prison départementale pour être rapprochés de	1	
leur destination définitive	10	20
Pour divers motifs	60	6
Jeunes détenus transférés d'un établissement d'éducation cor-	146	
reptionnelle dans un autre, pour divers motifs	116	2
Libérés transférés dans leurs foyers	11.	3
Évadés	9	» -
	1,127	89

On voit que la première catégorie représente 94.76 0/0, pour le sexe masculin, 96.78 0/0 pour le sexe féminin, par rapport au total des transfèrements effectués.

Les 428 hommes et 76 femmes transférés d'une prison départementale dans une autre pour divers motifs, se répartissent ainsi : 367 hommes, 52 femmes, évacués, pour cause d'encombrement, de Montpellier sur Béziers, Lodève, Toulouse, Carcassonne, de Lille, de Douai et Cambrai sur Dunkerque et Hazebrouck, de Tours sur Chinon, d'Annecy sur Chambéry, de Châlons sur Sainte-Menehould; 20 hommes condamnés pour faits insurrectionnels, de Paris à Rouen; 14 condamnés à la déportation dont la peine avait été commuée en bannissement, de Brest, port de débarquement, à Paris, pour y séjourner; 4 hommes protestants, de diverses prisons où leur culte n'était pas exercé, à Poissy et à Melun; 19 femmes enceintes ou nourrices transférées dans des prisons plus spacieuses pour y faire leurs couches ou y allaiter leurs enfants; 23 hommes, 5 femmes, déplacés pour le règlement d'affaires intéressant des tiers, pour des confrontations, ou pour cause de maladie.

Le transfèrement des hommes dirigés, au nombre de 459, d'une maison centrale, d'une maison de détention, d'un dépôt de forçats ou de déportés, sur un établissement de l'une de ces catégories, a eu lieu dans les circonstances suivantes:

228 condamnés aux travaux forcés ont été conduits du dépôt d'Avignon à Toulon, pour être embarqués à destination de la Guyane; 14 condamnés à la déportation, du dépôt de Saint-Brieuc à Brest, à destination de la Nouvelle-Calédonie; 51 condamnés à la reclusion, d'un établissement nouvellement constitué en maison de correction dans une maison de force; 68 après commutation de la reclusion en emprisonnement, d'une maison de force dans une maison de correction; 11 après commutation de la déportation en détention du dépôt de Saint-Brieuc à Thouars; 8 condamnés à la déportation, placés provisoirement dans le dernier de ces établissements pour cause de maladie, réintégrés après guérison dans le premier; 1 condamné à la détention qui était resté pour cause de maladie, au quartier provisoire de Clairvaux, évacué sur Thouars; 7 condamnés aux travaux forcés transférés, après commutation de leur peine en reclusion, dans des maisons de force; 7 ouvriers spéciaux de Gaillon et de Loos sur Clairvaux pour l'exécution de travaux de construction; soit un total de 395. Le déplacement des 64 autres était motivé par l'intérêt de la discipline, les nécessités de l'organisation des travaux industriels, des raisons de santé, etc.

Des 62 individus (60 hommes, 2 femmes) transférés des mêmes établissements dans des prisons départementales, 32 hommes formant le reliquat de l'effectif des condamnés pour faits insurrectionnels détenus à Landerneau, ont été évacués sur la maison de correction de Rouen; les 28 autres n'avaient plus à subir que des peines de 1 an et au-dessous; il en était de même des 2 femmes venant d'Auberive.

Enfin le chiffre de 116 jeunes garçons transférés d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre se décompose ainsi: 56 insubordonnés, des colonies pénitentiaires dans les quartiers correctionnels; 52 âgés de moins de 12 ans, dans les écoles de réforme; 5 de la colonie de Saint-Hilaire dans la colonie privée de Jommelières, de nouvelle création; 1 sourd-muet de la colonie des Douaires à l'institut spécial de Saint-Médard de Soissons; 1 sur la demande de ses parents, de Citeaux à Mettray et 1 de Tesson à Saint-Bernard.

En 1876, le service des voitures cellulaires avait transporté 23,550 détenus, dont 20,690 hommes et jeunes garçons et 2,860 femmes et jeunes filles, soit une différence de 793 en plus pour le sexe masculin, 97 en moins pour le sexe féminin, ou en définitive une augmentation de 696 sur l'ensemble.

Ces différences se décomposent de la manière suivante :

SEXE MASCULIN.

Auamentation:

y			
Condamnés au bannissement	22 \	١	
Jeunes détenus transférés à leur destination légale	132		
Condamnés centralisés au chef-lieu	317	l	
Condamnés revenant d'appel	250		
Étrangers expulsés	651	1.438	
Transférés d'une prison départementale dans un asile d'a-			
liénés	13		
Extradés, prévenus, etc	39	1	
Libérés transférés dans les dépôts de mendicité	13	1 1	1.660
Évadé	1 /	1	
Transférés d'une prison départementale dans une autre	,		
pour être rapprochés de leur destination définitive	7	1	
Pour divers motifs	181		
Transférés d'une maison centrale dans une prison dépar-		222	ľ
tementale pour être rapprochés de leur destination défini-			
tive	10	1	
Pour divers motifs	24	ſ	
A reporter			1.660

Report			1,660
Diminution:			
Condamnés à la déportation	mai 363 140 51	603	867
de détention, d'un dépôt de forçats ou de déportés su autre établissement de l'une de ces catégories Jennes détenus transférés d'un établissement d'éduca correctionnelle dans un autre	r un 213) ation 36	264	
Différence en plus		· · · -	793
SEXE FÉMININ.			
Diminution: Femmes destinées aux colonies pénitentiaires Condamnées dirigées sur les maisons centrales Condamnées revenant d'appel Condamnées transférées dans des asiles d'aliénés Libérées transférées dans des dépôts de mendicité Condamnées allant en appel, extradées, prévenues, etc Condamnées transférées d'une prison départementale que autre pour être rapprochées de leur destination dé	106 6 4 18 e 22 dans	212)	280
tive	$\left.\begin{array}{ccc} \cdot \cdot & 3 \\ \cdot \cdot & 3 \end{array}\right\}$	68/	
Augmentation: Condamnées centralisées au chef-lieu Étrangères expulsées Transférées d'une prison départementale dans une a pour divers motifs Transférées d'une maison centrale dans une prison dé	26 } autre 37 }	139\	183
tementale	$\begin{pmatrix} \ddots & \frac{4}{3} \end{pmatrix}$	44)	
Différence en moins.		=	97
		17	

L'augmentation du nombre des étrangers frappés d'arrêtés d'expulsion qui ont été transférés aux frontières par les voitures cellulaires (tableau II) est considérable : 3265 en 1877 contre 2,588 en 1876.

Les pays qui figurent dans les totaux de 1877 pour les chiffres les plus élevés sont :

La Belgique.															1,319	1,122	hommes,	197	femmes.
L'Italie	•	•	•	•	•	٠	•	•	•						1,073	1,068		25	_
La Prusse.	٠	•	•	•	•	••	•	Ċ	Ī						298	296	_	2	_
La Prusse.	-	•	٠	•	•	•	•	٠	٠	Ī	Ĭ	Ĭ			195	180		15	
La Suisse	•	•	•	•	•	•	٠	•	٠		٠		•		160	138		.22	
L'Espagne	•	٠	٠	٠	٠	٠	•	•	•	•	•	•	•	•					

En 1876, les Belges, les Italiens, les Prussiens, les Suisses et les Espagnols se trouvaient de même les plus nombreux.

Les 500 détenus, transférés dans les pénitenciers agricoles de la Corse, ont été répartis entre ceux de Castellucio et de Chiavari seulement; le premier a reçu 250 condamnés à l'emprisonnement, le second 194 condamnés à la reclusion, 56 à l'emprisonnement (tableau III). Le contingent nécessaire pour compléter l'effectif de Casabianda a été pris à Chiavari.

Le nombre des voyages effectués en 1877 par les voitures cellulaires a été de 261, le total des journées de route de 5,088 et le développement du parcours, de 1,418,473 kilomètres, dont 1,364,829 sur les chemins de fer, 53,344 sur les routes de terre, soit en moyenne:

Durée de chaque voyage	19 jours 49. 93 —
par journée de voyage	4.77 —
Distance parcourue par voyage	,
par journée de voyage	278, 79
Proportion du parcours en chemin de fer	960, 490

La durée de chaque voyage ressortait, en 1876 à 19 j. 35, le nombre des détenus transportés à 93 par voyage ou 4.79 par journée; la distance parcourue à 5,267 k. 500 par voyage ou 273 k. 829 par journée de voyage; la proportion du parcours en chemin de fer était de 95.60 0/0 par rapport au total.

DEUXIÈME PARTIE.

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES.

FRANCE.

La maison centrale de Landerneau, organisée en 1872, pour renfermer les individus condamnés à un emprisonnement de plus d'un an, pour faits insurrectionnels, ayant pu être évacuée au mois de juin 1877, a été affectée aux condamnés de droit commun. Cette mesure a porté à 10 le nombre des maisons centrales de correction occupées par des hommes; celui des maisons de force (4), des pénitenciers agricoles (3), des établissements servant de maisons centrales de force et de correction pour les femmes (6) est resté le même qu'en 1876.

TABLEAU 1. — Mouvement d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre 1877.

Les établissements affectés aux hommes contenaient au 31 décembre	15,825
1876 un effectif de	10.,020
Il est entré pendant l'année:	
Venant du lieu de la condamnation 6,478	
Transférés d'un établissement dans un autre 1,274	
Ramené de la Nouvelle-Calédonie par suite de commuta-	7,920
tion	.,
Réintégrés après extraction pour divers motifs	
après évasion	
A reporter	23,745

— xvi —	
	Report 23,745
Il est sorti:	e 201
Par expiration de la peine ou grâce	
- d'une maison centrale dans une au	
dans un pénitencier agricole (1)	1 989 1
 dans des prisons départementales. 	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
dans des établissements hospitaliers	
Évasion	
Il restait au 31 décembre 1877	
Le nombre des journées de détention a ce qui correspond à une population moyer en 1877, tandis qu'en 1876, le chiffre moyer à 15,910.	nne de 15,522
Les pénitenciers agricoles comptent, da	ins les effectifs, pour
1,966 au 31 décembre ou 1,867 en moyenne	e en 1877 contre 2,160
et 2,040 en 1876.	,
A ces chiffres, il y a lieu d'ajouter, pou	r le quartier de con-
damnés aliénés annexé à la maison centrale	
Effectif au 31 décembre 1876	45
Entrées	37

Effectif au 31 décembre 1876	45
Entrées	37
Ensemble	82
Sorties : transfèrement. 7 libération. 11 décès. 5	23
Effectif au 31 décembre 1877	59
Journées de détention	
était au 31 décembre 1876, de	ê,625
Venant du lieu de la condamnation	4,333
Ensemble	4,958

⁽i) La différence entre ce chiffre et celui de 1274 qui figure aux entrées représente le nombre de détenus en cours de transfèrement au 31 décembre.

Report Celui des sorties ressort à :	•	•		•	• :	, ٠	, ,	•	4,958
Libérées et graciées						4	0.4	4 1	
dans d'autres maisons centrales		•		•	•		2	8 6 0	1,453
Décédées							15	1]	-
La population était, au 31 décembre 1877, de . Soit, d'une année à l'autre, une diminution de .		•	•		•		•		3,505 120

Le convoi de 28 détenues transporté à la Nouvelle-Calédonie, sur la demande de l'administration de la marine, comprenait 14 condamnées aux travaux forcés, 7 à la reclusion, 7 à l'emprisonnement, femmes autorisées à rejoindre leurs maris, et filles ou veuves ayant sollicité leur envoi dans cette colonie.

Les journées de détention forment un total de 1,305,275; la population moyenne ressort ainsi à 3,574 en 1877, contre 3,605 en 1876.

TABLEAUX II à XII. — Composition de la population au 31 décembre 1877.

Des 15,215 hommes que renfermaient, au 31 décembre 1877, les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, 7,012 ou 46.09 0/0 avaient été jugés par les cours d'assises, 7,375 ou 48.47 0/0 par les tribunaux correctionnels, 828 ou 5.44 0/0 par les tribunaux militaires ou maritimes.

Les proportions étaient à peu près les mêmes en 1876 (46.27 0/0 - 48.59 0/0 et 5.14 0/0).

Le condamné à la déportation maintenu en France, à raison de son âge et de l'état de sa santé, qui figurait à la statistique de 1876 se trouvait encore à la maison centrale de Clairvaux; 21 individus condamnés aux travaux forcés, les uns coupables de crimes commis dans les maisons centrales, les autres infirmes ou valétudinaires éliminés des convois à destination de la Nouvelle-Calédonie, par les commissions médicales, étaient répartis entre les maisons centrales d'Aniane (6) de Beaulieu (5) et de Fontevrault (10): le nombre des détenus de cette catégorie

STATIST. PRIS. — 1877.

était de 33 en 1876. L'effectif des établissements dont il s'agit ne comprenait plus aucun condamné à la détention, le quartier spécial annexé à la maison centrale de Clairvaux ayant été complètement évacué sur Thouars. Le surplus de la population, soit 15,193 hommes, se composait de 4,169 condamnés à la reclusion, soit 27.44 0/0 contre 26.13 en 1876, 11,024 condamnés à l'emprisonnement, soit 72.56 contre 73.87.

Ces condamnés étaient ainsi répartis entre les maisons de force, les maisons de correction et les pénitenciers agricoles :

Maisons de force.	Reclusion.	Ē	Imprisonnement.
Aniane	·>737		8
Beaulieu	829		∴120
Melun	1.046	. —	٠, ٦
Riom	695	_	17
Maisons de correction.			
Albertvillle	13		443
Clairvaux	2		2.029
Embrun	»	_	539
Eysse	6	·	<1.061
Fontevrault	189		1.070
Gaillon	. 3		911
Landerneau	»		480
Loos	35		1.095
Nîmes	4:18		~ 9 86
Poissy	9		986
Pénitenciers agricoles.			
Casabianda,	::61		531
Castelluccio	68		444
Chiavari	458	-	404

On voit que, sauf à Fontevrault (1), il restait peu de chose à faire, à la fin de l'année 1877, pour achever le classement des condamnés à la reclusion dans les maisons de force, des condamnés à l'emprisonnement dans les maisons de correction, les pénitenciers agricoles restant provisoirement affectés aux deux catégories.

La durée moyenne des peines, qui était, pour les reclusionnaires, de 6 ans 9 mois en 1876 est descendue à 6 ans 8 mois en 1877;

elle est restée, pour les correctionnels, de 2 ans 9 mois. On constate, d'ailleurs, une augmentation sensible dans le nombre des individus frappés des peines les plus courtes : c'est ce qui ressort des chiffres ci-dessous :

RECLUSION.

5 ans	2,122	soit	$50.90 \ 0/0$	en 1877	contre 4886	en 1876.					
Plus de 5 et moins de 10 ans	1,456		34.93		33.11						
10 ans	488		11.71		13.79						
Plus de 10 à 15 ans	.31		0.74		2.47						
Plus de 15 à 20 ans	33		0.79		0.82						
Plus de 20 ans			0.02			_					
A perpétuité			0.91		»	_					
na Poshoranto:	50	-	.0.91	. —	0.95	_					
EMPRISONNEMENT.											
1 an et 1 jour.	1,171	soit	10.62 0/0	en 1877	confre 7 70	on 107e					
Plus de 1 an et un jour,	•		-, -		7.10	en 1010'					
moins de 2 ans	2,783		25.25		24.70						
2 ans			19.68	_	21.70						
3 ans			14.38	_							
4 ans			9.77		14.72						
5 ans					10.01						
			16.97	_	17.44						
Pus de 5 à 7 ans			2.07		2.20						
Plus de 7 à 10 ans	125		1.13		1.38						
Plus de 10 à 15 ans	12	_	0.11	_	0.11						
Plus de 15 ans	2		0.02		0.04						

Sous le rapport de la nature des crimes et délits ayant motivé les condamnations, la statistique divise la population en cinq catégories, établies, d'après les bases adoptées les années précédentes, selon le degré de criminalité des condamnés et la gravité du péril social dont ils peuvent être la cause. On comptait, au 31 décembre 1876:

⁽¹⁾ La création de la maison de force de Thouars a permis, en 1878, de réserver exclusivement aux Correctionnels l'établissement de Fonteyrault.

En 1876, la 1^{re} catégorie représentait 25.88 0/0 de l'effectif; la 2•, 41.92; la 3°, 8.42; la 4°, 23.14 et la 5•, 0.64.

Il y a donc eu, en 1877, une légère augmentation sur les deux catégories qui correspondent aux infractions les plus graves, et sur celle qui comprend les crimes et délits d'un caractère tout spécial.

Le contingent judiciaire du département de la Seine figurait dans l'effectif, au 31 décembre 1877 pour 2,756 hommes ou 18.11 0/0 au lieu de 17.97 en 1876.

Les individus de nationalité étrangère étaient, à la même date, au nombre de 862, soit une proportion de $5.67\,0/0$ contre 5.92 l'année précédente.

Les chiffres ci-dessous permettent de comparer la composition de la population sous le rapport de l'âge et de l'état-civil, à la fin de chacune des deux années.

	1	1877.	۰, % .	ON.	,
	NOMBRE.	PROPORTION P. º/o.	PROPORTION P. Cn 1876.	AUGMENTATION,	DIMINUTION.
AGE.					
16 à 20 ans	1,246	8.19	8.59	»	» 40
	2,871	18.87	20.21	>>	1.34
26 à 30 —	2,806	18.44	18.92	»	× 48
31 à 40 —	3,675	24.15	23.67	» 58	»
41 à 50 —	2,458	16.15	15.01	1.14	»
51 à 60 —	1,486	9.77	8.66	1.11	»
61 à 70 —	576	3.79	4.18	»	» 39
Plus de 70 ans	97	» 64	» 86	α	» 22
	15,215	100 »	100 »	2.83	2.83
ÉTAT CIVIL.					
Célibataires et veuss sans ensants	8,804	57.87	60.37	»	2.50
- ayant des enfants	924	6.07	6.53	»	» 46
Mariés ayant des enfants	3,929	25.82	23.65	2.17	20
- sans enfants	1,558	10.24	9.45	» 79	»
	15,215	100 »	100 »	2.96	2.96

La diminution que l'on remarque dans le nombre proportionnel des célibataires paraît concorder avec celle que présente le groupe des individus de 16 à 30 ans.

Le classement selon les religions donne : catholiques 14,720 ou 94.740/0, protestants 447 ou 2.940/0, israélites 46 ou 0,300/0, mahométan 4 ou 0,010/0, n'appartenant à aucun des quatre cultes reconnus par l'État 4 ou 0.010/0. Les proportions étaient respectivement de 96.680/0, 2.840/0, 0.460/0 et 0.02 en 1876.

Sous le rapport professionnel, la population était ainsi répartie au 31 décembre 1877 :

Professions agricoles, manœuvres, journaliers, domestiques, etc. . . . 6,092 soit 40.039 0/0
Industries du bâtiment et du mobilier. . 3,009 — 19.777 —
Ouvriers d'ateliers ou de fabriques. . . 2,023 — 13.296 —

Employés des services publics et des				
particuliers	835	soit	5.488	0/0
Militaires et marins	704		4.627	
Professions nomades			3.963	
Commerçants, fabricants	493		3.240	
Professions alimentaires	461		3.030	
Professions libérales	36 6		2.4 06	
A la charge de leurs familles, sans		*		
métier ni profession	305		2.005	
Vagabonds et mendiants	2 06		1.354	_
Propriétaires, rentiers	118		0.775	
<u>.</u>				

La situation diffère peu de celle qu'accusait la statistique de 1876.

Le nombre des hommes ayant subi antérieurement des condamnations était au 31 décembre 1877, de 12,077 soit 79.376 0/0.

Ces chiffres se décomposent de la manière suivante :

Ayant subi antérieurement des condamna- tions entraînant les peines de la récidive det que plu	e ux nis atre us de quatre	2,400 soit 1,269 — 687 — 403 — 698 —	15.774 8.340 4.515 2.649 4.588
Ayant subi seulement des condamnations de		2,181 — 1,410 — 2,496 —	
Ayant été seulement renfermés dans des éta d'éducation correctionnelle		533	
Exempts d'antécédents judiciaires		12,077 3,138	20.624
		15,215	100:»»»

En 1876 on comptait:

En état de récidive légale ou ayant subi des cond	lamnations	à un an et
au-dessus :	11,695 so	it 73.903 0/0
Ayant été seulement renfermés dans des établisse-		
ments d'éducation correctionnelle	748 -	- 4.726
	,	- 78.629
Exempts d'antécédents judiciaires	3,382 -	- 21.371
	15,825 -	- 100.»»

On voit que la proportion des individus en état de récidive légale ou ayant subi des condamnations à un an et au-dessous a augmenté de 1.970 et celle des individus qui avaient été renfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle diminué de 1.203; d'où une diminution nette de 0.747 dans la proportion des condamnés complètement exempts d'antécédents judiciaires. Mais il y a lieu de remarquer que le total de l'effectif a subi une réduction de 610 (15,825 en 1876, contre 15,215 en 1877) soit 3.85 0/0. Or cette différence se décompose ainsi:

L'accroissement du nombre proportionnel des récidivistes détenus provient donc en réalité de ce que le chiffre absolu des condamnés est resté à peu près stationnaire pour cette catégorie alors qu'il diminuait notablement pour les deux autres:

Les condamnés devant être, après leur libération, assujettis à la surveillance de la haute police étaient au nombre de 6,475, soit, sur 100 détenus 42.56 au 34 décembre 1877 contre 44.53 en 1876.

A raison de leur situation pénale et de leurs antécédents judiciaires, les condamnés étaient ainsi classés, par applications des l'arrêté du 27 décembre 1843 et de l'arrêté du 25 mars 1854, pour la quote-part attribuée à leur pécule sur le produit de leur travails.

	Déporta- tion et travaux forcés.	Reclusion.	Emprison- nement.	Total.
Un dixième	7	104	551	662
Deux	9	190	725	924
Trois	4	552	1,249	1,805
Quatre	2	3,147	2,187	5,336
Cinq	»	175	6,293	6,468
Six	»	1	19	20
	22	4,169	11,024	15.215

Sur l'ensemble de la population, la quotité du produit du travail accordée aux détenus ressort à 0.406; elle est de 0.374 pour les reclusionnaires et de 0.418 pour les correctionnels. En 1876, la moyenne générale de la part de salaire afférente au pécule était de 0.413 (reclusion 0.374, emprisonnement 0,423).

D'après l'état de leur instruction au moment de leur entrée, les condamnés renfermés dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles étaient répartis de la manière suivante :

Illettrés	0/0
Sachant lire	
— lire et écrire	_
— lire, écrire et calculer 2,866 — 18.84	
Possédant l'instruction primaire	
— une instruction plus élevée 405 — 2.66	_
On comptait en 1876, sur 100 détenus :	
Illettrés	
Sachant lire	
— lire et écrire	
— lire, écrire et calculer	
Possédant l'instruction primaire 7.06	_
— une instruction plus élevée 2.11	-

L'effectif des établissements affectés aux femmes était, au 31 décembre 1877, comme on l'a vu plus haut, de 3,505.

Sur ce nombre, 2,054 soit 58.60 0/0 avaient été jugées par les cours d'assises, 1,437 soit 40 0/0 par les tribunaux correctionnels; 14, soit 0.40 0/0 par les tribunaux militaires ou maritimes; les proportions étaient respectivement de 59.20 0/0, 40 0/0 et 0.80 0/0 l'année précédente.

Ces femmes avaient été condamnées :

Aux	travaux forcés.	٠	•		•		1,261	soit	3 5.98	0/0	${\color{red}\textbf{contre}}$	33,04 er	ı 1876.
A la	reclusion						354	_	10.10			9,63	
A l'e	emprisonnement.						1,890	_	53.92			57,33	

Suivant la durée des peines portées aux arrêts ou jugements, la population était ainsi répartie :

TRAVAUX FORCÉS.

5 ans	201 soit 15.94 0/0	${\bf contre}$	18.04 en	1876.
Plus de 5 et moins de 10 ans				
10 ans	162 - 12.85	_	14.04	—
Plus de 10 à 15 ans	110		10.61	
Plus de 15 à 20 ans			17.08	
Plus de 20 ans	1 - 0.00		»	
A perpétuité	158 - 12.53	-	13.57	_

RECLUSION.

5 ans	117 soit 33.05 0/0 contre 41.35 en 1876.
Plus de 5 et moins de 10 ans	177 - 50 » - 39.73 -
10 ans	47 — 13.28 — 15.41 —
Plus de 10 à 15 ans	4 - 1.13 - 0.54 -
Plus de 15 à 20 ans	1 - 0.28 - 0.27 -
Plus de 20 ans	1 — 0.28 — » —
A perpétuité	7 - 1.98 - 2.70 -

EMPRISONNEMENT.

1 an et 1 jour	122 soit 6.46 0/0 contre 11.64 en 187	6.
Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans.	507 - 26.83 - 27.42 -	
2 ans	461 — 24.39 — 18.33 —	
3	288 — 15.24 — 15.98 —	
4	153 — 8.09 — 8.64 —	
5	320 - 16.93 - 14.94 -	
Plus de 5 à 7 ans	14 - 0.74 - 2.05 -	
Plus de 7 à 10 —	21 - 1.11 - 0.95 -	
Plus de 10 à 15 —	3 - 0.16 - 0.05 -	
Plus de 15 ans	1 - 0.05 - 0.00 -	

La durée moyenne des condamnations, en ce qui concerne les peines temporaires, ressort:

Pour les travaux forcés	à	10 ans.	7	mois	en 1877	contre	40 ans	en 1876.
Pour la reclusion	à	7 —	1			-	6 - 9	mois -
Pour l'emprisonnement	à	2 —	9	· —		_	2 —-	

La classification suivant la nature des crimes et délits, donne les résultats ci-après :

1re Catégorie. Assassinat, empoisonnement, incendie, meurtre connexe à un crime ou à un délit, fausse monnaie, recel, vol qualifié, etc.

crime ou à un délit, fausse	monnaie	e, rec	el, vol	qualifié	e, etc.		
					1877 contre	29.99 en	1876.
2º Catégorie. Complicité	•			,			
d'attentat à la pudeur, d'a-							
vortement, d'infanticide,							
de suppression d'enfants,			•				• ,
abus de confiance, ban-							
queroute, escroquerie,					, ,		
faux, vol simple, etc.	1,248		35.61			35.39	_
3º Catégorie. Mendicité,					•		
rupture de ban, vagabon-							
dage, etc	114	_	3.25			4.50	
4e Catégorie. Abandon							
ou exposition d'enfants,							
avortement, infanticide,							
coups et blessures, meur-							
tre connexe à un crime						* +	4
ou à un délit, etc	1,068		30.47		~~~	28.19	
5º Catégorie. Arresta-					- •		
tion illégale, homicide par							
imprudence, etc	59	_	1.68	_		1.93	

L'effectif au 31 décembre comprenait 491 femmes condamnées dans le département de la Seine, soit 14.01 0/0 en 1877 contre 14.29 l'année précédente. Les condamnées de nationalités étrangères étaient au nombre de 168, soit 4.79 0/0 ou 0.79 de moins qu'en 1876.

Les éléments dont se composait la population à la fin de chacune des deux années 1877 et 1876, sous le rapport de l'âge et de l'état civil au moment de l'entrée sont indiqués par les chiffres suivants:

· ·					
	18	17	Proportion	Augmen-	. Diminu
AGE.	Nombre.	Proportion p. º/o.	p. % en/1876:	tation.	tion.
16 à 20 ans	244 556 528 981 722 358 400 49	6.88 15.86 15.07 27.99 20.60 10.21 2.85 0.54	6.71 16.99 17.66 25.46 18.93 10.40 3.28 0.52	0.17 » 2.53 1.62 » 0.02	1.13 2.59 >> 0.19 0.43 >>
ÉTAT-CIVIL. Célibataires et veuves sans enfants — ayant des enfants Mariées ayant des enfants	912	36.78 27.73 24.54 10.95	1	1	2:64
	3,505	100.00	100.00	4.13	4.13

Au point de vue du culte professé par les condamnées, cette population se divisait en : catholiques 3,461 ou 98.75 0/0, protestantes 40 ou 1.14 0/0 et israélites 4 ou 0.11 0/0 en 1877; les proportions étaient 98.76 0/0, 1.16 0/0 et 0.08 0/0 en 1876.

Les divers groupes professionnels étaient représentés par les nombres ci-après, au 31 décembre 1877 :

Professions agricoles, journalières domestiques	2,019 soit	57.6 03 0 /0
Professions agricoles, Juditationes admission	757 —	21.598 —
Ouvrières d'ateliers et de fabriques A la charge de leurs familles, sans métier ni profession.		
A la charge de leurs famines, sans montre de pro-	138 —	3.937 -
Vagabondes, mendiantes, filles publiques	128 —	3.65 2 —
Professions nomades		2.929 —
Commerçantes, fabricantes		1.170 —
Professions alimentaires		1.113 —
Professions libérales		0.913
Propriétaires rentières	32	0.485 —
Industries du bâtiment et du mobilier.		
Employées des services publics et des particuliers	14 —	01399
Employees des services publics of the f	_	

Les proportions afférentes aux femmes exerçant les professions agricoles, journalières, domestiques, etc., présentent une augmentation de 2.100; à celles qui vivaient à la charge de leurs

familles, sans métier ni profession, de 0.674; à celles exerçant les industries du bâtiment et du mobilier de 0.264 et les professions alimentaires de 0.177. Les autres groupes sont en diminution (ouvrières d'ateliers et de fabriques 1.602, vagabondes, mendiantes, filles publiques 0.422, professions nomades 0.265, commerçantes, fabricantes 0.151, professions libérales 0.294, propriétaires, rentières 0.246, employées des services publics et des particuliers 0.235).

De même que dans les établissements affectés aux hommes, le nombre proportionnel des récidivistes a augmenté dans ceux affectés aux femmes. C'est ce qui ressort des chiffres suivants:

	•	
Ayant subi antérieurement des con- damnations entraînant les peines de la récidive	deux	- -
Ayant subi seulement des condamna- tions à un an et au-dessous	une	
Ayant été seulement renfermées dans des d'éducation correctionnelle	1,667 — 47.561 — s établissements 33 — 0.941 —	
Exemptes d'antécédents judiciaires	1,700 — 48.502 — 1,805 — 51.498 — 3,505 — 100.000 —	
La statistique de 1876 accusait	·	
En état de mérit :		

En état de récidive légale, ou ayant subi des cond dessous	. 4.	1,713	soit	47.255	0/0
d'éducation correctionnelle		32	-	0.883	_
Exemptes d'antécédents judiciaires	• .	1,745 1,880		48.138 51.862	-
		3,625	1	00.000	

La diminution sur l'ensemble de la population étant de 120 ou 3.31 0/0, on trouve, sur les récidivistes une différence en moins de 46 ou 2.69 0/0, seulement de 75 ou 3.99 0/0 sur les femmes exemptes d'antécédents judiciaires; il existe une augmentation de

1 pour celles qui avaient été antérieurement renfermées dans des établissements d'éducation correctionnelle.

Le nombre des condamnées assujetties à la surveillance de la haute police était de 1,331 soit 37.98 0/0, au 31 décembre 1877, contre 47.79.

Le classement des femmes, en raison de la portion attribuée à leur pécule sur le produit de leur travail, était représenté par les chiffres ci-après:

	THAVAUX FORCÉS.	RECLUSION.	EMPRISONNEMENT.	TOTAL.
un dixième	20	6	79	105
Deux	34	8	81	123
Trois	1,029	40	125	1,194
Quatre	175	294	296	765
Cinq	3	6	1,305	1,314
Six	»	»	3	4
	1,261	354	1,890	3,505

La quotité du salaire revenant aux détenus ressort, sur l'ensemble de la population à 0.388 (travaux forcés et reclusion 0.324, emprisonnement 0.442) en 1877, contre 0.391 (travaux forcés et reclusion 0.326, emprisonnement 0.443) en 1876.

Sous le rapport de l'instruction au moment de l'entrée, la population était ainsi composée :

Illettrées	1,620 soit 46.22 0	/0 en 1877 contr	e 46.15 en 1876
Sachant lire	623 - 17.78		17.05 —
- lire et écrire	812 - 23.17	· —	24.58 —
- lire, écrire et calculer	344 — 9.81	_	9.90 —
Possédant l'instruction primaire	85 - 2.42	-	1.96 —
 une instruction plus 			
ćlevée	21 - 0,60		0.36

Dans les établissements affectés aux hommes, le nombre des						
individus présents à l'école, au 31 décembre 1876, était						
de						
Il a été admis pendant l'année 3,433						
Ensemble $$ $7,218$						
Il est sorti pour divers motifs (libération, décès, trans-						
fèrement, inaptitude, mauvaise conduite, etc.) 3,411						
Il restait au 31 décembre 1877						

La proportion, par rapport au chiffre de la population, qui était en 1876, de 23.92 0/0, s'élevait, à la fin de 1877, à 25.02 0/0. Le service de l'enseignement, momentanément suspendu au pénitencier agricole de Casabianda, avait pu être réorganisé.

Les 7,218 hommes ayant fréquenté l'école en 1877 se répartissaient ainsi :

Illettrés		
- lire et écrire		
lire, écrire et calculer, ou recevant le	1,000	21.00
complément de l'instruction primaire.	2,269 —	31.44 —
	7.218	100 »

Les résultats ci-après ont été obtenus en 1877 :

	/ ayant appris	à lire	664	soit	43.80 0/0	${\bf contre}$	38.67	en 1876.
	<u> </u>	à lire et						
		à écrire.	349		23.02	-	25.27	
	! —	à lire, à						
		écrire et						
Illettrés	{ -	à calcu-						
		ler	105	_	6.93		8.59	
	_	encore il-						
	1	lettrés à						
	İ	la fin de	000		22.05			
	l	l'année .	398	_	26.25	_	27.47	

	ayant appris à écrire. - à écrire et à cal-	716	soit- 49:93 0;	/0 contr	e}39.71 e	n 1876.
Sachant lire	culer		— 26.57	-	24.21	
n'ayant grès.	n'ayant pas fait de pro- grès ayant appris à calcu-	337	`23.50`		36.08	_
\	ayant appris à calcu-	898	— 44.92		37.37	
Sachant lire et écrire.	ler	334	— 16.71	_	16.64	_
	ment de l'instruction n'ayant pas fait de progrès	767	_ 38.37	_	45.99	
Sachant lire	ayant fait des progres.	1,609	- 70.91	_	46.06	.—
écrire et calculer	n'ayant pas fait de progrès	660	-: 29.09	i	53.94	

-: xxxi--

En résumé, la proportion des individus ayant profité de l'enseignement qui leur a été donné pendant l'année 1877 est :

Pour les élèves	illettrés, de	73.75 0/	0 conti	re 72.53	en	1876.
	sachant lire, de	.76.50	- —	-63.92		_
	- lire et écrire de.			54.01		
	lire, écrire et calculer de.	70.91		46.06		_

soit sur l'ensemble, 70.05 0/0 contre 58.16.

Des cours spéciaux de dessin ont été suivis par 28 hommes à Melun, 15 à Nîmes, 16 à Riom; des cours de musique par 36 à Embrun, 80 à Gaillon, 56 à Melun, 45 à Riom.

Le nombre des volumes composant les bibliothèques a été porté de 19,614 à 20,986. Il y a eu 243,414 mises en lecture, soit 4,675 par distribution hebdomadaire ou 30.42 pour 100 détenus : la proportion était seulement de 26.93 en 1876.

Dans les établissements affectés aux femmes, l'école était fréquentée, au 31 décembre 1876, par 953 élèves.

en 1876.

Les 1,497 élèves auxquelles a été dispensé l'enseignement scolaire étaient classées de la manière suivante :

Illettrées	344 soit	22.98 0/0
Sachant lire	449 —	29.99 —
— lire et écrire	39 9	26.65 —
— lire écrire et calculer ou recevant		
le complément de l'instruction primaire	305	20.38 —
	$1,\overline{497}$	100.»

Voici, en ce qui concerne ces 1,497 femmes les résultats obtenus:

	ayant appris à lire - à lire et	122	soit	35.47 0/0	contre	53.08 en	1876.
Illettrées 〈	à écrire. — à lire, à	114	_	33.14	_	17.89	
	écrire et à calcu-						
	ler	29		8.43		3.81	
Ì	encore illettrées	79		22.96		15.22	
	ayant appris à écrire. — à écrire	161	-	35.86	_	30.59	_
Sachant lire	et à cal-					•	
	culer n'ayant pas fait de	37	-	8.24	_	11.87	
	progrèsayant appris à calcu-	251	_	55.90	_	5 7.54	
Saaharit	ler ayant reçu le complé-	128		32.08		29.46	_
Sachant lire et écrire	ment de l'instruc-						
	tion	60		15.04	_	16.07	_
(grès ayant reçu le complé-	211	_	52.88		54.47	
Sachant lire	ment de l'instruc-						
écrire et calculer	n'ayant pas fait de pro-	258	-	84.59	_	81.78	
(grès.	47	_	15.41		18.22	
*							

La proportion des détenues ayant fait des progrès est ainsi:

	•	-		
Pour les illettrées de . Pour les femmes sachant déiè lire de	77,04 0/0	contre 7	4.78 en	1876.
and a submember deja in e, de	44.10	→ 59	2.46	
- lire et écrire, de	47.12		5.53 -	_
- lire, écrire et calculer	,	40	,.oo -	
de	04 50	81	1.78 -	_

Le fond des bibliothèques des maisons centrales de femmes n'a pas été accru, les achats effectués pendant l'année n'ayant suffi qu'à remplir les vides causés par l'usure des livres : le nombre des volumes existant était, au 31 décembre 1876, de 2,217; à la fin de 1877, il ne s'élevait qu'à 2,220. Il a été pourvu, pendant l'année, à 17,440 mises en lecture; c'est une moyenne de 335 par distribution hebdomadaire, ou 9.37 pour 100 détenues en 1877 au lieu de 8.64 en 1876.

TABLEAU XIII. — Grâces, commutations, récompenses.

Le nombre des condamnés qui ont été, en 1877, l'objet de mesures de clémence est de 1,419 pour les hommes, 260 pour les femmes, savoir :

		HOMMES.		FEMMES.					
	reclusion,	emprisonnement)	TOTAL.	travaux forcés.	reclusion.	emprisonnement	TOTAL.		
Remise du restant de la peine	79	286	365	29	10	33	72		
Commutation	11	2 (7)	11	5	20	>>	5		
/ de moins de 1 an	126	395	521	2 3	5	50	78		
Réduc- de 1 à 3 ans	413	71	184	63	7	10	80		
tion. de plus de 3 et moins de 5.	4	1	5	4	1	»	5		
de 5 ans et plus	5	»	5	4	»	>>	4		
Remise de la surveillance	26	2	23	12	, 4	»	16		
Totaux	364	755	1,119	140	27	93	260		
Sait and 100 Maining appaigness									
Soit, sur 100 décisions gracieuses.						ON 10	2.769		
Remise du restant de la peine	21.71	37.88	32,62	20.72	37.04	35.48	1.92		
Commutation	3.02))	» 98	3.57	»	» 64,52	64.23		
Réduction	68.13	61.85	63.99	67.14	48.15	09,52 »	6.16		
Remise de la surveillance	7.14	» 27	2.50	8.57	14.81				
TOTAUX	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »		

Les remises entières de peine étaient en plus faible proportion l'année précédente (24.90 0/0 pour les hommes, 9.71 pour les femmes), mais les réductions étaient plus nombreuses (71.90 0/0 et 75.24), les commutations s'élevaient à peu près aux mêmes chiffres (0.70 0/0 et 1.94), les remises de surveillance ne présentent pas de différence pour les hommes (2.50 0/0), tandis qu'il en avait été accordé plus du double pour les femmes (13.11 0/0).

La proportion des diverses mesures de clémence énumérées ci-dessus, par rapport à la population moyenne, ressort aux chiffres suivants:

HOMMES.

Reclusion	8.76 0/0 con	tre 8.43 en 1876.
Emprisonnement	6.64 —	- 5.55
Soit, sur l'ensemble de l'effectif	7-21 -	- 6.29 —
FEMMES.		
	11 95 0/0 225	1070 and 1070

Des dixièmes supplémentaires (1) ont été accordés à 733 hommes et 75 femmes, 45 hommes ont obtenu une augmentation de la portion du pécule dont ils peuvent disposer pendant leur détention.

TABLEAU XV. - État disciplinaire.

Des condamnations ont été prononcées par les tribunaux pour crimes ou délits commis pendant la détention, contre 41 hommes détenus dans les maisons centrales et 11 dans les pénitenciers agricoles, soit un total de 22, savoir :

(1) La portion du produit du travail attribuée au pécule des condamnés varie, selon la nature de leur peine et leurs antécédents judiciaires, de 1 à 5 dixièmes; cette quotité peut, en. vertu d'un arrêté du 25 mars 1854, être augmentée de 1 à 2 dixièmes, à titre de récompense

	Mort.	Travaux foreés.	Emprisonnement.
Tentative d'assassinat sur un gardien (Poissy).	1	»	, »
Assassinat sur d'autres détenus (Clairvaux, Me-			
lun, Castelluccio)	1	1	4
Tentative d'assasinat sur d'autres détenus (Poissy)	n	$\frac{1}{2}$	»
Coups et blessures à un contre-maître (Aniane).	n))	1
- à des co-détenus (Melun, Casa-			•
bianda, Castelluccio)	n))	5
Vol (Albertville, Clairvaux)	n	»	2
Dévastation de plants et récoltes (Castelluccio).))	»	1
Outrage public à la pudeur (Embrun)))	»	2
Incendie (en état d'évasion à Chiavari)	n	2	<u> </u>
Vol — — /	»	- »	3

Il y avait eu 5 condamnations de moins en 1876, et cette différence porte exclusivement sur les pénitenciers de la Corse.

Aucune femme n'a été déférée à la justice et il en était de même en 1876.

Les infractions retenues par la justice administrative sont pour les hommes, au nombre de 79,459, dont 73,271 dans les maisons centrales, 5,888 dans les pénitenciers agricoles. La nature des travaux auxquels sont employés les condamnés dans ces derniers établissements s'oppose à ce que la surveillance des gardiens s'exerce dans des conditions qui permettent de constater toutes les infractions, notamment celles qui touchent à la règle du silence. C'est ainsi qu'il en a été signalé seulement dans les pénitenciers agricoles 757, soit 12.86 sur 100 infractions, contre 36,712, soit 50.10 0/0 dans les maisons centrales, et les proportions étaient à peu près les mêmes l'aunée précédente (14.96 0/0 et 50.61 0/0). Les autres infractions, au nombre de 36,559 dans les maisons centrales, 5,131 dans les pénitenciers agricoles, se répartissent de la manière suivante :

,								
	PÉNITEN	CIERS AGE	RICOLES.	MAISONS CENTRALES.				
	18	77	1876 proportion	18	77	1876 proportion		
,	Nombre.	proportion par 100 infractions.	sur 100 infractions.	Nombre.	proportion par 400 infractions.	sur 100 infractions.		
V ols	419	8.166	11.682	1.007	2.754	3.827		
Voies de fait envers le personnel supérieur. — le personnel de surveil- lance, ou	»	»	»	»	»	» 0 03		
les contre- maîtres li- bres d'autres dé-	8	» 156	» 450	32	» 0 88	» 094		
tenus	538	10.485	6.444	1.542	4.218	48.43		
Rébellion, mutinerie	70	1,364	1.289	2,958	8,091	9.980		
Actes d'immoralité	38	» 741	» 818	378	1.034	» 839		
Refus de travail	302	5.886	4.971	1.355	3,706	3.758		
vail	622	12.122	15.119	7.848	21.467	21.602		
Usage de tabac Jeu, trafic, possession d'objets	911	17.755	22.219	2.096	5,733	6.734		
prohibés	502	9.784	12,664	2 .250	6.154	6.987		
Infractions diverses	1,721	33,541	24,284	47.093	46.755	41,333		
	5.1 31	100 »	100 »	36.559	100 »	100 »		

Il ressort de ces chiffres que la proportion respective des divers genres d'infractions reste à peu près constante pour chacune des catégories d'établissement, et qu'il existe des différences notables dans ceux qui peuvent être considérés comme caractéristiques de l'état disciplinaire des maisons centrales d'une part, des pénitenciers agricoles de l'autre, la situation de ces derniers étant, d'ailleurs, la moins satisfaisante.

La proportion, par rapport à la population moyenne, du nombre moyen d'infractions constatées, par jour, est, dans les maisons centrales, de 1.47 0/0, dans les pénitenciers agricoles de 0.86 0/0, ou, déduction faite des manquements à la règle du silence, 0.73 0/0 et 0.75 0/0, en 1877, contre 0.71 0/0 et 0.65 0/0 en 1876.

Il a été infligé 78,258 punitions, dont 72,538 dans les maisons centrales, 5,720 dans les pénitenciers agricoles, savoir :

	MAIS	ONS CENTE	ALES.	PÉNITENCIERS AGRICOLES.				
	18	77	1876	18	77	1876		
	Nombre.	proportion sur 100 punitions.	sur 100 . punitions.	Nombre,	proportion sur 100 punitions.	sur 100 punitions.		
Cellule	5,904 4,058 14,379 21,633 9 7,646 2,019 2,670 11,220	8.439 5.394 19.823 29.823 » 013 10.541 2.783 3.680 19.604	8.500 5.716 13.763 32.197 9.001 13.184 9.797 5.750 19.789	999 223 49 2.118 362 979 588 432	17.465 3.899 332 37.028 36.329 17.115 10.280 7.532	17.096 » 486 36.732 » 6.431 20.033 7.440 11.782		
	72,538	100 »	100 »	5.720	100 »	100 »		

Le nombre des condamnés punis ou réprimandés s'est élevé à 12,667, dont 10,747 dans les maisons centrales, 1,920 dans les pénitenciers agricoles; la proportion, par rapport au total des individus ayant été détenus pendant l'année dans ces divers établissements, ressort, pour les premiers, à 53.33 0/0, pour les autres, à 60.57 0/0 et pour l'ensemble, 56.80 0/0, en 1877, tandis qu'en 1876, les proportions étaient 54.50 0/0, 44.27 0/0 et 53.13 0/0.

De ces 12,667 individus,

2847(ma	isons centr	ales 2.529 pé	nitencie	rs 318) on	t été punis ou 1	réprimai	adés une fois
2218		1.856		362			deux fois
2212		1.851		361			trois fois
53 90		4.511		879			quatre fois
		-					et plus.

Il y a eu, dans les maisons centrales, 71,871 journées de cellule de prévention, punition ou consignation (1), soit 1.44 sur

⁽¹⁾ Voir la définition de ces termes, statist. de 1876, p. 411.

ÉVASIONS CONSOMMÉES

100 journées de détention contre 1.47 en 1876; la durée moyenne de l'isolement ressort à 14 jours 20, sur le total des détenus en cellule au 1^{er} janvier ou punis pendant l'année 1877 au lieu de 12 jours 02 en 1876. Dans les pénitenciers agricoles, le nombre des journées de cellule de prévention, punition ou consignation a été de 13,935, soit une proportion de 2.04 sur 100 journées de détention, et une durée moyenne de 13 jours, 41 en 1877, contre 2.02 0/0 et 15 jours 07 en 1876.

Le total des journées de salle de discipline est de 32,930. Ce mode de punition n'a pu encore, faute de locaux, être organisé que dans les maisons centrales d'Aniane, Beaulieu, Clairvaux, Embrun, Eysses, Loos, Melun et Nîmes, et au pénitencier agricole de Chiavari. Pour ces neuf établissements, le chiffre cidessus donne, par rapport aux journées de détention, une proportion de 0.95 0/0. En 1876 il n'existait pas de salle de discipline à Beaulieu ni à Embrun, non plus qu'à Chiavari.

Les journées de privations alimentaires consistant dans le retranchement de tout ou partie des vivres autres que le pain, et dans l'interdiction d'acheter des vivres supplémentaires, s'élèvent au nombre de 253,854, dont 238,247 dans les maisons centrales, 15,607 dans les pénitenciers agricoles, soit, pour 100 journées de détention, 4.78 0/0 dans les premiers de ces établissements, 2.29 dans les seconds, ou sur l'ensemble 4.49 en 1877 contre 4.64 0/0 2.54 0/0 et 4.38 0/0 en 1876.

Le nombre des journées de séquestration (1) a été seulement de 365 (à Aniane) celui des journées d'observation ou d'isolement (2) de 23,531. Il yen avait eu 201 et 36,012 l'année precédente.

Les évasions ont été plus nombreuses qu'en 1876. On signale, en effet, pour 1877 :

															. •	ten ta lives.	suivies de reintégration pendant l'année.	non suivies de réintégration pendant l'année.
Beaulieu																3)	1	»
Clairvaux .																5	3	5.
Eysses																n	2	»
Casabianda.																8	8	»
Castelluccio																3	16	»
Chiavari.																8	29	5
CHIATUII.	•	•	•	•	•	•	•	•	-	•	•	•				24	59	10
Les chiffres	d	e 1	18	76	ét	aie	ent					•				16	43	9

Dans les maisons centrales affectées aux femmes, aucun acte assez grave pour être déféré aux tribunaux n'a été commis en 1877; il en est ainsi depuis plusieurs années.

Les infractions du ressort de la justice administrative se sont élevées au total de 5326, savoir :

	18	77	1876
	Nombre.	proportion sur 400 infractions.	Proportion sur 100 infractions.
Vols Voies de fait envers le personnel supérieur les surveillantes d'autres détenues. Rebellion, mutinerie Actes d'immoralité Infractions au silence Refus de travail Paresse, négligence dans le travail Jeu, trafic, possession d'objets prohibés Infractions diverses	17 3 103 162 19 3,303 79 164 37 1,437	» 319 » 019 1.971 3.042 » 337 62.054 1.483 3.079 » 695 26.981	» 606 » » 033 1.212 3.309 » 901 6.3391 1.736 3.522 » » 622 2.4668
	5,326	100 »	100 »

⁽¹⁾ Voir la Stat. de 1876, p. 411.

⁽²⁾ id. id.

Le rapport du nombre moyen des infractions signalées, par jour, eu égard à la population, ressort à 0.41 0/0 au lieu de 0.46 0/0 en 1876.

Il a été infligé 5296 punitions, savoir :

·			
	18	77	1876
	Nombre.	proportion sur 100 infractions.	Proportion sur 100 infractions.
Cellule	1,014 »	19 146 »	17.379 3.882
Pain sec	1,492	28.172 29.569	28.829 24.668
Réduction de dixièmes	1,566 »	29.509 »	» 033
Amendes	72 9	1.360 » 170	6.896 » 065
Autres punitions	318	6.005	» 590
Réprimandes	825	15.578	17.658
	5,296	100 »	100 »

Ces mesures de rigueur ont atteint	•
1,823 femmes dont	823 une fois
	370 deux fois
	258 trois fois
	372 quatre fois et plus.

La proportion du nombre de femmes punies ou réprimandées au total de celles qui ont été détenues pendant l'année, ressort à 36.89 0/0; elle était de 38.53 en 1876.

Les journées de cellule de prévention, punition ou consignation, forment un total de 6,093 soit 0.47 pour 100 journées de détention et la durée moyenne de la punition est de 5 jours 94. En 1876, les chiffres étaient respectivement de 0.44 0/0 et 5 jours 49.

De même qu'en 1876, la maison centrale de Clermont est le seul des établissements affectés aux femmes où ait été appliquée la mesure de l'encellulement à titre de séquestration. L'unique détenue qui en est l'objet a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité comme coupable de l'incendie qui a détruit, en 1872, la maison centrale de Vannes.

Le nombre des journées de privations alimentaires s'est élevé à 16,469 soit 1.26 0/0, par rapport à celui des journées de détention en 1877, au lieu de 1.24 en 1876.

Il n'y a eu aucune évasion.

TABLEAUX XVI à XXII bis. — État sanitaire.

La proportion des entrées à l'infirmerie, par jour, à la population moyenne, ressort à 0.45 0/0 en 4877, contre 0.18 en 4876, celle des journées d'infirmerie aux journées de détention à 3.97 0/0 contre 3.59; le rapport des journées d'infirmerie au total de l'effectif au 31 décembre et des admissions de l'année, ou la durée moyenne du séjour à l'infirmerie a été de 21 jours 86 en 1877 au lieu de 18 jours 94 en 1876; la mortalité, calculée sur le nombre total des malades, est descendue de 7.04 0/0 en 1876 à 6.74 en 1877 et sur la population moyenne des établissements de 4.88 à 4.07 0/0.

Les maisons centrales et les pénitenciers agricoles se classent de la manière suivante, en 1877, sous le rapport de la proportion entre le nombre des journées de maladie et celui des journées de détention:

Pénitencier agricole	de Chiavari	8.47 0/0	au lieu	de 7,01	en 1876.
	Casabianda	6.87		6.24	_
Maison centrale	de Melun	5.07		4.90	
-	de Poissy	4.08	_	4.15	
-	de Beaulieu	3.87		3.47	_
	d'Embrun	3.78		3.13	
	de Nîmes	3.66		455	
	de Riom	3.24		312	_
_	de Gaillon	2.93	_	2.62	
	d'Aniane	2.90		2.56	
	d'Eysses	2.82		3.44	
	de Clairvaux	2.79	_	2.88	
Pénitencier agricole	de Castelluccio	2.54	_	2.54	
Maison centrale de	Loss	2.48		2.66	
	Fontevrault	2.36		2.41	
d'A	Albertville	1.59		2.28	
de	Landerneau	1.»»		(créée e	n 1876).
					•

D'après la proportion entre le chiffre journalier des admissions à l'infirmerie et celui de la population moyenne, ces établissements seraient rangés ainsi :

Pénitencier agricole	de Casabianda.	. 0.31 0)/0 en 1877 c	ontre 0.63 en 1876.
·	Chiavari	. 0.30		0.18 —
	Castellucio.	. 0.27		0.21 —
Maison centrale	de Gaillon	. 0.19		0.23 —
	Aniane			0.21 —
	Eysses			0.22
	Landerneau			(créée en 1877)
)/0 en 4877 co	ontre 0.18 en 1876.
	Embrun	. 0.15	-,	0.15 —
	Melun			0.16 —
	Beaulieu			0.18 —
-	Fontevrault.			0.13 - 0.13
	Nîmes			0.13 - 0.17 - 0.17
	Poissy			· · - •
	Clairvaux			0.11 —
			*****	0.17 —
_	Albertville.			0.12 —
	Loos	. 0.04		0.04 —

Les admissions se répartissent comme il suit :

SELON LES AGES.

Au-dessus de 60	ans	•				0.22 0/0 en 18	77 contre	0.23 er	1876
De 16 à 20 ans,		•				0.19		0.19	
— 31 à 40 — .						0.17	-	0.18	
− 41 à 50 − .		٠.				0.17		0.20	
─ 51 à 60 ─ .						0.14	••	0.17	·
— 21 à 30 — .						0.13		0.47	

SELON LES ÉPOQUES DE L'ANNÉE.

3•	Trimestre.							0.17 0/0. (C	e renseignement	manque en 1876.)
2e	_							0.16		→
1 er	·					•		0.15	_	
4 e	_			•	•		•	0.14		_

SELON LA DURÉE DE LA CAPTIVITÉ.

4e année	p.												$0.23 \ 0/0$	en.	1877	contre	0.22	en	1876.
5e —		•	•	٠	•	•				٠			0.18				0.23		
3° —	•	•	•		•	Ī	•						0.17				0.23		-
1re —	•	•	•	٠	٠	•	•		•				0.15				0.11		_
Après l	. 5e	•	•	•	•	٠	·	·	•				0.14				().14		_
2e anné	а о е .				•								0.12				0.18		

Sur 100 admissions 68.58 étaient motivées par des maladies aiguës, 31.42 par des maladies chroniques; 14.28 des détenus se trouvaient atteints, au moment de leur entrée dans l'établissement, de l'affection pour laquelle on a eu à les traiter, 26.51 étaient d'une constitution faible, 59.21 en bon état de santé. Les proportions étaient, en 1876 : maladies aiguës 74.36, chroniques 25.64; existence de la maladie 7.82, constitution faible 21,35, bon état de santé 70.83.

Les maladies qui ont donné lieu au plus grand nombre d'admissions, sont, dans les maisons centrales :

Les maladies des bronches et du larynx	641 ou 9.63 s	sur 100 contre	11.65 en	1876.
gastriques	627 - 9.42		9.05	
Les gastrites, entérites, diarrhées.	492 - 7.30		7.01	_
Les abcès, furoncles, ulcères.	482 - 7.24		6.51	
Les maladies simulées	380 - 5.71		3.28	_
L'anémie, la débilité, la gangrène.	375 - 5.63		5.58	
Les fièvres diverses	353 - 5.30		6.34	
La phtisie pulmonaire	340 - 5.11	-		- ,
Les pneumonies, les pleurésies.	268 - 4.03	. -	4.99	
Les contusions, plaies, luxations.	255 - 3.83	· -	5.06	
Les scrofules	235 - 3.53		3.16	_
Les rhumatismes	214 - 3.21	_	3.48	
Les fièvres intermittentes	156 - 2.34	-	2.11	
Les érysipèles	140 - 2.10	. 	2.68	
Les maladies des yeux	132 — 1.98	_	1.59	

DANS LES PÉNITENCIERS AGRICOLES DE LA CORSE.

Les fièvres intermittentes L'anémie, la débilité, la gan-	1135 ou 55.28 s	ur 100 contre	40.39 en	1876.
grène	210 - 11.23	_	12.88	
Les fièvres diverses	195 - 9.50		12.65	
Les maladies des bronches et	× .			
du larynx	71 - 3.46	<u> </u>	4.60	
Lesgastrites, entérites, diarrhées	70 - 3.41		4.52	_
Les indigestions et embarras				
gastriques	35 - 1.70	_	1.18	
Les maladies du foie, des voies				
biliaires et de la rate	35 - 1.70		3.12	
Les contusions, plaies, luxations	35 - 1.70		1.67	
La fièvre typhoïde	34 - 1.66		2.47	

La mortalité ressort, comme on l'a vu plus haut, sur la population de l'ensemble des maisons centrales et des pénitenciers agricoles, à 4.07 0/0 en 1877 contre 4.88 en 1876; on constate, pour chacun des établissements, les chiffres ci-après:

Pénitencier agricole	de Cocchiondo	44.04.070	4055			
		•	en 1877	contre	18.42 en	1876.
Maison centrale	de Fontevrault	6.54	_		4.71	—
	de Beaulieu	6.32			6.38	
-	d'Aniane	5.74			7.45	
	de Riom	4.94	*		6.91	
	de Melun	4.52			4.71	_
	d'Albertville .	3.52			3.44	
Pénitencier agricole	de Chiavari	3.33			4.81	_
Maison centrale	de Poissy	3.19			2.49	
	de Loos	3.11			1.88	
_	de Gaillon	3.04	_		4.94	
	de Nîmes	3. »			4.55	_
Pénitencier agricole		3. »	_		1.64	
Maison centrale	d'Embrun	2.86			4.44	_
_	de Clairvaux .	2.28			3.64 -	
	d'Eysses	1.83			3.97	
	de Landerneau	1. »			(créée en	1877).
						-,-

La répartition des décès selon les âges, les saisons, la durée de la captivité, l'état de santé au moment de l'entrée, la nature des maladies, varie peu d'une année à l'autre.

Les nombres ci-après font connaître la situation en 1877 :

AGE.

Au-dessus de 60 ans. 16.46 De 51 à 60 ans. 6.58 — 41 à 50 —	- 6.18 — - 1.92 — - 3.06 —
SAISON.	
1er trimestre 4.40 0/0 en 1877. (C	e renseignement manque pour 1876.)
2e 4.31	
3e 4.30 -	_
4e 3.24	
DURÉE DE LA C	
3º année 5.8	5 0/0 en 1877 contre 6.72 en 1876.
5e — 4.	
4.	
Anrès la 5e année 4.	04 — 4.72 —
2º année 3.	38 — 5.44 —
1re — 3.	3.87 —
	,
ÉTAT DE SANTÉ A	L'ENTRÉE.
Existence de la maladie 8.7	0.0/0 en 1877 contre 10.17 en 1876.
Constitution faible	32.04 —
Constitution faible 37.0	3 - 32.04 -
Constitution faible 37.0	3 - 32.04 -
Constitution faible 37.0 Bon état de santé 54.2	3 — 32.04 — 7 — 57.79 —
Constitution faible 37.0	3 — 32.04 — 7 — 57.79 —
Constitution faible 37.0 Bon état de santé 54.2	3 — 32.04 — 57.79 — 57.79 — 96 sur 100, chroniques 43.04).
Constitution faible 37.0 Bon état de santé 54.2 Nature de la maladie (aiguës 56.9 Dans les maisons	32.04 — 57.79 — 66 sur 100, chroniques 43.04).
Constitution faible	32.04 — 57.79 — 96 sur 100, chroniques 43.04). centrales. 27.57 sur 100 contre 28.01 en 1876.
Constitution faible 37.0 Bon état de santé 54.2 Nature de la maladie (aiguës 56.9 Dans les maisons Phtisie pulmonaire	32.04 — 57.79 — 96 sur 100, chroniques 43.04). centrales. 27.57 sur 100 contre 28.01 en 1876.
Constitution faible	32.04 — 57.79 — 96 sur 100, chroniques 43.04). centrales. 27.57 sur 100 contre 28.01 en 1876. 13.79 — 13.41 —
Constitution faible	32.04 — 57.79 — 96 sur 100, chroniques 43.04). centrales. 27.57 sur 100 contre 28.01 en 1876. 13.79 — 13.41 — 6.60 — 6.96 —
Constitution faible	32.04 — 57.79 — 96 sur 100, chroniques 43.04). centrales. 27.57 sur 100 contre 28.01 en 1876. 13.79 — 13.41 — 6.60 — 6.96 — 6.21 — 9.17 —
Constitution faible	32.04 — 57.79 — 66 sur 100, chroniques 43.04). centrales. 27.57 sur 100 contre 28.01 en 1876. 13.79 — 13.41 — 6.60 — 6.96 — 6.21 — 9.17 —
Constitution faible	32.04 — 57.79 — 66 sur 100, chroniques 43.04). centrales. 27.57 sur 100 contre 28.01 en 1876. 13.79 — 13.41 — 6.60 — 6.96 — 6.21 — 9.17 — 5.24 — 5.94 —
Constitution faible	32.04 — 57.79 — 66 sur 100, chroniques 43.04). centrales. 27.57 sur 100 contre 28.01 en 1876. 13.79 — 13.41 — 6.60 — 6.96 — 6.21 — 9.17 — 5.24 — 5.94 — 4.66 — 3.06 —
Constitution faible	32.04 — 57.79 — 66 sur 100, chroniques 43.04). centrales. 27.57 sur 100 contre 28.01 en 1876. 13.79 — 13.41 — 6.60 — 6.96 — 6.21 — 9.17 — 5.24 — 5.94 — 4.66 — 3.06 — 4.66 — 6.28 —
Constitution faible	32.04 — 57.79 — 6.60 — 6.21 — 9.17 — 5.24 — 5.94 — 4.66 — 6.28 — 4.27 — 6.96 — 6.4.27 — 6.96 — 6.28 — 4.27 — 6.96 — 6.28 — 4.27 — 6.96 — 6.28 — 4.27 — 6.96 — 6.28 — 4.27 — 6.96 — 6.28 — 4.27 — 6.96 — 6.28 — 4.27 — 6.96 — 6.96 — 6.28 — 4.27 — 6.96 — 6.96 — 6.28 — 4.27 — 6.96
Constitution faible	32.04 — 57.79 — 66.00 — 6.21 — 9.17 — 5.24 — 9.17 — 5.24 — 6.66 — 6.28 — 4.66 — 6.28 — 4.27 — 3.06 — 6.22 — 3.06 — 6.28 — 6.27 — 3.06 — 6.28 — 6.28 — 6.29 —
Constitution faible	32.04 — 57.79 — 66 sur 100, chroniques 43.04). centrales. 27.57 sur 100 contre 28.01 en 1876. 13.79 — 13.41 — 6.60 — 6.96 — 6.21 — 9.17 — 5.24 — 5.94 — 4.66 — 3.06 — 4.66 — 6.28 — 4.27 — 3.06 — 4.27 — 3.06 — 4.27 — 3.06 — 4.27 — 1.01 —
Constitution faible	32.04 — 57.79 — 6.96 — 6.24 — 9.17 — 5.24 — 9.17 — 4.66 — 6.28 — 4.27 — 6.96 — 4.27 — 6.96 — 4.27 — 6.96 — 4.96 — 4.97 — 6.96 — 4.97 — 4.96 — 4.96 — 4.96 — 4.96 — 4.96 — 4.96 — 4.96 — 4.97 — 6.96 — 4.96 — 4.97 — 6.97 — 6.97 —

Dans les pénitenciers agricoles.

Fièvres intermittentes Fièvre typhoïde	20		17.09	100 contre	12.23	1876. —
Anémie, débilité, gangrène Maladies des bronches et du la-	16	-	13.67		23.40	_
rynx					1.06	- Contractor
Gastrites, entérites, diarrhées.					9.04	
Fièvres diverses					15.43	
Maladies du cœur et du péricarde					4.26	
Pneumonies, pleurésies				, 	5.85	
Phtisie					5.32	
Hydropisies diverses	6		5.13		3.72	-

Le mouvement de la population des infirmeries des maisons centrales de femmes est représenté par les chiffres suivants :

Malades en traitement au 31 décembre 1876	137
	2130
Sorties pendant l'année :	2267
Guéries <	2117
Restant au 31 décembre 1877	150

Le total des journées d'infirmerie a été de 53,250. De ces nombres ressortent les proportions ci-après:

		-		
Des entrées par jour à la population moyenne Des journées d'infirmerie aux journées de dé-	0.16 0/0	contre	0.17 en	1876
tention	4.08		3.87	
(durée moyenne du séjour)	23.49		21.96	
Des décès au total des malades	10.12	_	5.72	
Des décès à la population moyenne	4.22		3 69	_

La proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention se trouve :

	A Montpellier d	e.							7.45 0/0 er	1877	contre	6.72	en	1876.
	A Cadillac de	•	•	٠					5.30			4.40		_
	A Auberive de											4.56		
	A Clermont de.											1.16		_
4	A Rennes de								2.95			3.84		
	A Doullens de.								1.75			1.05		_
							-	-				1.00		

Le nombre moyen des entrées rapporté à la population moyenne est :

A	Montpellier d	e.						$0.38 \ 0/0$	en	1877	com	ne er	1876.
A	Auberive de							0.14			contre	0.24	<u>·</u>
\mathbf{A}	Cadillac de							0.14	_			0.10	
A	Clermont de.							0.11	_			0.12	
A	Rennes de		٠					0.10				0.15	
Ā	Doullens de							0.06				0.03	

Il ressort:

Pour les détenues âgées de 16 à 20 ans à 0.21 0/0 en 1877 contre 0.22 en 1876.

_	deplusde 60 ansà 0.19		0.27 —	
	de 51 à 69 ans à 0.18	_	0.22	
_	de 41 à 50 — à 0.16		0.17	
	de 31 à 40 - à 0.16		0.16	
	de 21 à 30 — à 0.15		0.12 —	

pour celles qui étaient dans la

1re année de	leur détention	à.			0.17 0/0	en	1877	contre	0.14	en	1876.
2°		à.		,	0.17				0.15		_
3e		à.	r		0.17		—		0.17		
5e	_	à.			0.15				0.26		
Après la 5°	 -	à.			0.15		_		0.16		
Dans la 4e		à.			0.14				0.24		

Pour le 1er trimestre de l'année à 0.18 (Ce renseignement manque pour 1876).

	2 ^e		à 0.17	_
_	4e		à 0.16	
	3e	_	à 0.14	_

Sur 100 malades, 10.05 étaient atteintes avant leur entrée dans la maison centrale, de la maladie pour laquelle elles ont été admises à l'infirmerie, 25.96 étaient d'une constitution faible, 63.99 en bon état de santé. Les chiffres étaient respectivement 6.90 0/0, 25.45 et 67.65 en 1876.

Les maladies traitées ont affecté 73.15 fois sur 100 la forme aiguë, 26.85 la forme chronique. Celles qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions, sont :

Les maladies des bronches						
et du larynx	328	ou 15.40	0/0 en 187	17 contre	12.84	en 1876.
Les gastrites, entérites, diar-						
rhées	193	9.06	_		12.34	
L'anémie, la débilité, la gan-						
grène	184	8.64	_	-	8.17	_
Les indigestions et embar-						
ras gastriques	159	7.46	_	_	11.07	—
Les rhumatismes	118	5.54	~	-	4.81	
L'érysipèle	116	5.45	_	_	6.62	
La phtisie pulmonaire	93	4.37	-	_	1.95	
Les maladies des organes						
génitaux	88	4.13	-	-	1.41	_
Les pneumonies, pleurésies	80	3.76	_	_	2.91	
Les névralgies	74	3.47	-	_	4.72	_
Les abcès, furoncles, ulcères	66	3.10			2.72	
Les angines	58	2.72	-		2. »	_
Les scrofules	₹/7	2.63	-	-	1.95	

Sous le rapport de la mortalité générale, les maisons centrales affectées aux femmes se classent dans l'ordre ci-après en 1877:

Cadillac											,	7.09	contre	4.68	en	1876.	
Doullens						٠.						5.74		2.14			
Montpellier.												4.33	_	3.15			
Rennes												3.93		5.35		_	
Clermont												3.07		2.92		_	
Auberive								_	_	_		2.78		9 89			

Les décès sont répartis ainsi:

SUIVANT L'AGE.

Au-dessus de 60																
De 51 à 60 ans	•	•		•									7.34	-	4.30	
— 16 à 20 —	٠		•		•		•					•	3.70		3.54	
— 41 à 50 —	•	•	•			٠							3.68		4.07	-
— 21 à 30 —	•		•	-				٠					3.32	_	2.84	
— 31 à 40 —													2.94	_	3.46	_

SUIVANT LA DURÉE DE LA CAPTIVITÉ.

3e	année	•	•	•	•	•	•	٠	•	-	•									5.82	contre	4.33	en	1876.
20		•	٠	•	•	•	•		٠	•	٠	٠		•	•	•				4.56		4.27		_
4e		•	٠	٠	٠	٠	٠	٠	•	•	٠.	•	•	•		•	•		•	4.49	_	4.27		_
5e		٠	٠	٠	•	٠	•		-	٠	•	٠	•	•		•				4.08		1.59		
1re	 .		•	•		•	•	•	•	•	•	•						•		3.54		3.70		
Ap	res la	5	е.	•	•															3.09		2.38		

SUIVANT LA SAISON.

1er	trimestre						7.64	(Ce renseignement manque pour	1876).
3 e	-						3.73		•
_	-							. —	
4e	_				•	٠.	2.48		

13.25 détenues sur 100 offraient, lors de leur entrée, des symptòmes de l'affection à laquelle elles ont succombé, 36.42 étaient d'une constitution faible, 50.33 en bon état de santé : les chiffres de 1876 étaient 16.54 0/0, 34.59 et 48.87.

Sur 100 décès, 45.03 en 1877 ont été causés par des maladies aiguës, 54.97 par des maladies chroniques, 52.63 et 47.37 en 1876. Celles qui ont fourni les contingents les plus élevés à la mortalité sont :

La phtisie	44	soit	29.14	0/0	en	1877	contre	27.82	en	1876.
Les pneumonies, pleurésies.	18		11.92					9.02		
Les gastrites, entérites, diar-										
rhées	18		11.92			-		11.28		
La fièvre typhoïde	12	_	7.95			_		3.76		
Les maladies du cerveau, de										
la moelle et des méninges.	11		7.28			_		6.77		
Les maladies du cœur et du										
péricarde	8		5.30					8.21		
Les hydropisies diverses	7	_	4.64				-	3.01		_
L'anémie, la débilité, la gan-										
grène	7	_	4.64					5.26		_
Les maladies des bronches										
et du larynx	4		2.65					5.26		
Les cancers	4		2.65			_		2.26		_
Les scrofules	3		1.99			_		1.50		_

En résumé, sauf à Casabianda où, quoique inférieure à celle de 1876, la mortalité se maintient encore à un niveau excessif la situation sanitaire peut être considérée, dans son ensemble, comme relativement satisfaisante.

TABLEAU XXIII. — Aliénation mentale. — Suicides.

Le nombre des aliénés, épileptiques ou non, existant dans les statist. PRIS. — 1877.

maisons centrales et les pénitenciers agricoles au 31 décembre 1876 était de :

	11	hommes	2 f	emmes.
Celui des cas constatés pendant l'année s'est élevé à	31		17	
Ensemble	42	_	19	_
Il est sorti par libération ou décès 9 hommes » femmes. Par transfèrement dans le quartier spécial d'aliénés annexé à la maison centrale de Gaillon pour les hommes, dans des asiles pour les femmes	25	_	2	
	17		2	

Les individus atteints d'épilepsie sans aliénation étaient, au 31 décembre 1876, au nombre de 66 hommes, et 2 femmes.

L'existence de la maladie a été constatée chez	66 hommes 27 —	2 femmes. 4 —
Ensemble	93 —	6 —
Il est sorti: Libérés ou décédés. 27 hommes 1 femme. Transférés dans des établissements spéciaux 4 — , —	34 —	1 —
Il restait, au 31 décembre 1877	62 —	5 —

Le nombre des cas d'aliénation mentale, avec ou sans épilepsie, constatés en 1876, s'élevait à 32 pour les hommes, 16 pour les femmes, celui des cas d'épilepsie sans aliénation à 47 et 2.

La statistique des suicides donne les indications suivantes pour les hommes :

Accomplis	tentés.
Par suspension ou strangulation	2
Au moyen d'instruments tranchants	>>
Par chute	1
Par d'autres moyens	1
2	4

En 1876, le nombre des suicides accomplis avait été de 3 (2 par suspension ou strangulation, 1 par chute) et celui des tentatives de 6 (1 par suspension, 5 au moyen d'instruments tranchants).

Une femme s'est donné la mort en se précipitant du haut d'un escalier, tandis qu'aucun suicide n'avait été tenté ni accompli en 1876 dans les établissements affectés aux femmes.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le mouvement de la population du quartier de condamnés aliénés ou épileptiques annexé à la maison centrale de Gaillon est représenté par les chiffres ci-après:

Effectif au 31 décembre 1876	45
Entrées	37
Ensemble	82
Sorties (transfèrement 7) (libération 11) (décès 5)	23
Effectif au 31 décembre 1877	59

Le nombre total des malades traités, soit 82, se décompose de la manière suivante, sous le rapport de la nature de l'affection dont ils étaient atteints, de leur âge et de la peine prononcée contre eux.

	12			AGE				ATÉGORI	e pénal	ß
	NOMBRE TOTAL des malades.	20 à 30 ans	30 à 40	40 à 50	50 à 60	plus de 60	emprisonnement.	reclusion.	travaux forcés.	peine capitale.
Manie	3	»	2	1	>>	م	2	1	»	20
Lypémanie générale	3	1	2	, ,	" »	»	2	1	"	»
Lypémanie partielle	27	10	11	6	, ,	,	12	10	4	1
Démence simple	14	1	2	7	2	2	8	5	1	»
Démence paralytique	. »	»	»	»	»	, ,	>>	>>	»	×
Folie paralytique, paralysie gé- nérale	7	í	2	3	ń	1	5	2	*	»
Démenee sénile	1	»	»	>>	»	1	»	1	»	»
Folie épileptique	1	>0	1	»	»	>>	1	'n	»)a
Faiblesse intellectuelle	2	»	1	»	1	20	1	1	. »	э
En observation	1	»	1	»	»	»	, ,,	>>	í	מ
	59	13	22	17	3	4	31	21	6	1
Épilepsie	23	8	7	6	1	1	16	6	4	×
	82	21	29	23	4	5	47	27	7	1
				-			-	-`		Î
·									1	

Des 5 malades décédés, 1 était atteint de lypémanie partielle, un de démence simple, 2 de démence paralytique ou de paralysie générale, 1 de démence sénile.

TABLEAUX XXIV à XXVII. - Travail.

L'ensemble des renseignements relatifs au travail accuse un progrès sur la situation constatée en 1876.

Pour les hommes, le nombre des journées de travail a été de 3,700,461 dans les maisons centrales, 505,717 dans les pénitenciers agricoles, ou 4,206,178 au total. La moyenne des détenus occupés est ainsi de 11,975 (dont 743 apprentis) soit 87.70 0/0 par rapport à la population moyenne dans les premiers de ces éta-

blissements, 1,637 ouvriers soit 87.68 0/0 dans les seconds. Au 31 décembre, l'effectif des travailleurs était de 11,781 (dont 767 apprentis) soit 88.92 0/0 par rapport à l'effectif général dans les maisons centrales, 1725 soit 87.74 dans les pénitenciers agricoles. Les proportions étaient, en 1876, pour le nombre moyen des détenus occupés, de 86 et 89.46 0/0, pour le nombre au 31 décembre, de 86.56 et 73.24 0/0.

Le produit du travail s'est élevé à la somme de 3,580,912 fr. 68 c. soit 0 fr. 9677 par journée de travail ou 0 fr. 7185 par journée de détention dans les maisons centrales, 310,670 fr. 20 c. soit 0 fr. 6,143 par journée de travail, 0 fr. 4557 par journée de détention dans les pénitenciers agricoles. Les moyennes étaient respectivement l'année précédente de 0 fr. 9618 et 0 fr. 7013 d'une part, 0 fr. 6151 et 0 fr. 4560 de l'autre.

D'après l'importance du produit moyen par journée de détention, les diverses maisons centrales se trouvent classées dans l'ordre suivant :

Poissy (maison de correction,	en entreprise).	96.69 contre 93.16 en 1876.
Melun (maison de force,	en régie).	94. » — 93.39 —
Clairvaux (maison de correction,	en régie).	81.58 — 74.36 —
Beaulieu (maison de force,	en entreprise).	77.36 — 78.45 —
Gaillon (maison de correction,	en régie 🕝).	76.99 — 73.39 —
Aniane (maison de force,	en entreprise).	70.51 — 67.32 —
Nîmes (maison de correction,	id.).	70.20 — 67.03 <u></u>
Loos (id.	id.).	66.28 — 56.04 —
Fontevrault (id.	en régie 🥝).	62.64 — 59.76 —
Albertville (id.	en entreprise).	59.90 — 58.49 —
Eysses (id.	id.).	56.20 — 63.54 —
Riom (maison de force	id .) .	55.24 — 58.89 —
Embrun (maison de correction	id.).	46.05 — 43 —
Landerneau (id.	id.).	42.21 (installée au mois de juin 1877).

Sous le rapport de la nature des travaux auxquels ils étaient appliqués, les détenus des maisons centrales ont été ainsi répartis pendant l'année:

Services intérieurs, agricoles	12 soit	0.100	/0 contre	0.10 en	1876.
économiques	1754 —	14.65	_	13.52	— ,
Trawaux aux bâtiments des établissements	214 —	1.79		1.89	
Travaux extérieurs (exploitation fores- tière, routes, fabrication de chaux etc.)	130	1.08	_	1.82	_
	2110	17.62		17.33	
Travaux industriels	9865	82.38		82.67	
	11975	100.00	3	100.00	

L'administration a eu plusieurs fois occasion d'expliquer que, par suite de diverses circonstances, le travail utile d'un détenu, dans les maisons centrales, représentait à peine, en moyenne, les 2/3 de celui d'un ouvrier libre.

Ces derniers n'ont donc eu, en réalité, à supporter en 1877, de la part des établissements dont il s'agit, que la concurrence de 6,600 travailleurs environ.

Les 9,865 détenus appliqués à des travaux industriels étaient, d'ailleurs, répartis entre 57 professions diverses, savoir :

Confection de chaussons (tressage et claquage). 1245 72 1317 Vannerie
Vannerie 818 56 874 Cordonnerie cousue 669 131 800 Boutons de nacre 702 76 778 Tissage de fil, laine, coton 750 13 763
Cordonnerie cousue
Boutons de nacre
Tissage de fil, laine, coton
Cordonnerie clouée
1001 1001 100 100 100 100
Fabrication de chaises
Confection d'espadrilles, sandales, etc 374 11 385
Brosserie
Confection de vêtements
Menuiserie, ébénisterie
Fabrication de lits et meubles en fer
Mégisserie, peausserie
Tissage de soie
Cardage de frisons
Fabrication de parapluies
Confection de corsets
Tissage de toiles métalliques
Fabrication d'abat-jour
- de boutons de corne 94 13 107
- de cadres
36 autres genres de travaux employaient moins de
100 détenus

On constate des augmentations dans l'effectif des ateliers de fabrication de chaussons, de boutons de nacre, de chaises, de brosserie, d'espadrilles, de lits et meubles enfer, de soieries, de frisons, de toiles métalliques, des diminutions dans celui des autres industries.

Dans les établissements affectés aux femmes, il y a eu 1,013,585 journées de travail, chiffre correspondant à une moyenne de 3,280 détenues, occupées soit 91.77 0/0 par rapport à la population. Au 31 décembre, le nombre des condamnées travaillant était de 3.216 ou 91.75 0/0. Les proportions étaient, en 1876, de 91.40 et 91.45 0/0.

Le montant du produit du travail à été de 904,889 fr. 31 c. soit 0 fr. 8928 par journée de travail ou 0 fr. 6933 par journée de détention en 1877, contre 0 fr. 8706 et 0 fr. 6724 l'année précédente.

Les maisons centrales se classent ainsi qu'il suit, d'après l'importance du produit moyen de la journée de détention :

Auberive	2 contre	73°.74	en 1876.
Clermont		76.07	
Doullens			
Rennes 67.40			
Montpellier 64.54	_	62.94	_
Cadillac	· –	53.67	-

Sur les 3280 détenues occupées en moyenne pendant l'année, 376, soit 11.46 0/0 étaient employées aux services économiques, les autres se répartissaient entre les genres d'industrie ci-après:

		Ouvrières.	. Apprenti	es. Total.
Confection de chemises, faux-cols, manchettes, e	etc.			
à la main.			6	1040
à la mécanique		664	4	668
Cordonnerie clouée			»	527
Confection de corsets			4	406
Repassage		189	2	191
4 autres genres d'industrie		72	»	72
T annon Somon a management		2888	16	2904

L'effectif des ateliers de couture à la mécanique et de repassage présente une augmentation, celui de l'atelier des corsets est exactement le même qu'en 1876, les autres ont diminué. En résumé, les sommes provenant du travail des détenus dans les divers établissements dont il vient d'être question forment un total de :

Savoir :	MONTANT DES SALAIRES d'après les tarifs.	GRATIFICATION.	TOTAL.
Hommes. — Maisons centrales	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	3,322,149 55	258,793 13	3,580,912 68
	298,032 »	12,638 20	310,670 20
Femmes Maisons centrales	3,620,151 55	271,431 33	3,891,582 88
	886,562 27	18,327 04	904,889 31
Ensemble	4,506,713 82	289,758 37	4,796,772 19

Le montant du produit de l'année 1876 était 4,787,645 fr. 17 c. La somme de 4,796,472 fr. 19 c. afférente à l'exercice 1877 a été ainsi répartie:

	PÉCULE DE	s détenus.	PORTION restant à la disposition	
	DISPONIBLE.	Béservē.	DE L'ÉTAT et concédée aux entrepreneurs ou acquise au Trésor.	TOTAL.
Hommes. — Maisons centrales	fr. c. 939,193 89 74,207 79	-,	1,943,490 07	3,580,912 68
Femmes. — Maisons centrales	1,013,401 6 8 189,811 48	· ·	2,415,961 73 542,557 57	3,891,582 88 904,889 31
TOTAL	1,203,213 16	934,739 73	2,658,519 30	4,796,472 19
Soit par journée de détention :				
Hommes. — Maisons centrales	18°,84 10°,88	14°,01 9°,39	39°,00 25°,30	71°,85 45°,57
Femmes. — Maisons centrales	17°,89 14°,54	13°,45 13°,22	37°,35 41°,57	68°,69 69°,33
Motennes générales	17°,26	13°,41	384,14	68°,81

Les moyennes générales de 1877 étaient de 16 c. 89 pour le pécule disponible, 13 c. 07 pour le pécule réserve, 37 c. 07 pour la portion revenant à l'État, et, au total de 67 c. 03.

TABLEAU XXVIII. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.

Les ressources dont les condamnés peuvent disposer pendant leur détention dans les maisons centrales se composent, de la moitié de la portion du produit de leur travail qui leur est attribuée, selon leur catégorie pénale, des gratifications qui leur sont accordées, lorsqu'ils le méritent, en dehors des prix de main-d'œuvre déterminés par les tarifs, et, en outre, des sommes apportées par eux au moment de leur entrée et de celles qui leur sont envoyées.

Les dépenses faites sur ces fonds d'origines diverses qui constituent le pécule disponible, ont été en 1877 de 942,981 fr. 35 c. pour les hommes, 165,114 fr. 31 c. pour les femmes, savoir:

1	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.	FEMMES.
Pain et autres aliments	fr. c. 689,328 98	fr. c. 63,486 43	fr. c. 752,815 41	fr. c. 117,436 35
Effets d'habillement et menus ustensiles sup- plémentaires	65,040 39	6,504 14	71,544 53	19,876 69
diverses	42,567 23	4,864 56	47,431 79	9,045.05
Restitutions volontaires	477 13	×	477 13	458 65
Secours aux familles	67,417 21	3,295 28	70,712 49	18,297 57
	864,830 94	78,150 41	942,981 33	165,114 31
Ou, en moyenne, par journée de détention:	c.	c.	c.	e.
Pain et autres aliments	13 83	9 31	13 29	8 99
Effets d'habillement, etc	1 31	0 96	1 26	1 52
Ports de lettres, frais d'actes, retrait de fonds,	A 0V	0.71	0.84	0 69
dépenses diverses	0 85 0 01		0 01	0 04
Restitutions	1 35	0 48	1 24	1 40
	47 35	11 46	16 64	12 61

Ces moyennes ne diffèrent que dans de très faibles proportions de celles de l'année précédente.

TABLEAUX XXIX et XXX. — Situation des libérés au moment de leur sortie.

Le nombre des hommes mis en liberté pendant l'année 1877 a été de 6,384, dont 5,807 dans les maisons centrales, 577 dans les pénitenciers agricoles et celui des femmes de 1,241. Pour 365 libérés du sexe masculin, soit 5.72 0/0 (maisons centrales 329 ou 5.67 0/0, pénitenciers agricoles 36 ou 6.26 0/0) et 72 du sexe féminin, soit 5.80 0/0, remise était faite du restant de la peine par voie de grâce : les proportions étaient en 1876 pour les hommes de 4.05 0/0 (maisons centrales 3.85, pénitenciers agricoles 5.84), pour les femmes de 1.65 0/0.

Sous le rapport de l'âge et de la durée de la détention subie, les 6,384 hommes et les 1,241 femmes libérés se répartissaient de la manière suivante:

		18	PROPORTI	PROPORTION EN 1876.		
	NOMBRE.		PROPORTI	ON p. 100.		
AGE.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
De 16 à 20 ans	446	55	6.99	4.43	8.66	6.11
Plus de 20 à 25 ans	1,014	139	15.88	11.20	14.61	10.07
— 25 à 30 —	1,596	193	25. »	15.55	23.06	13.71
— 30 à 40 —	1,599	351	25.05	28.28	25.38	27.33
- 40 à 50	907	291	14.21	23,45	15.69	23,29
— 50 à 60 —	627	152	9.82	12. 2 5	9.70	16.02
— 60 à 70 —	168	53	2.63	4.27	2.40	3.22
Plus de 70 ans	27	7	0.42	0.57	0.50	0.25
DURÉE	6,384	1211	100. >	100. »	100. »	100. »
DE LA DÉTENTION.						
1 an et moins	55 2	59	8.65	4.75	10.50	6.52
Plus de 1 à 2 ans	3,458	740	54.17	59.63	54.96	61,44
— 2à3 —	956	159	14.97	12.81	15.70	12.88
- 3à4	584	77	9.15	6.21	9.23	6.03
— 4 à 5 —	533	122	8.35	9.83	6.69	7.85
Plus de 5 ans	301	84	4.71	6.77	2.92	5.28
	6,384	1,241	100. »	100. »	100. »	100. >

On voit que, pour les hommes, la proportion des libérés de 16 à 20 ans, de 30 à 50 ans et de plus de 70 ans a diminué, tandis qu'elle a augmenté en ce qui concerne ceux de 20 à 30 ans et de 50 à 60; pour les femmes il y a diminution sur les groupes de 16 à 20 ans et de 50 à 60, augmentations sur tous les autres.

Pour les deux sexes, on constate une notable réduction dans

le chiffre proportionnel des détentions de courte durée.

La conduite de 3,977 libérés ou 62.30 0/0 est signalée comme ayant été bonne pendant leur séjour dans les maisons centrales ou dans les pénitenciers agricoles, celle de 1659 ou 25.99 0/0 comme médiocre, celle de 719 ou 11.26 0/0 comme mauvaise; 29 ou 0.45 0/0 avaient subi des condamnations pour crimes ou délits commis pendant leur détention. Parmi les femmes, 699 ou 56.33 0/0 avaient eu une bonne conduite, 363 ou 29.25 0/0 une médiocre, 179 ou 14.42 0/0 une mauvaise. Les proportions étaient, en 1876, pour les hommes, 60.44 0/0, 27.26 0/0, 12.20 0/0 et 0.10 0/0, pour les femmes 54.75 0/0, 28.90 0/0 et 16.35 0/0.

Le nombre des hommes devant être, après leur libération, assujettis à la surveillance de la haute police est de 2178, soit 34.12 0/0 en 1877 contre 33.70 0/0 en 1876, celui des femmes

de 270 soit 21.76 0/0 contre 23.12.

J'extrais du tableau n° XXIX les renseignements suivants relatifs à la destination qu'avaient prise les libérés ou qui leur avait été assignée, à leurs moyens présumés d'existence, et à leur situation pécuniaire, en distinguant, pour les hommes, les libérés des maisons centrales de ceux des pénitenciers agricoles.

				1	I	1876 I ROPORTION par 100.				
			NOMBRE,			ROPOR:		ntrales.	agricoles.	L.
		Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.
	Étrangers expulsés Incorporés dans les armées de	437	3	440	7.59	0.59	6.89	6.77	0.98	6.19
NO	terre ou de mer	206	92	298	3.53	15.94	4.67	3.14	13.31	
Malades ou infirmes placés dans des établissements hospitaliers. Dirigés sur leur ancien domicile, d'après leur demande	10	»	10	0.17	»	0.16	0.20	0.16	0.19	
DEST	d'après leur demande	1,541 7	186 »	727	26.54			1	,	.00124
	Dirigés sur une autre localité.		,"	, ,	0.12	»	0-11	0.25	»	0.23
	d'après leur demande par ordre	3,595 11	296 »	3,891 11	61.91 0.19		60.95 0.47	60.90 0.56	36.85 »	58.49 0.50
		5,807	577	6,384	100. »	100. >	100. »	100. »	100. »	100. »
1	Paraissant avoir des ressources							====		
reneg	personnelles	287	20	307	4.94		4.81	5.02	5.68	5.09
'KXIS	N'ayant pas de travail assuré	2,107 2,530	98 355	2,205 2,885	36.29 43.57	16.98 61.53	34.54 45.19	35,71 44,52	16.23 60.72	33.76
a d	Hors d'état de travailler Remis à des sociétés de patro-	224	9	233	3.86	1.56	3.65	44.52	2.92	46.14 4.47
HOYENS PHÉSUMÉS D'KYISTENGE	nage	6	»	6	0.10	3 0	0.09	»	»	»
MOYEN	Expulsés, incorporés dans l'armée ou placés dans des établisse-									~
j	ments hospitaliers	65 3	95	748	11.24	16.46	11.72	10.11	14.45	10.54
		5,807	577	6,384	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

	1877,							1876 PROPORTION par 100.		
·	NOMBRE.				PROPORTION par 100.		ntrales.	agricoles.	L,	
	Maisons centrules.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles	TOTAL.	
Ayant reçu à leur domicile un pécule de 20 à 60 francs De plus de 60 à 400 francs N'ayant pas reçu de pécule à leur résidence mais ayant pu pourvoir à leurs frais de route et d'habillement Ayant reçu des secours de l'administration à leur sortie	1,265 1,114 1,715 1,616	43 44 433	1,319 1,157 1,759 2,049 100	19.18 29.53 27.83	7.45 7.63	18.12 27.55 32.10	16.21 25.74 29.39	7.63 11.36 72.73	15.35 24.31 33.73	
	5,807	577	6,384	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	

Il ressort de ces indications que les libérés des maisons centrales se trouvaient dans des conditions généralement plus favorables qu'en 1876; on remarque, toutefois, que la proportion des individus ayant regagné leur ancien domicile a diminué. Quant aux condamnés sortant des pénitenciers agricoles, la situation est moins bonne, mais bien que le chiffre de ceux qui avaient du travail assuré soit plus faible et leur pécule plus restreint que dans les maisons centrales, il semble que le reclassement dans la société a dû être moins difficile pour eux que pour les autres, le nombre proportionnel des libérés incorporés dans l'armée ou rentrés à leur ancien domicile étant plus élevé.

Pour les femmes, le tableau n° XXIX donne les renseignements ci-après :

	187	17.	1876.
	NOMBRE.	PROPORTION p. 100.	proportion p. 100.
Étrangères expulsées	30	2.42	2.73
taliers	2	0.16	0.49
Dirigées sur leur ancien domicile d'après leur demande	536	43.19	47.23
Par ordre	»	>>	0.08
Dirigées sur une autre localité d'après leur demande	671	54.07	49.30
Par ordre	2	0.16	0.17
	1,241	100. »	100. »
Paraissant avoir des ressources personnelles	107	8.62	9,08
Ayant du travail assuré	510	41.09	30.06
N'ayant pas de travail assuré	497	40.05	49.30
Hors d'état de travailler	64	5.16	6.03
Remises à des sociétés de patronage	31	2.50	2.31
Expulsées, ou placées dans des établissements hospitaliers	32	2.58	3.22
	1,241	100. »	100. »
Ayant recu à leur domicile un pécule de 20 à 60 francs	269	21.68	24.94
De plus de 60 à 100 francs	186	14.99	19.08
De plus de 100 francs	399	32.15	32.20
N'ayant pas reçu de pécule à leur résidence, mais ayant pu			
pourvoir à leurs frais d'habillement et de route	374	29.89	22.46
Ayant reçu des secours de l'administration à leur sortie	16	1.29	1.32
	1,241	100. »	100. »

La situation des libérées est, sous certains rapports, notamment au point de vue de l'importance du pécule, moins favorable en 1877 que l'année précédente; mais, par contre, on remarque que la proportion de celles qui avaient du travail assuré, ou qui recevaient l'aide de sociétés de patronage, était plus élevé (43,59 0/0 en 1876 au lieu de 32.37 en 187.

Les chiffres suivants permettent de comparer l'état de l'instruction des libérés à leur entrée et à leur sortie et de constater ainsi les résultats de l'enseignement scolaire donné pendant la détention; il m'a paru utile de distinguer, comme je l'ai fait déjà pour d'autres séries de renseignements, en ce qui concerne les hommes, les pénitenciers agricoles, des maisons centrales.

•					
			HOMMES		
		Maisons	Péniten- ciers	TOTAL.	FEMMES
		centrales	agricoles		
ſ	(à lire	278	61	339	153
Illettrés ayant ap		430	61	491	. 69
à	à lire, à écrire et à calculer	264	15	279	35
leur entrée ayant acq	uis l'instruction primaire	84	1	85	1
	illettrés	826	91	917	296
		1,882	229	2,111	554
1	à écrire	479	35	514	104
Sachant ayant ap		306	75	381	59
\ avant aco	uis l'instruction primaire	85	4	89	»
	as fait de progrès	308	17	325	127
			<u> </u>	ļ——-	
		1,178	131	1,309	290
a 3 /	nair A salamian	565	58	623	136
	pris à calculer	357	15	372	26
	quis l'instruction primaire	826	25	851	119
et écrire (n'ayant p	as fait de progres	020			
	•	1,748	98	1,846	281
Sachant (cropt ag		105		910	27
lina ágaina j ayant act	quis l'instruction primaire	197	51	248	57 51
et calculer (n'ayant p	oas fait de progrès	626	37	663	51
		823	88	911	108
Description (
Pincton /	it des progrès • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	13 163	7 24	20 187	4
browning		176	31	207	8

On trouve, par suite, sur 100 individus, dans chaque catégorie de libérés:

·				FEMI	MES.			
	1877.				1876.			
	Maisons centrales	Péniten- ciers agricoles	TOTAL.	Maisons centrales	Péniten- ciers	TOTAL .	1877.	1876.
a lire	14.57 22.87	26.64 26.64	16.06 23.26	18.16 20.29	22.38 23.33	18.56 20.57	27.62 12.43	25.70 8.82
and the state of t	4.46 43.89	6.55 0.43 39.74	4.02 43.41	10.59 3.76 47.20	8.10 » 46.19	40.35 3.41 47.41	6.32 0.48 53.43	3.75 » 61.73
	100. »	100. »	100. »	100. »	100• »	100. »	100. »	100. »
(a.∞(à écrire	40.66	26.72	39.27	45.28	32.20	13.25	35.86	36.82
Digital a ferrice of a calcular avant recultivation of n'avant pas fait de pro-	25.98	57.25	29.10	22.28	40. »	25.04	20.35	18.77
ayant recu l'instruction primaire	7.21	3.05	6.80	6.20	6.34	6.22	43.79	»
n'ayant pas fait de progrès	26.15	12.98	21.83	26.24	21.46	25.49	»	44.41
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »
2 ayant appris à calculer	1	59.18	33.75	32. »	67. »	34.16	48.40	29.39
ayant appris a calculer ayant recu l'instruction primaire	20.42	15.31	20.15	13.60	8. »	13.25	9.25	5.74
grès	47.26	25.51	46.10	54.40	25. »	52.59	42.35	64.87
ie]	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »
ayant recu l'instruction primaire	23.94	57.95	27.22	28.35	61.18	31.47	52.78	52.58
ayant recu l'instruction primaire, n'ayant pas fait de progrès.	· ·	42.05	72.78	71.65	35.82	68.53	47.22	47.42
6C S	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »
ayant fait des progrès.	7.39	22.58	9.66	6.63	8.82	6.98	50. »	62.50
ayant fait des progrès.	92.61	77.42	90.34	93.37	91.18	93.02	50 »	37.50
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

En résumé, sur 100 libérés du sexe masculin 53.90 (maisons centrales 52.66, pénitenciers agricoles 66.38) sur 100 du sexe féminin 51.89 avaient acquis pendant leur détention une instruction plus ou moins développée, et si l'on considère spécialement ceux qui, à leur entrée, étaient entièrement illettrés ou savaient seulement lire, on constate que, parmi eux, 63.31 0/0 pour les hommes (maisons centrales 62.94, pénitenciers agricoles 70), 89.48 0/0 pour les femmes, avaient profité, à divers degrés, de l'enseignement scolaire. Les proportions étaient, en 1876, sur la totalité des libérés, pour les hommes de 51.80 0/0 (maisons centrales 50,42, pénitenciers agricoles 64.12), pour les femmes de 42.78 0/0 et sur les deux catégories dont l'état intellectuel était le plus arriéré, pour les hommes de 60.92 0/0 (maisons centrales 60.24, pénitenciers agricoles 66.02), pour les femmes 44.200/0. Des progrès sensibles ont donc été réalisés. Ces résultats sembleront satisfaisants si l'on songe qu'ils s'appliquent à une population dans laquelle les individus âgés de plus de 40 ans entrent pour un chiffre élevé (plus de 30 0/0 pour le sexe masculin, près de 35 0/0 pour le sexe féminin).

D'un autre côté, la situation des maisons centrales paraît, dans son ensemble, moins favorable que celle des pénitenciers agricoles, mais il convient de remarquer que les condamnés ne sont transférés dans ces derniers établissements qu'après un séjour d'un ou deux ans et même parfois davantage dans les premiers, et qu'en outre ils sont choisis parmi les plus jeunes; le pénitencier de Castelluccio, notamment, ne recevait jusqu'à ces derniers temps que des individus n'ayant pas dépassé 21 ans à l'époque de leur condamnation.

TABLEAUX XXXI et XXXII. — Répartition des journées de détention et de l'effectif au 31 décembre, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

Les deux tableaux qui terminent la série, afférents aux maisons centrales et aux pénitenciers agricoles permettent d'apprécier dans statist. PRIS. — 1877.

son ensemble la situation de ces établissements. Il en ressort les indications ci-après :

		FEMMES.						
·	1877.				1876.			
	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.	1877.	187
RÉPARTITION DES JOURNÉES DE DÉTENTION (pour 100 journées).								
Travail en commun	73.83 » 42 1.02	74.18 ">	73.87 » 37 » 90	72.55 0.37 1.29	74.13 »	72.75 0.32 1.13	77.63 0.02	77.18 0.05 0.21
Infirmes, vieillards, arrivants, libérés Jours fériés Prescription médicale.	4.22 13.76 1.31	0.31 10.29 3.13	3.75 13.34 1.53	5.04 13.48 1.46	0.45 12.09 4.52	4.42 43.30 4.85	3.06 43.80 0.90	3.28 43.84 0.97
Mauvais temps, réparation à l'outillage . Maladie	» 16 3.22	3.20 6.64	» 53 3.63	0.21 3.27	1.30 5.79	0.35 3.59	0.04 4.08	» 4.01
sans travail	2.06 100 »	2.25 100 »	2.08 100 »	2.33 100 »	2.02 100 »	2.29 400 »	0.47 100 »	0.46 100 »

		FEMMES.						
	1877.				1876.			
	Maisons centrales.	Pénitenoiers agricoles,	TOTAL.	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.	1877.	1876.
RÉPARTITION le l'effectif au 31 décembre (pour 100 détenus).						·		
Travail en commun	88.50	87.74	88.40	86.07	73.21	84,32	91.73	91.39
- à l'isolement	0.42	20	0.37	0.48	»	0.42	0.02	0.06
Chômage faute de travail / Infirmes, vieillards, ar-	1.01	P	0.88	2.02	>>	4.74	»	>>
	3.97	»	3.46	4.31	20	3.72	3.28	3.20
Prescription medicale.	1.41	3.31	1.39	1.11	0.60	1.04	0.43	1.27
Mauvais temps, répara- tion à l'outillage	0.01	0.20	0.03	0.20	17.60	2.58	»	,,
Maladie	2.94	6.21	3.36	3.83	6.71	4.22	4.28	3.78
Cellule ou salle de discipline sans travail	2.04	2.54	2.11	1.98	1.85	1.96	0.26	0,30
	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »

La plupart des renseignements que ces tableaux donnent sous une forme synoptique font l'objet d'observations développées dans le cours du présent rapport; les autres ne comportent pas d'explications particulières.

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION

ALGÉRIE

TABLEAU I. — Mouvement d'entrée et de sortie.

Population au 31 décembre.

La maison centrale de Lambèze et celle de l'Harrach avec ses annexes de La Chiffa, d'Ameur-el-Aïn et de Duperré renfermaient, au 31 décembre 1876, une population de:

Il est entré pendant l'année 1877:	1,885 hommes.
Venant du lieu de leur condamnation	784
Ensemble	2,669
Il est sorti : 671 Libérés ou graciés	780
Il restait au 31 décembre 1877	1,889

soit 4 de plus qu'à la fin de l'année précédente.

Le nombre des journées de détention s'est élevé à 696,219 et la population moyenne ressort à 1,907 en 1877, tandis qu'elle était seulement de 1,895 en 1876.

L'effectif de la maison centrale de Lazaret était au 31 décembre 1876, de	65 femmes.
Venant du lieu de la condamnation	20
Ensemble	85
Il est sorti : 13 Libérées ou graciées	21
Il restait au 31 décembre 1877	64

soit 1 de moins qu'à la fin de l'année précédente.

soit 30.02 0/0 par les tribunaux correctionnels

891 soit 47.17 0/0

Le total des journées de détention ayant été de 24,717, la population moyenne s'est élevée à 68, en 1877, contre 66, en 1876.

TABLEAUX II à XII. — Composition de la population au 31 décembre 1877.

Les 1,889 hommes détenus, au 31 décembre 1877, dans les maisons centrales de Lambèze et de l'Harrach, avaient été jugés:

par les cours d'assises, contre

à l'emprisonnement, -

21.49

30.77

en 1876.

885	soit	46.85	0/0	par	les conseils de guerre	-	47.74	-
11	ls éta	ient o	onda	mnés:	`			
10 988	soit	0.53 52 30	,		à la détention, à la reclusion,		0.58 52.73	en 1876.

Parmi les femmes on en comptait 35 ou $54.69\,0/0$ jugées par les cours d'assises, 7 ou $40.94\,0/0$ par les tribunaux correctionnels, 22 ou $34.37\,0/0$ par les conseils de guerre en 4877, contre $43.08\,0/0$; $16.92\,0/0$ et $40\,0/0$ en 1876; 42 étaient condamnées aux travaux forcés, 6 à la reclusion et 16 à l'emprisonnement, soit : $65.63\,0/0$; $9.37\,0/0$ et $25\,0/0$ en 1877, au lieu de $53.85\,0/0$; $13.84\,0/0$ et $32.31\,0/0$ en 1876.

Ainsi que l'expliquent les statistiques précédentes, la forte proportion des individus jugés par les conseils de guerre provient, en ce qui concerne les hommes, tant de la présence en Algérie d'un corps d'armée relativement important comprenant des troupes d'une composition toute spéciale, comme l'infanterie légère d'Afrique, la légion étrangère, les compagnies de discipline, les ateliers de travaux publics, que de l'étendue des territoires où les indigènes sont soumis à la juridiction militaire, et en ce qui concerne les femmes de cette dernière cause.

Sous le rapport de la durée des peines infligées, l'effectif se répartissait ainsi :

HOMMES.

Détention

	$D\'etention:$	
5 ans	7 soit 70 » 0/0 en 1877, 3 — 30 • 0/0 — » — » 0/0 —	
	Reclusion.	
5 ans Plus de 5 et moins de	633 — 64.07 0/0 en 1877	, contre 62.07 6/0 en 1876.
10 ans	156 - 15.790/0 -	— 15.29·0/0 —
10 ans	197 — 19.94 0/0 —	22.54 0/0 $$
A perpétuité	2 — 0.20 0/0 —	— 0.10 0/0 —
1 an et 1 jour Plus de 1 an et 1 jour et	Emprisonnement. 253 soit 28.40 0/0 en 1877	, contre 25.57 0/0 en 1876.
moins de 2 ans	145 — 16.27 0/0 —	— 15.34 0/0 —
2 ans	208 — 23.35 0/0 —	— 24.66 0/0 —
3 ans	98 — 11 » 0/0 —	- 11.14 0/0 -
4 ans	42 - 4.71 0/0 -	- 4.43 0/0 $-$
5 ans	136 — 15.26 0/0 —	- 47.61 0/0 $-$
Plus de 5 à 7 ans	4 - 0.45 0/0 -	- 0.57 0/0 $-$
De 7 à 10 ans	4 — 0.45 0/0 —	— 0.57 0/0 —
De 10 à 15 ans	» — » » —	» » —
Plus de 15 ans	1 - 0.110/0 -	- 0.41 0/0 $-$

Durée moyenne pour les peines temporaires: détention, 7 ans 3 mois, reclusion, 6 ans 5 mois; emprisonnement 2 ans 4 mois, pour l'année 1877, contre 6 ans 9 mois, 6 ans 6 mois et 2 ans 6 mois en 1876.

- LXXI -

FEMMES.

Travaux forcés.

5 ans	10 soit 23.81 0/0 en 1877, contre 28.57 0/0 en 1876. 7 — 16.67 0/0 — — 11.43 0/0 — 6 — 14.28 0/0 — — 22.85 0/0 — 4 — 9.53 0/0 — — 8.57 0/0 — 6 — 14.28 0/0 — — 14.29 0/0 — 9 — 21.43 0/0 — — 14.29 0/0 —								
5 ans Plus de 5 et moins de 10 ans	Reclusion. 3 soit 50 » 0/0 en 1877, contre 33.33 0/0 en 1876. 3 — 50 » 0/0 — — 44.45 0/0 — 22.22 0/0 —	٠							
10 ans									
1 an et 1 jour Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans	2 soit 12.50 0/0 en 1877, contre » » 0/0 en 1876 » — , » — — 42.86 0/0 — 4 — 25 » 0/0 — — 23.81 0/0 — 1 — 6.25 0/0 — — 4.76 0/0 — 2 — 12.50 0/0 — — » » — 7 — 43.75 0/0 — — 28.57 0/0 —	•							

Durée moyenne: travaux forcés 9 ans 7 mois, reclusion 6 ans 3 mois, emprisonnement 3 ans 3 mois, en 1877, contre 8 ans 4 mois, 7 ans 2 mois et 2 ans 7 mois en 1876.

La criminalité est représentée par les chiffres suivants :

	Hommes.			FEMMES.			
	1877.		1876. 18		77.	1876.	
	Nombre.	Proportion pour º/o.	Proportion	Nombre.	Proportion pour º/o.	Propor- tion pour º/o.	
1re CATÉGORIE.							
Assassinat, associations de malfaiteurs, incendie, meurtre connexe à un crime où à un délit, vol qualifié, etc	616	32,61	32.9 4	17	26.56	38.46	
Abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, complicité d'avortement ou d'infanticide	778	41.19	40.37	4	6.25	12.31	
3° CATÉGORIE.	f						
Évasion, mendicité, rupture de ban, vagabondage, etc	36	1.90	2.65	1	1.56	» »	
4º CATÉGORIE.						Ì	
Attentat à la pudeur, coups et blessures, infanticide, avorte- ment, meurtre non connexe à un crime ou à un délit, etc	407	21.55	20.80	42	65.6 3	47.69	
5º CATÉGORIE.							
Arrestation illégale, désertion, insoumission, homicide par imprudence, etc	5 2	2.73	3.21	»	» »	1.51	
Ensemble	1,889	100 »	100 »	64	100 »	100 »	

Les hommes condamnés dans le département d'Alger étaient au nombre de 838, soit 44.36 0/0; ceux de Constantine de 618, soit 32.72 et ceux d'Oran de 419, soit 22.18 0/0; 14 détenus, soit 0.74 0/0 avaient été transférés de la métropole en Algérie. Parmi les femmes, 36 ou 56.25 0/0 appartenaient au département d'Alger, 18 ou 28.13 0/0 à celui de Constantine, 10 ou 15.62 0/0 à celui d'Oran. On sait que pour ce dernier département,

les condamnés à 3 ans et au-dessous, non récidivistes, sont maintenus à la prison d'Oran.

Les individus de nationalité étrangère formaient un total de 244, soit 12.92 0/0 pour les hommes et 13 ou 20.31 0/0 pour les femmes. Ces chiffres diffèrent peu de ceux de l'année précédente.

Sous le rapport de l'âge et de l'état civil, l'effectif était composé des éléments ci-après :

,	HOMMES.			FEMMES.			
	1877.		1876.	1877.		1876.	
	Nombre.	Proportion	Propor- tion pour º/o.	Nombre.	Proportion pour %/0.	Propor- tion pour %.	
AGE.		,					
De 16 à 20 ans	51 272 798 552 159 48 9	2.70 14.40 42.24 29.22 8.42 2.54 0.48	2.60 14.22 42.44 29.34 8.38 2.53 0.37 0.10	3 14 6 22 14 4 1	4.69 21.88 9.37 34.37 21.88 6.23 4.56	6.71 16.99 17.66 25.46 18.98 10.40 3.28 0.52	
Ensemble	1,889	100 »	100 »	64	100 »	100 »	

	HOMMES.			FEMMES.		
	1877.		1876.	185	17.	1876.
	Nombre.	Propor- tion pour %.	Propor- tion pour °/o.	Nombre.	Proportion	Propor- tion
ÉTAT CIVIL.						
Célibataires ou veufs sans enfants. — ayant des en-	1,254	66.39	63.94	26	40.63	40 »
fants	171	9.05	8.59	14	21.87	24.62
Mariés ayant des enfants	317	16.78	16.98	16	25 »	20 »
- sans enfants	147	7.78	8.49	8	12.50	15.38
Ensemble	1,889	100 »	100 »	64	100 »	400 »

Le nombre des musulmans était de 1,213 ou 64.21 0/0 pour les hommes, 48 ou 75 0/0 pour les femmes, celui des catholiques de 623 ou 32.98 et 15 ou 23.44 0/0, celui des protestants de 32 ou 1.17 0/0 pour les hommes, néant pour les femmes, celui des israélites de 21 ou 1.10 0/0 et 1 ou 1.65 0/0. La proportion des hommes suivant la loi de l'Islam était en 1876 de 62.02 0/0 et celle des femmes de 67.69 0/0 tandis que 1'on comptait 35.23 0/0 détenus du sexe masculin et 30.77 du sexe féminin professant le catholicisme.

Voici comment, sous le rapport professionnel, se répartissent les hommes :

	Nombre.	proportion
Professions agricoles, journaliers, domestiques Ouvriers d'ateliers et de fabriques. Industries du bâtiment et du mobilier A la charge de leurs familles, sans métier ni profession Militaires et marins. Professions nomades Professions alimentaires Commerçants, fabricants Professions libérales Employés des services publics et particuliers Vagabonds et mendiants Propriétaires, rentiers	1,056 182 159 135 88 58 54 47 44 39 46 11	55.903 9.635 8.417 7.417 4.659 3.070 2.839 2.488 2.329 2.064 0.847 0.582
Parmi les femmes on comptait: Professions agricoles, journalières, domestiques	33 25 6 	51.563 39.062 9.375

La proportion des hommes appartenant aux professions agricoles, journaliers, domestiques, etc. a diminué de 2.718 0/0, celle des ouvriers du bâtiment et du mobilier, de 0.549, des militaires et marins de 0.381, celle des individus exerçant les industries alimentaires de 0.165; les autres groupes professionnels présentent de légères augmentations. Les différences en plus ou en moins afférentes aux femmes sont sans importance.

Au point de vue des antécédents judiciaires, la population des deux maisons centrales affectées aux hommes en Algérie était composée de la manière suivante :

	`	1877.		1876. —
		NOMBRE.	p. º/o.	PROPORTION P. º/o.
Ayant subi des condamnations entraînant les peines de la récidive. Condamnés à des peines de 1 an et au dessous.	deux	219 132 68 62 73 217 452 95	43.482 6.988 3.600 3.252 3.864 41.488 8.046 5.029	13.050 6.737 4.085 3.607 4.191 11.141 7.799 5.570
Ayant été seulement détenus da cation correctionnelle	ns des établissements d'édu-	28	1.482	0.796
Exempts d'antécèdents judiciaire	s. • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	1,076 813 1,889	56,961 43.039 100 »	56.976 43.024 100 »

Des 64 femmes détenues au 31 décembre 1877 à la maison centrale du Lazaret, 1 seulement avait subi antérieurement une condamnation à plus d'un an; 2 se trouvaient dans ce cas en 1876.

Le nombre des hommes devant être, après leur libération, assujettis à la surveillance de la haute police était de 989, soit 52.36 0/0 et celui des femmes de 28, ou 43.75 0/0 au 31 décembre 1877. Les proportions étaient respectivement de 53.10 et 40 0/0 en 1876.

Les dispositions de l'ordonnance du 27 décembre 1843 concernant la fixation de la quote-part attribuée aux condamnés sur le produit de leur main d'œuvre en raison de leur situation pénale et de leurs antécédents judiciaires, n'avaient pu encore être mises en vigueur qu'à la maison centrale de Lambèze. On comptait dans cet établissement 68 condamnés recevant un dixième, 79 deux dixièmes, 101 trois dixièmes, 447 quatre dixièmes, 211 cinq dixièmes. A l'Harrach et au Lazaret, tous les détenus touchaient indistinctement cinq dixièmes.

D'après l'état de leur intruction au moment de leur entrée, les hommes étaient ainsi classés :

	1877.		1876. —
	Nombre.	PROPORTION P. º/o.	PROPORTION P. %.
Illettrés	1,354	71.68	59.52
Sachant lire	55	2.91	10.08
- lire et écrire	140	7.41	5.04
· lire, écrire et calculer	297	15.72	21.11
Possédant l'instruction primaire	27	1.43	3.56
— une instruction plus élevée	16	0 85	0.69
	1,889	100 »	100 »

Parmi les femmes, 60 étaient illettrées, 2 savaient lire, 2 lire et écrire, soit 93.760/0; 3.12 et 3.120/0 en 1877, contre 78.460/0, 45.39 et 6.150/0 en 1876.

TABLEAU XIII. — Résultats de l'enseignement pendant l'année.

La maison centrale de Lambèze est toujours la seule où il ait été possible d'organiser l'enseignement scolaire. Au 31 décembre 1877, le personnel de l'école se composait de :

Illettrés	95
Illettrés	
Sachant lire	125
- lire et écrire	120
- lire, écrire et calculer	
-	
Ensemble	220
Il est sorti:	220
Il est sorti:	220
Il est sorti: Illettrés, Sachant lire, 13	220
Il est sorti : Illettrés	220 36
Il est sorti : Illettrés	
Il est sorti : Illettrés	

Soit, par rapport à l'effectif présent à la même date, 20,31 0/0 contre 11.06 en 1876.

Des 220 individus ayant fréquenté l'école, 34 soit 45.45 0/0 ont profité de l'enseignement. Les résultats, pour chaque catégorie, sont représentés par les chiffres ci-après :

Illettrés.	ayant appris à lire	5 3	_	8.33 3.21 1.92 86.54	0/0 0/0
Sachant lire.	ayant appris à écrire	_	_		0/0
Sachant lire et écrire.	ayant appris à calculer ayant reçu le complément de l'instruction	1	_	15.38 7.69 76.93	0/0
Sachant lire, écrire et calculer.	ayant reçu le complément de l'instruc- tion	10 33		23.26 76.74	

En 1876 la proportion générale des détenus ayant tiré profit des leçons de l'instituteur était de 37.92 0/0. On voit que de sérieux efforts sont faits pour mettre cet établissement sur le pied de ceux de la métropole, même en tenant compte de la population qui comprend à peine 1/4 de Français.

La bibliothèque de la maison centrale de Lambèze, qui possède 771 volumes, a pourvu à 1,530 mises en lecture soit 3.31 pour 100 détenus et par distribution hebdomadaire, contre 3.46 en 1876.

L'autre établissement affecté aux hommes, celui de l'Harrach, n'avait pas de bibliothèque en 1877.

A la maison centrale du Lazaret, où la bibliothèque renferme 90 volumes, il y a eu 256 mises en lecture, soit 7.69 0/0 contre 2.62 l'année précédente.

TABLEAUX XIV et XV. Grâces, commutations, récompenses. État disciplinaire.

Il a été accordé à 18 hommes, condamnés, 1 à la détention, 13 à la reclusion, 4 à l'emprisonnement, remise du restant de la peine; 1 condamné à la détention, 45 à la reclusion, 20 à l'emprisonnement, soit, au total, 66, ont obtenu des réductions de 1 à 5 ans.

Le nombre des individus qui ont éprouvé, à divers degrés, les effets de la clémence du Chef de l'État a été ainsi de 84, soit 4.40 0/0 par rapport à la population moyenne. La proportion était de 6.12 en 1876.

Pour 81 détenus, ces mesures avaient été provoquées par l'Administration; pour les 3 autres elles étaient le résultat de recours formés par eux ou par leurs familles.

Aucune remise, commutation ou réduction de peine n'a été accordée aux femmes.

L'Ordonnance du 26 décembre 1843 n'étant en vigueur qu'à la maison centrale de Lambèze, cet établissement est le seul où la concession de dixièmes supplémentaires ait été autorisée : 63 détenus ont reçu cette récompense de leur bonne conduite.

Dans les maisons centrales affectées aux hommes, 7 individus ont été condamnés à l'emprisonnement, 5 pour coups et bles-sures sur des co-détenus, 2 pour évasion ou tentative d'évasion avec bris de prison. Le nombre des condamnations s'élevait à 9 l'année précédente : 1 aux travaux forcés pour tentative d'assassinat, 5 à l'emprisonnement pour coups et blessures, 3 à la même peine pour évasion.

Le total des infractions de la compétence du pouvoir disciplinaire de l'Administration a été de 7,540, savoir :

	1877.		1876. —
	NOMBRE.	proportion p. %.	PROPORTION p. º/o.
Vols	269	3.568 »	2.790 »
Voies de fait envers le personnel supérieur	2	0.027	" »
les agents de surveillance	400	5.305	5.957
	104	1.379	1.221
Rébellion, mutinerie	41	0.544	0.226
Infractions au silence	2,031	26.937	26,632
Refus de travail.	256	3,395	2.805
Paresse, negligence dans le travail.	424	5.623	5.203
Usage de tabac	706	9.363	8.747
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés	298	3.952	3.680
Infractions diverses	3,009	39.907	42.739
	7,540	100 »	400 »

Le rapport du nombre moyen des infractions signalées, par jour, au chiffre de la population moyenne, qui était de 0.95 0/0 en 1876, ressort, en 1877, à 1.08 0/0.

Les punitions infligées par les directeurs forment un total de 7,432, savoir:

	1877.		1876.
	Nombre.	Proportion 0/0:	Proportion 0/0.
Cellule	1,003	13.496	9.975
Salle de discipline	712	9.580	5.486
Pain sec	1,994	26.830	30.050
Autres privations alimentaires	498	6.701	9.156
Réduction de dixièmes	»	»	»
Amendes	559	7.52t	4.756
Autres punitions pécuniaires	2	0.027	>>
Autres punitions	1,531	20.600	17 064
Réprimandes	1,133	15.245	23.513
Ensemble	7,432	100.000	100.000

Ces mesures disciplinaires ont atteint 1,760 individus, soit par rapport au nombre total de ceux qui ont été détenus pendant l'année 1877 dans les maisons centrales de Lambèze et de l'Harrach, 65.94 0/0 au lieu de 46.53 en 1876.

148 o	nt été punis	une fois
454		deux fois
599		trois fois
559		quatre fois et plus.

Le nombre des journées de cellule de prévention, punition ou consignation s'est élevé à 10,746 soit 1.54 sur 100 journées de détention, contre 1.52 en 1876. La durée moyenne de la punition a été de 10 jours 57; elle ressortait l'année précédente à 18 jours 54.

Les journées de salle de discipline, à la maison centrale de Lambèze, la seule où ce mode de répression ait pu être institué, forment un total de 4,559 et la proportion par rapport aux journées de détention est de 1.41 tandis qu'elle montait en 1876 à 4.34 0/0.

Il y a eu 13,440 journées de privations alimentaires ou 1.93 sur 100 journées de détention alors qu'on en avait compté 1.34 seulement en 1876.

A Lambèze, le chiffre des journées de cellule de séquestration a été de 1,230 et celui des journées de cellule d'observation ou d'isolement de 5,479. L'absence de locaux convenables ne permet pas d'user de ce moyen de correction à l'Harrach.

Les évasions ont notablement diminué à Lambèze, mais on constate à l'Harrach une certaine augmentation. Dans le premier de ces établissements, en effet, 12 détenus, dont aucun n'avait été repris au 31 décembre, se sont évadés en 1877, tandis qu'on avait signalé, en 1876, indépendamment de 3 tentatives, 32 évasions dont 18 non suivies de réintégrations, pendant l'année. A l'Harrach, il y a eu 3 évasions tentées et 9 consommées, dont 3 non suivies de réintégration en 1877, contre 1 tentée et 6 consommées, dont 4 non suivies de réintégrations en 1876.

Pour la maison centrale du Lazaret, où la population moyenne est seulement de 68 femmes, la statistique de 1877 accuse 10 infractions seulement dont 5 consistant en voies de fait entre

STATIST. PRIS. — 1877.

étenues. Toutes ont été punies de la cellule et elles sont imputables à 8 femmes (7 punies une fois, 1 deux fois). Le nombre des journées de cellule s'est élevé à 57. Ces chiffres sont tous inférieurs à ceux de 1876.

TABLEAUX XVI à XXII bis. — État sanitaire.

	HOMMES.	FEMMES.
Le nombre des malades en traitement dans les infirmeries était au 31 décembre 1876, de	50 1,304	3
Ensemble	1,354	96
Il est sorti $\left\{ \begin{array}{lll} \text{gu\'eris} & 1228 \text{ hommes}, & 77 \text{ femmes} \\ \text{d\'ec\'ed\'es} & 67 & 5 & 9 \\ \text{transf\'er\'es} & 9 & 9 & 2 & 9 \end{array} \right.$	1,295	84
Il restait au 31 décembre 1877	59	12

Le total des journées d'infirmerie a été de 21,749 pour les hommes, 3,060 pour les femmes.

D'après ces indications, la situation sanitaire des maisons centrales d'Algérie serait représentée par les chiffres suivants :

	HOMMES.	FEMMES.
Proportion des entrées à l'infirmerie, par jour, à la population moyenne. { en 1877. en 1876.	0.19 %	0.35 % 0.14 %
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention { en 1877. en 1876.	3.12 °/a 3.02 °/a	12.38 °/。
Proportion des journées d'infirmerie au total de l'effectif de l'infirmerie en 1877. au 31 décembre 1876 et des entrées, ou durée moyenne du séjour.	16.06 °/	31.88 °/。 8. 2 7 °/。
Proportion des décès au total des malades	4.95 °/- 5.75 °/-	5.21 º/。 11.43 º/。
Proportion des entrées à l'infirmerie, par jour, à la population moyenne. en 1877. en 1876. Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention	3.51 °/ 3.75 °/	7.35 °/ 6.07 /
	ļ	<u> </u>

La proportion des entrées à l'infirmerie à la population moyenne ressort à 0.22 0/0 à Lambèze, tandis qu'elle est seulement, de 0.16 à l'Harrach, mais celle des journées d'infirmerie aux journées de détention qui est de 3.06 0/0 dans le premier de ces étabissements, s'élève à 3.18 0/0 dans le second.

Les nombres proportionnels des entrées se répartissent ainsi :

POUR LES HOMMES.

Suivant l'âge:

16 à 20 ans	0.68 0/0 en 1877 contre 1.26 en 187	6.
51 à 60 —	0.34 — 0.17 —	
Au-dessus de 60 ans	0.24 — 0.25 —	
41 à 50 ans	0.23 — 0.17 —	
31 à 40 —	0.49 — 0.42 —	
21 à 30 —	0.15 — 0.16 —	

Suivant la durée de la détention:

3e	année		•	•		•		٠					٠	0.27 0/0 er	1877	contre	0.47	en	1876.
2 e	_										•			0.22	-				
4 e			•						,					0.22			0.11		_
1re		•		•						•				0.16			0.23		
5e							•					•		0.09			0.07		<u>.</u>
Ap	rès la	5	•	an	né	e						٠		0.06			0.06		

Suivant la saison :

1er	trimestr	е.	•	$0.20 0/0 \mathrm{en}$	1877.	(Ce	renseignement	manque	pour	1876.)
							 -	• •	-	,
4 e	_			0.19						
30				0.17						

POUR LES FEMMES.

Suivant l'âge :

21	à	3 0	ans									0.56 0/0	en 1877	contre	0.20 ei	n 1876
16	à	20	_									0.55			0.11	
31	à	4 0										0.29	_	1	0.15	
41	à	50	_				٠		,			0.27	-		0.05	. —
51	à	60	. —					٠				» »			0.27	
\mathbf{Pl}_{1}	ıs	de	60 a	m	s.							» »			p n	

- LXXXV -

- LXXXIV - Suivant la durée de la détention :

20	année											0.68 0/0 en	1877	contre	0.13	en	1876.
													_		0.24		
5°								•				0.55	_		0.20		_
4°	_											0.38			0.32		
1re												0.20			0.14		_
Αp	rès la	5	3 6	nı	né	e.					_	» »	_		» »		

Suivant la saison :

2e	trimestre	€	•	0.48 0/9) en	1877.	(Ce	renseignement	manque	pour 1876.)
1re	-			0.34						
3e	_			0.34						
4e				0.27						

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions à l'infirmerie sont, en 1877, pour les hommes, les fièvres intermittentes (197 ou 15.11 0/0) les gastrites, entérites, diarrhées (174 ou 13.34 0/0), les maladies des bronches ou du larynx (109 ou 8.36 0/0), les abcès, furoncles, ulcères (86 ou 6.60 0/0), les pneumonies, pleurésies (69 ou 5.14 0/0), les contusions, plaies, luxations (42 ou 3.22) les maladies de foie, des voies biliaires et de la rate (41 ou 3.140/0) les maladies des yeux (38 ou 2.91) la dysenterie (35 ou 2.68), les rhumatismes articulaires (33 ou 2,53), la syphilis (32 ou 2.45), les angines (30 ou 2.30), la phtisie (28 ou 2.15). La proportion des maladies aiguës est de 70.71, celle des maladies chroniques de 71.71 0/0. Pour les femmes, l'anémie, la débilité, la gangrène (25 ou 28.09 0/0), les abcès, furoncles. ulcères (18 ou 20.22 0/0) les fièvres diverses (17 ou 19.10 0/0) les maladies des yeux (15 ou 16.80 0/0). La proportion des maladies aiguës est, pour le sexe masculin, de 70.71 0/0, pour le sexe féminin de 67.42 0/0. Sur 100 hommes admis à l'infirmerie en 1877, il y en avait 17.48 présentant, au moment de leur arrivée. des symptômes de l'affection pour laquelle ils ont été traités, 24.77 d'une constitution faible, 57.75, en bon état de santé, et. sur 100 femmes 15,73 déjà malades, 60.67 d'une constitution faible, 23.60 en bonne santé. Ces chiffres diffèrent peu de ceux qui avaient été constatés en 1876.

La mortalité est descendue de 4.35 à 2.93 0/0 à Lambèze, mais elle est montée de 3.25 à 4.02 0/0 à l'Harrach, soit pour les 2 mai-

sons d'hommes, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, 2.75 en 1876 et 3.51 en 1877. La maison centrale de femmes du Lazaret a donné 6.07 en 1876 et 7.35 0/0 en 1877.

Les proportions des décès sont :

POUR LES HOMMES.

Suivant l'âge:

Au-dessus de 60 ans	11.11 0/0 en 1877 contre	50. » en 1876.
De 41 à 50 ans		8.13 —
- 16 à 20	7.84	2.05 —
— 21 à 30 —	3.06 —	2.61 —
— 31 à 40 —	2.33 —	3.77 —
- 51 à 60		6.26 —

Suivant la durée de la détention :

4e année 6.47 0/0 en 1877	contre 3.39 en 1876
2° — 4.88 —	4.10 —
	4.02 —
1 ^{re} — 2.38	4.51 —
Après la 5 ^e 2.13 —	2.15 —
5º année	0.57

Suivant la saison :

4e tr	rimestre			5.90 0/0	en 1877.	(Ce	renseignement	manque	pour	1876.)
2e				2.94			• —			
1er	_			2.73			, - ,			
3e			_	2.50						

POUR LES FEMMES.

Suivant l'âge:

40 1 00			95 0/0 on 4977 (contre » » en 1876.
16 à 20 ans.			25. » 0/0 en 1611 (contre » » en 1876.
31 à 40 — .			11.11	3.48
		1 . 1		10. » —
				11.11
21 à 30 — .		, , , , , , , , ,	" » —	
$51 \ \text{à} \ 60 \ \ .$			n »	» »
Plus de 60 a	ns		» » —	» -

Suivant la durée de la détention:

Après la	5°	a	nn	ιée						30. » 0/0 en	1877	contre))	n	en	1876.
2º année	_									7.14	_		5.	26		
1re —													5.	55		_
3° —											_))	»		_
4° —					٠					» »))	»		
5°	-	-	-	-							_	!	50.))		_

- LXXXVI -

Suivant la saison:

4	• trimestre	•		17	1.65	0/0 e	ĕп	1877.	(Ce	renseignement	manque	pour	1876.)
1	er	•	•	Ę	.88							F	
2	e			»	»								
3	• <u> </u>))	n								

Les maladies qui ont causé le plus de décès sont, pour le sexe masculin, en 1877, la phtisie pulmonaire (13 ou 19.40 0/0), les pneumonies, pleurésies, etc. (12 ou 17.91 0/0) les fièvres intermittentes (8 ou 11.94 0/0), les maladies des bronches et du larynx et la fièvre typhoïde (pour chaque groupe 6 ou 8.96 0/0) la dysenterie et la diarrhée (4 ou 5.97 0/0); sur 100 décès, 58.24 ont été occasionnés par des affections aiguës, 41.79 par des affections chroniques; 13.43 0/0 des décédés étaient atteints au moment de leur entrée, de la maladie à laquelle ils ont succombé, 32.84 étaient d'une constitution faible, 53.73 en bon état de santé. Des 5 décès constatés chez les femmes, 3 sont dus à l'anémie, à la débilité ou à la gangrène (60 0/0), 2 à la phtisie (40 0/0).

TABLEAU XXIII. — Alienation mentale, suicides.

Le nombre des hommes atteints d'aliénation mentale était au 31 décembre 1876 de	
statée pendant l'année s'est élèvé à	
Ensemble 5	
Il est sorti par libération	i
Il restait au 31 décembre 1877.	-

En outre, 4 individus non aliénés ont eu des accès d'épilepsie. Leur état n'avait pas paru assez grave pour motiver leur placement dans des établissements spéciaux.

Deux femmes reconnues aliénées ont été transférées dans des asiles. Aucun cas d'épilepsie n'est signalé.

Pour l'un comme pour l'autre sexe, il n'y a pas eu de suicide accompli, ni même tenté.

TABLEAUX XXIV à XXVII. — Travail.

L'organisation du travail rencontre toujours de graves difficultés en Algérie, néanmoins la situation, sous ce rapport, s'est un peu améliorée pendant l'année 1877.

Dans les établissements affectés aux hommes, le nombre des journées de travail a été de 427,908, soit un effectif moyen de 1,385 détenus occupés; 1,597 travaillaient au 31 décembre 1877.

La proportion du nombre moyen des détenus occupés, par rapport à la population moyenne, ressort à 72.63 0/0 (Lambèze 77.90, l'Harrach 68.04) contre 69.82 (Lambèze 75.76, l'Harrach 64.98, en 4877). Celle du nombre des travailleurs à l'effectif du 31 décembre s'élève pour 1877 à 84.52 0/0 (Lambèze 91.39, l'Harrach 78.23), tandis qu'elle était seulement pour 1876 de 83.40 0/0 (Lambèze 91.97, l'Harrach 77) en 1876.

Les 1385 condamnés occupés en 1877 étaient ainsi répartis :

	LAMBÈZE.	L'HARRACH.	TOTAL.
Services intérieurs	113 9	75 »	188 9 448
exploitation forestière	12 83	386 » »	12 83
fabrication de chaux, tuiles, etc. divers	30 10	1 25 17	30 27 286
Préparation de l'alfa, fabrication de cordes, nattes, coussins, etc. Préparation du crin vegétal	280 » »	175 12	175 12 8
Fabrication de chaises	46	10 · 11 · 7	56 22 28
Totaux	691	694	1,385

En 1876, le nombre des individus employés aux exploitations agricoles était seulement de 351 (Lambèze 62, l'Harrach 289). Les autres genres de travaux ne présentent, en plus ou en moins, que des différences peu importantes.

La revision des tarifs de prix de main d'œuvre, n'ayant pu, malgré les efforts de l'Administration, être terminée en 1877, le produit du travail n'a pas subi de modifications notables, et les gratifications, soit en numéraire soit en nature, entrent toujours pour une proportion élevée dans la rémunération des détenus; c'est ce qui ressort des chiffres suivants:

	LAMBÈZE.	L'HARRACH.	TOTAL.
Salaire d'après les tarifs	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	69,137 70	85,748 40	154,886 10
	34,141 40	456 45	34,597 85
Gratifications en nature (Tabl. XXVIII)	103,279 10	86,204 85	189,483 95
	» »	106,480 60	106,480 60
TOTAL	103,279 10	192,685 45	295,964 55

	LAMBÈZE.	L'HARRACH.	MOYENNE GÉNÉRALE.
Soit, en moyenne, par journée de travail : Salaire d'après les tarifs	cent. 32,38 15,99	cent. 40, » 0,21	cent. 36,20 8,08
ENSEMBLE	48,37 » »	40,21 49,67	44,28 24,88
TOTAL	48,37	89,88	69,16
Salaire d'après les tarifs	21,35 10,54	23,03 0,12	22,25 4,97
Ensemble	31,89 » »	23,45 28,60	27,22 15,29
TOTAL	31,89	51,75	42,51

En 1876, le produit total du travail ressortait, en moyenne, par journée de détention, à 43 c.20 (Lambèze 35 c.72, l'Harrach 49 c.29). Il y a donc eu, en 1877, à Lanbèze, une diminution assez importante, compensée dans une certaine mesure par une augmentation à l'Harrach.

Les femmes ont donné 17,531 journées de travail, ce qui correspond à un effectif moyen de 57 détenues occupées ou 83.80 0/0; au 31 décembre il y en avait 50 ou 78.12 0/0. Les proportions étaient, l'année précédente, 75.76 et 78.46 0/0.

Les services économiques ont employé, en moyenne 16 femmes; les 41 autres ont été appliquées à des travaux de couture.

Le montant des salaires fixés par les tarifs en vigueur et auxquels n'a été ajouté aucune gratification, a été seulement de 6,295 fr. 90 c. soit 35 c.91 par journée de travail ou 25 c.47 par journée de détention, contre 30 c.41 et 19 c.09 en 1876.

Le total des produits du travail, montant, en numéraire, pour les trois maisons centrales d'Algérie, à 195,779 fr. 85 c. (hommes 189,483 fr. 95 c., femmes 6,295 fr. 90 c.) a été ainsi divisé:

	Hommes.	Femmes.
Pécule réserve	35.986.06	1572.8 2
Pécule disponible	70:528.81	1575.13
Portion concédée aux entrepreneurs		3147.95

Soit par journée de détention :

Pécule réserve	5.16	contre	5.34 en	1876 —	6.36 с	ontre	4.76
Pécule disponible	10.13	_	11. »		6.37		4.79
Portion concédée aux							
entrepreneurs	11.93	_	11.79		12.74		9.54

Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'en France la moyenne générale du produit du travail par journée de détention est, dans les établissements affectés aux hommes, pour le pécule réserve, de 13 c. 45, pour le pécule disponible de 17 c. 89, pour la portion concédée aux entrepreneurs ou acquise au trésor, de 37 c. 35 et, dans les établissements affectés aux femmes pour le pécule réserve de 13 c. 22, pour le pécule disponible de 13 c. 54, pour la portion concédée aux entrepreneurs de 41 c. 57.

TABLEAU XXVIII. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.

Le montant des dépenses effectuées sur le pécule disponible a été de 53,350 fr. 14 c. pour les hommes; 1,299 fr. 99 c. pour les femmes, savoir :

	ном	MES.	FEMMES.		
	MONTANT.	MOYENNE par journée de détention.	MONTANT.	MOYENNE par journée de détention.	
Pain et autres aliments Effets d'habillement et menus ustensiles Ports de lettres et papiers, frais d'actes notariés	47,360 f. 19 3,075 70	6 c.80 0 44	1,135 f. 14 »	4 c.58 »	
ou autres, retraits de fonds déposés à l'entrée, dépenses diverses :	2,105 25 54 » 755 »	0 30 0 40 0 41	154 75 10 10 »	06 2 0 04 »	
	33,350 14	7 66	1,299 99	5 24	

J'ai mentionné plus haut le chiffre des gratifications en nature distribuées par l'entrepreneur aux détenus de la maison centrale de l'Harrach: il est de 106,480 fr. 60 c. Par suite, le montant des aliments supplémentaires consommés par les détenus forme un total de 153,840 fr. 79 c. dont 43,275 fr. 36 c. à Lambèze, 110,565 fr. 43 c. à l'Harrach, et la dépense ressort, en moyenne, par journée de détention, pour le premier de ces établissements à 13 c.66, pour le second à 29 c.03 et pour l'ensemble de la population des deux maisons centrales à 22 c.09; elle était en 1876 de 14 c.26, de 28 c.01 et de 21 c.85. En France, les dépenses similaires ne s'élèvent qu'à 13 c.36.

TABLEAUX XXIX et XXX. — Situation des libérés

au moment de leur sortie.

Il a été libéré pendant l'année 671 hommes, dont 18 ou 2.68 par suite de grâce, et 18 femmes, ces dernières par suite de l'expiration de leur peine.

Parmi les hommes, 185 ou 27.57 0/0 et parmi les femmes 1 seulement, étaient assujettis à la surveillance de la haute police.

Les chiffres suivants indiquent les conditions d'existence des détenus à leur rentrée dans la vie libre :

		HOMMES.			FEMMES.			
	1877.		1876.	1877.		1876.		
	Nombre.	Propor- tion °/0.	Propor- tion	Nombre.	Propor- tion %.	Propor- tion		
Étrangers expulsés	13	1.94	0.15	ű	2)	»		
incorporés dans les armées de térre et de mer	2	0.30	0.15	»	»	»		
sements hospitaliers	4	0.15	1 20	»	»	W		
Dirigés sur leur ancien domicile, d'après leur demande.	293	43.67	45.20	12	92.31	75. »		
Dirigés sur leur ancien domicile, par ordre. Dirigés sur une autre localité, d'après leur	11	1.63	3. >	20	»	»		
demande	313	51.12	50.30	4	7.69	25. »		
Dirigés sur une autre localité, par ordre.	8	1.19	tc)	»	»		
	671	100. »	100, »	13	100. »	100. »		
Paraissant avoir des ressources personnelles.	19	2.83	0.75	»	»	8.33		
Ayant du travail assuré	449	66.91	72.07	3	23.08	75. »		
N'ayant pas de travail assuré	168	25.04	21.17	10	76.92	16.67		
Hors d'état de travailler	19	2.83	4.36	υ	»	»		
Remis à des sociétés de patronage	»	»	0.15	,,	»	»		
Expulsés, incorporés dans les armées, infirmes, etc	16	2.39	1.50	»	»	»		
	671	100. »	100. »	13	100. »	100. »		

		HOMNES.			FEMMES.	
	18	1877.		1877.		1876.
	Nombre.	Pro- portion	Pro- portion %.	Nombre.	Pro- portion	Pro- portion
Ayant reçu à leur résidence un pécule de 20 à 60 francs De plus de 60 à 400 francs N'ayant pas reçu de pécule à leur rés dence mais ayant pu pourvoir à leu frais de route et d'habillement Ayant reçu des secours de l'administration à leur sostie	. 453 . 67 . 79	22,80 9.99 11.77	32.28 9.01 10.36))))))	30 30 30	» »
dence mais ayant pu pourvoir à leu frais de route et d'habillement Ayant reçu des secours de l'administr tion à leur sortie	s . 346	51.56 3.88	45.35 3. »	13 »	100. »	100. »
	671	100. »	100. »	13	100. »	100. »

Des 684 libérés, de l'un ou de l'autre sexe, 32 hommes seulement, sortant de la maison centrale de Lambèze, avaient acquis quelque instruction pendant leur détention.

TABLEAUX XXXI et XXXII. — Répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie ou de punition.

La situation, à ces divers points de vue, des trois maisons centrales de l'Algérie, se trouve résumée ainsi qu'il suit :

	HOMMES.]	FEMMES.	
	187	7.	1876.	1877.		1876.
RÉPARTITION DE LA POPULATION.	Nombre.	Pro- portion °/o.	Pro- portion º/o.	Nombre.	Pro- portion °/o.	Pro- portion °/°.
Travail en commun	423,971 3,937 52,644	60.896 0.565 7.561	58.770 0.208 8.699	17,531 " "	70.927	63.409 20 18.856
	1,854 18,827 104,576 20,941	0.266 2.704 15.021 3.008	0.310 2.756 15.570 2.541	933 3,136 »	» 3.775 12.688 »	5.111 10.885 "
	29,643 21,749 18,077	4.258 3 124 2.597	4.503 3.026 3.617	3,060 57	2 12.380 0.230	1.739
RÉPARTITION DE LA POPULATION	696,219	100. >	100. »	24,717	100. >	100. >
Travail en commun	1,584 13 103	83.854 0.688 5.453	83.483 0.637 7.745	50 »	78.125 » »	78.462 79
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail	6 32 » 35	0.318 1.694 » 1.853	2.812 0.902	» 2 » »	» 3.125 » »	10.769 »
	» 59 57	3.123 3.017	2.652 2.069	» 12 »	» 18.750 »	» 10.769 »
	1,889	100. »	100. »	64	100. »	100. »

Ces chiffres indiquent un état de choses bien loin encore sans doute de la régularité que présente le service pénitentiaire de la métropole, mais où, d'une année à l'autre, des progrès ont été réalisés.

TROISIÈME PARTIE.

MAISONS DE DÉTENTION ET MAISON CENTRALE DE CORRECTION SPÉCIALE AUX INDIVIDUS CONDAMNÉS POUR FAITS INSURRECTIONNELS.

Les deux maisons de détention (Belle-Isle et Thou au 31 décembre 1876 un effectif de Le nombre des entrées pendant l'année 1877	ars) avaient 694
a été de :	
Venant du lieu de leur condamnation	274
Ensemble	968
Celui des sorties de :	
Mis en liberté par suite d'expiration de la peine ou de grâce	368
L'effectif au 31 décembre 1877 était de	600

Les journées de détention forment un total de 210,983, soit une population moyenne de 578, contre 971 en 1876.

La maison centrale de correction de Landerneau qui renfermait, au 31 dé-

⁽¹⁾ Condamnés à la déportation éliminés primitivement des listes d'embarquement par les commissions médicales, déposés à la maison de détention de Thouars et dirigés sur leur destination légale après rétablissement complet de leur santé.

cembre 1876	35 condamnés.
En a reçu en 4877:	•
Venant du lieu de leur condamnation	Ā
Réintégré après extraction	
	39
Il en est sorti par libération	gg
Décèdé	
Les autres détenus, au nombre de	40

à qui il ne restait plus à subir qu'une minime partie de leur peine, ont été transférés les uns dans les prisons de la Seine, les autres dans la maison de correction départementale de Rouen, et à partir du mois de juin, l'établissement a pu, comme je l'ai fait connaître dans la deuxième partie de ce rapport, être affecté aux condamnés de droit commun.

Les indications qui vont suivre, en ce qui concerne la composition de la population au 31 décembre 1877, se rapportent donc exclusivement aux maisons de détention de Belle-Isle et de Thouars.

Sur les 600 hommes qu'elle contenait, 34, soit 5.67 0/0 avaient été condamnés par les cours d'assises, 566, soit 94.33 0/0 par les conseils de guerre; les proportions étaient en 1876 de 6,63 et 93.37 0/0.

Au 31 décembre 1876, il se trouvait à Thouars, 22 condamnés à la déportation, que les commissions médicales n'avaient pas reconnus en état d'être embarqués pour la Nouvelle-Calédonie. Il est entré 1 détenu de cette catégorie en 1877. Pendant l'année, 8, après un nouvel examen, ont été dirigés sur leur destination légale, 2 sont décédés, il en restait 7 au 31 décembre 1877, dont 4 à la déportation dans une enceinte fortifiée, 2 à la déportation simple.

Sous le rapport de la durée des peines portées aux arrêts de condamnation ou substituées, par des décisions gracieuses, à la déportation, les 593 détentionnaires se répartissaient ainsi :

5 ans	70 soit 11.80 0/0	contre 2	9.26 en 1876.
Plus de 5 et moins de 10 ans	194 - 32.72	_ 5	5.95
10 ans	189 - 31.87	28	3.87 —
Plus de 10 à 15 ans	19 - 3.20	<u></u> 5	5.80 —
Plus de 15 à 20 ans	121 - 2041	- 10	.12 —

Des 7 condamnés à la déportation, 6 étaient coupables de faits insurrectionnels, 1 d'intelligence avec l'ennemi. L'effectif des condamnés à la détention était composé de la manière suivante :

Excitation à la haine et au mépris du gouvernement, port d'armes et					
d'uniforme dans un mouvement					
insurrectionnel et autres crimes					
politiques	414 soit	69.81 0/0	contre	73.06 en	1876.
Désertion	8 i —	13.66	_	14.28	
Outrage à des supérieurs, refus					
d'obéissance militaire	74 -	12.48		8.78	
Infraction à des jugements de ban-					
nissement	13 —	2.19	_	1.94	
Intelligences avec l'ennemi	9 —	1.52	_	1.94	
Coups et blessures et meurtre	2 —	0.34	_	>>	
•					

La population des maisons de détention comprenait donc en définitive, 433 individus condamnés pour faits insurrectionnels, 157 pour infractions aux codes de justice militaire et 10 pour intelligence avec l'ennemi, soit 72.17 0/0, 26.16 0/0 et 1.66 0/0 contre 75.79 0/0, 22.34 0/0, et 1.87 0/0 en 1876.

Parmi ces 600 condamnés, 31 ou 5.47 0/0 étaient étrangers : il y en avait 4.32 0/0 seulement l'année précédente.

Au point de vue des antécédents judiciaires, on trouve :

Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive :

Une	71 soit 11.834 0/0.
Deux	23 — 3.833 —
Trois	7 - 1.167 -
Quatre	4 - 0.667 -
Plus de quatre	2 — 0.333 —
Ayant subi seulement des condamnations à 1 an et au-dessous	
Une	84 - 14.000 -
Deux	30 — 5.000 —
Trois et plus	59 — 9.833 —
	$\overline{280}$ $\overline{46.667}$ —
Ayant été renfermés dans des établis-	
sements d'éducation correctionnelle	14 — 2.333 —
	$\overline{294} - \overline{49.000} -$
Exempts d'antécédents judiciaires	306 — 51. » —
	600 100. »
STATIST. PRIS. — 1877.	g

La proportion des condamnés exempts d'antécédents judiciaires était seulement de 44.26 en 1876.

TABLEAU XIII. — Résultats de l'enseignement.

L'organisation des écoles s'est ressentie de la décroissance de la population et de la faiblesse numérique des éléments nouveaux qui y ont été introduits.

Des résultats appréciables ont néanmoins été obtenus dans les maisons de détention.

Le nombre des condamnés ayant participé à l'enseignement a été pendant l'année, à Belle-Isle et à Thouars, de 299, savoir :

Iliettrés													٠	٠		•		•			27
Sachant	lire																				38
																					63
	lire	, έ	cı	ir	e	et	c	a'c	ul	\mathbf{er}	0	u:	re	ce	va	nt	lε	e	on	n-	
	p	lér	ne	n	t d	le	ľi	ns	trı	act	io	n.									171

Au 31 décembre 148, soit 24.33 0/0 étaient inscrits à l'école, tandis qu'on n'en comptait que 23.34 à la fin de l'année précédente.

Des 27 illettrés:

8 soit 29.63 0/0 ont appris à lire,
12 — 41.44 — à lire et à écrire,
5 — 18.52 — à lire, à écrire et à calculer,
2 — 7.41 étaient encore illettrés au 31 décembre.

Des 38 détenus sachant lire :

151 soit 88.30 0/0 ont fait des progrès,

20 - 11.70 0/0 n'en ont pas fait.

19 soit 50 »» 0/0 ont appris à écrire,

18 — 47.37 0/0 — à écrire et à calculer,

1 — 2.63 0/0 n'avaient pas fait de progrès à la fin de l'année.

Des 63 sachant lire et écrire :

33 soit 52.38 0/0 ont appris à calculer,

20 — 31.75 0/0 ont reçu le complément de l'instruction,

10 — 15.87 0/0 n'avaient pas fait de progrès.

Des 171 sachant lire, écrire et calculer ou recevant le complément de l'instruction :

En résumé, 266 individus, soit 88.06 0/0 ont profité à divers degrés, des leçons des instituteurs en 1877; la proportion était de 90.24 0/0 en 1876. Elle est, pour 1877, de 70.05 dans les maisons centrales.

Dans la maison centrale de correction de Landerneau, 48 détenus ont fréquenté l'école pendant les quelques mois de l'année 1877 qui se sont écoulés avant l'évacuation de l'établissement; 16 d'entre eux ont fait des progrès.

Les bibliothèques des maisons de détention ont pourvu à 11,612 mises en lecture; soit, par distribution hebdomadaire, pour 100 détenus, 38.63 en 1877, contre 37.37 en 1876. Dans les maisons centrales, en 1877 la moyenne est de 30.12 00. Il n'y a eu à Landerneau que 469 mises en lecture.

TABLEAUX XIV et XV. — Grâces, commutations, réductions de peine, récompenses. État disciplinaire.

Remise entière du restant de leur peine a été octroyée à 77 condamnés à la détention, 11 à l'emprisonnement; 6 condamnés à la déportation ont eu leur peine commuée en détention, 1 de la détention en emprisonnement.

Des réductions ont été accordées à 59 condamnés à la détention, 7 à l'emprisonnement; 5 détentionnaires, 1 correctionnel ont obtenu la remise de la surveillance.

Le total des mesures de clémence dont les condamnés renfermés dans les maisons de détention de Belle-Isle et de Thouars et la maison centrale de Landerneau ont été l'objet, s'élève ainsi à 167, dont 145 ou 88.02 0/0 sur le recours des condamnés ou de leurs familles, 22 ou 11.98 0/0 sur la proposition de l'administration : les proportions sont, dans les établissements de droit commun, de 34,85 et 65.15 0/0.

Aucune des récompenses de l'ordre purement pénitentiaire, (dixièmes supplémentaires ou virements du pécule-réserve au pécule disponible), n'a été décernée dans les trois maisons spéciales dont il s'agit.

A Thouars, la peine des travaux forcés a été prononcée par la Cour d'assises des Deux-Sèvres contre un condamné pour tentative de meurtre contre un de ses co-détenus.

Le nombre des infractions retenues par la justice diciplinaire a été, en 1877, dans les maisons de détention, de 990, soit 0.47 par jour pour 100 individus, contre 0,40 en 1876.

Ces 990 infractions se répartissent de la manière suivante :

Vols	11 soi	1.111 0/	0 contre	e 1.214 e	n 1876.
Voies de fait envers le personnel su-					
périeur	» —)		»	-
Voies de fait envers les agents de					
surveillance	» 	>>	_	0.337	
Voies de fait envers d'autres détenus.	69 —	6.970		7.552	_
Rebellion, mutinerie	90 —	9.091		6.945	
Actes d'immoralité,	» 	»		1.011	· .
Infractions au silence	230	23.232	_	18.544	
Paresse, négligence dans le travail.	7 —	0.707		4.316	
Usage de tabac	47 —	4.748		2.630	·
Jeu, trafic, possession d'objets prohi-					
bés	21 -	2.121	_	2.765	_
Infractions diverses	515 —	52.020		54.686	-
	990	100. »	1	00. »	

Elles ont motivé les mesures de répression ci-après :

Cellule	
Pain sec	496
Autres privations alimentaires	381
Amendes	21
Autres punitions pécuniaires	
Punitions diverses	
Réprimandes	153
•	963

Le nombre des détenus punis a été de 367 soit 37.91 0/0 ou 5.01 de plus que l'année précédente.

Il y a eu 1339 journées de cellule de punition et 11,464 d'observation ou d'isolement, soit 0.63 et 5.43 par 100 journées de détention contre 0.70 et 1.05 en 1876.

Les journées de privations alimentaires se chiffrent par 2,760 en 1877, soit 1.31 0/0 contre 1.04.

A raison des circonstances particulières où s'est trouvée la maison centrale de Landerneau, la situation disciplinaire de cet établissement offre peu d'intérêt. Je me bornerai à constater que 161 infractions ayant donné lieu à un nombre égal de punitions ont été commises; elles étaient imputables à 47 individus. Le total des journées de cellule de punition s'est élevé à 163 et celui des journées de privations alimentaires à 405.

Il n'a été accompli ni tenté d'évasion dans aucun des trois établissements.

TABLEAUX XVI à XXIII. — État sanitaire, Alienation, Suicides.

Dans it	s maisons de détention, le	nom	pre	ues 1	narades	s en
traitement,	au 31 décembre 1876, était	de				38
Les infir	meries en ont reçu pendant l	'anné	e 18	877.		159
			En	sembl	e	197
Il est so	rti:					
	Guéris	• •	 		158) . 13)	171
Il restait	au 31 décembre 1877					26
	nées d'infirmerie forment un				2.	
	hiffres ressortent les indicati					
De ces o	hiffres ressortent les indicati					
De ces of	hiffres ressortent les indicati es entrées à l'infirmerie, par jour, a population moyenne	ons aj	prè	s:	0.12 en	1876.
De ces of Proportion d à l	hiffres ressortent les indicati es entrées à l'infirmerie, par jour, a population moyenne es journées d'infirmerie aux jour-	ons a _]	prè 0/0	s:	0.12 en	1876.
De ces of Proportion d à l Proportion d	chiffres ressortent les indications es entrées à l'infirmerie, par jour, a population moyenne	ons aj	prè 0/0	s:		1876.
De ces of Proportion de Proportion de né de	chiffres ressortent les indications es entrées à l'infirmerie, par jour, a population moyenne	ons a _]	prè 0/0	s:	0.12 en	1876. —
De ces of Proportion de Proportion de en	chiffres ressortent les indications es entrées à l'infirmerie, par jour, a population moyenne	ons a _]	prè 0/0 0/0	s: contre	0.12 en	1876. —
De ces of Proportion de Proportion de en au	chiffres ressortent les indications es entrées à l'infirmerie, par jour, a population moyenne	0.08 3.84	0/0 0/0 0/0	contre	0.12 en 6.06	1876. —
De ces of Proportion de A la Proportion de en au de de de de	chiffres ressortent les indications es entrées à l'infirmerie, par jour, a population moyenne es journées d'infirmerie aux jourses de détention s journées d'infirmerie au total des trées et de l'effectif de l'infirmerie 31 décembre 1876	0.08 3.84 41.18	0/0 0/0 0/0 0/0 0/0	s: contre	0.12 en 6.06 43.08	1876. —

Un seul des établissements de droit commun, la maison centrale d'Eysses, a eu, en 1877, une mortalité plus faible: 1.83 0/0. Clairvaux, qui vient après, donne 2.28 et on trouve, à Fontevrault, (maximum pour les maisons centrales) 6.54 0/0.

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions, sont les indigestions et embarras gastriques, les gastrites, entérites, diarrhées, les abcès, les furoncles, les ulcères, les maladies de la peau, les rhumatismes, les maladies des bronches et du larynx, l'anémie, la débilité et la gangrène.

Celles qui ont causé le plus grand nombre de décès sont les maladies des bronches et du larynx, les maladies du cœur et du péricarde; deux individus atteints d'aliénation mentale sont décédés à Belle-Isle.

En 1876, les affections dominantes étaient, en ce qui concerne les admissions, en première ligne, les maladies des bronches et du larynx, puis les indigestions et embarras gastriques, l'anémie, la débilité, la gangrène, les gastrites, entérites, diarrhées, les abcès, furoncles, ulcères, les rhumatismes, les fièvres diverses, et en ce qui concerne la mortalité, la phtisie, les maladies du cerveau, de la moelle et des méninges, les hydropisies diverses, les maladies des bronches et de larynx.

A Landerneau, l'infirmerie renfermait 7 malades au 31 décembre 1876; il en a étéadmis 37 du 1^{er} janvier 1877 au jour de l'évacuation de la maison. De ces 44 individus, 43 sont sortis guéris, 1 est décédé. Le nombre des journées d'infirmerie a été de 644.

La maison de détention de Belle-Isle renfermait, à la fin de 1876, un aliéné et deux épileptiques; quatre cas d'aliénation, deux d'épilepsie ont été constatés en 1877; deux aliénés sont décédés, un aliéné et un épileptique ont été libérés; il restait dans cet établissement, à la fin de l'année, deux aliénés et trois épileptiques. A Thouars, il n'en existait pas. A Landerneau, un aliéné, présent au 31 décembre 1876, a été dirigé sur le quartier spécial de Gaillon.

TABLEAUX XXIV à XXVIII. — Travail. Dépenses sur le pécule.

On sait que le travail n'est pas obligatoire pour les condamnés à la détention. Un certain nombre d'entre eux néanmoins demandent à ne pas rester oisifs et l'administration s'efforce de les occuper.

En 1877, l'effectif moyen des travailleurs a été de 311, soit

53.81 0/0 par rapport à la population moyenne, contre 36.15 seulement en 1876.

Ces 311 individus étaient employés de la manière suivante :

Services économiques	
Chaussonnerie	32
Thora de poemer	31
042001100: • • • • • • • • • • • • • • • • • •	20
Tailleurs	14
Brosserie	13
dordon direction of the contraction of the contract	10
Travaux agricoles	12
Autres travaux extérieurs	14
Travaux aux bâliments	20

Le produit du travail s'est élévé à 87,654 fr. 04 c. Le nombre des journées de travail ayant été de 95,760, la moyenne, par journée, ressort à 91 c. 52, mais elle n'atteint, par journée de détention, que le chiffre de 41 c. 55. L'année précédente, le rendement moyen était de 98 c. par journée de travail, 30 c. 44 par journée de détention. Les maisons centrales ont donné 96 c. 77 et 71 c. 85 en 1877.

Sur la somme ci-dessus de 87,654 fr. 04 c. les condamnés ont profité de 46,749 fr. 29 c. (pécule disponible 26,698 fr. 57 c., réserve 20,050 fr. 72 c.) soit, par journée de détention 22 c. 16 (pécule disponible 12 fr. 65 c., réserve 9 c. 51), le Trésor ou les entrepreneurs de 40,904 fr. 75 c. ou 19 c. 39.

Les ateliers de la maison centrale de Landerneau se sont peu à peu désorganisés, par suite de la diminution graduelle de la population et des dispositions prises en vue de l'évacuation complète de l'établissement.

Le produit du travail s'est néanmoins élevé à 7,951 fr. 01 c. soit 85 c. 88 par journée de travail ou 60 c. 90 par journée de détention, contre 85 c. 25 et 62 c. 96 en 1876. La part des condamnés a été de 4,211 fr. 29 c. (pécule disponible 2,372 fr. 89 c., réserve 1,838 fr. 40 c.) soit, 32 c. 25 par journée de détention (pécule disponible 18 c. 17, réserve 14 c. 08), celle de l'entrepreneur de 3,739 fr. 72 c., soit 28 c. 65 par journée de détention.

Le total des dépenses faites par les condamnés dans les trois établissements, tant sur le produit de leur travail que sur les fonds déposés à leur profit, s'est élevé à la somme de 51,855 fr. 97 c. savoir :

	MAISONS de détention.	MAISON centrale de correction.
Vivres supplémentaires	31,885 f. 80 8,073 0 2 2,322 " 2,209 19	2,698 f. 32 1,338 74 48 95 259 95

Soit, par journée, dans les maisons de détention, 22 c. 51 contre 17 c. 19 en 1876, dans la maison de correction 33 c. 34 contre 27 c. 63. Les dépenses similaires ne s'élèvent en 1877, dans les maisons centrales affectées aux condamnées de droit commun, qu'à 17 c. 35.

TABLEAUX XXIX et XXX. — Situation des libérés au moment de leur sortie.

Le nombre des individus sortis en 1877 des établissements de Belle-Isle, de Thouars et de Landerneau a été de 429, dont 89, ou 20.75 0/0 par suite de grâce. La proportion des condamnés graciés était plus élevée l'année précédente, 48.25 0/0.

Sous le rapport de la durée de la peine qu'ils avaient effectivement subie, les 429 libérés se répartissaient de la manière suivante :

1 an et moins	
Plus de 1 à 2 ans	6
	٠.
52 - 10.12 - 12.94 -	
Plus de 2 à 3 —	
Plus de 3 à 4	
Plus de 3 à 4 — 23 — 5.36 — 40.68 —	
Plus de 4 à 5	
Dive de F 33.92	
Plus de 5 ans 60 — 13.99 — 0.23 —	

L'accroissement considérable des individus ayant subi plus de 4 ans (74.60 au lieu de 34.15) correspond à l'échéance des condamnations prononcées en grand nombre par les conseils de guerre en 1871 et 1872.

Parmi les détenus mis en liberté, 31 ou 7.23 0/0 étaient signalés

comme récidivistes : il y en avait 8.04 en 1876.

Pendant leur séjour dans les établissements pénitentiaires, 264 libérés, soit 61.54 0/0 (contre 49.07 en 1876) avaient profité de l'enseignement scolaire.

Les renseignements ci-après font connaître les conditions d'existence dans lesquelles devaient se trouver placés les libérés.

Assujettis à la surveillance. Étrangers expulsés	Nombre. 536 10 2	Proportion pour 100 92.67 2.33 0.47 31.03 "", 35.94 7.23	Proportion en 1876. 54.90 0.70 0.12 33.73 0.47 40.67 4.31
Expulsés incorporés dans les armées, placés dans des établissements hospitaliers	12	2.80	0.82
	6	1.40	3.03
	201	46.83	42.54
	201	46.85	51.16
	- · 9	2.10	2.45

Tous les libérés ont été transportés à leur résidence, aux frais de l'administration; 85 d'entre eux, soit 19.82 0/0, après avoir pourvu à leur habillement possédaient plus de 20 francs; 56, soit 13.05 0/0 plus de 60 à 100 francs; 107, soit 24.94 0/0, plus de

100 francs; 181, soit 40.19 0/0 après avoir acheté les vêtements qui leur étaient nécessaires n'avaient pas un pécule excédant 100 francs. En 1876, ces derniers ne figuraient que pour une proportion de 33.33 0/0.

TABLEAUX XXXI et XXXII. — Répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie ou de punition.

Voici, en résumé, comment se décomposent le total des journées de détention et l'effectif au 31 décembre :

	NOM	BRE.	P	ROPORTIC	ON pour 1	00.
	Maisons	Maison centrale	DÉTE	NTION.	CORRI	ECTION.
JOURNÉES DE DÉTENTION.	détention	de cor-	1877.	1876.	1877.	1876.
Travail en commun	94,663 1,597 41,622	, ,	44.868 0.757 21.149	»	»	73.853 »
n'ayant pas accepté le travail	15,640 9,595 24,899	931 1.800	7.413 4.548 41.801	2.933	7.131	3.590
Repos par prescription médicale	649 »	260	0.308		1.991	2.977
Infirmerie	8,112 11,206	644 163	3.845 5.311	6.063 4.265	4.933	4.897
	210,983	13,056	100. »	100. »	100. »	100. »
EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE.						
Travail en commun	. 400 »	. », , . »	66.667 »	26.710	» »	83.704
Chômage faute de travail	63 38	» »	10.834 6.333	55.863 1.629	»););
Infirmes, vieillards, arrivants, libérés Repos par prescription médicale par suite de mauvais temps ou de ré-	35 3	» »	5.833 0.500	4.397 0.082	»	7.407 3.703
paration à l'outillage	» 26	» »	* 4.333	» 8.062	»	5.185
oz sans de discipline sans (Pavali	600		5.500	3.257	» ———	
	000	»	100. »	100. »	*	100.

On a vu plus haut que le nombre des individus condamnés à raison de faits insurrectionnels, écroués dans les maisons de détention de Belle-Isle et de Thouars, était, au 31 décembre 1877, de
A ce chiffre, il y a lieu d'ajouter celui des femmes condamnées à la déportation (2) ou à la détention (4), déposées à la prison de Rouen, et des condamnées aux travaux forcés pour crimes de droit commun connexes à des faits insurrectionnels, subissant leur peine à la maison centrale d'Auberive (4) ci

QUATRIÈME PARTIE.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

FRANCE.

La nomenclature des établissements d'éducation correctionnelle a été modifiée par la création, pour les garçons, de la colonie pénitentiaire d'Orgeville (Eure) et de l'école de réforme (1) de Saint-Joseph (Haute-Saône).

Le nombre de ces établissements se trouvait, par suite, porté, à la fin de l'année 1877, à 63, savoir :

GARÇONS.	
Quartiers correctionnels	40
FILLES.	
Quartiers correctionnels	23

Il y en avait 61, dont 38 pour les garçons, 23 pour les filles, en 1876.

⁽¹⁾ Voir statistique de 1876, pages CXLV et suiv.

TABLEAU I. — Mouvement d'entrée et de sortie. Effectif au 31 décembre 1877.

	Gargons.	Filles.	Total.
L'effectif au 31 décembre 1876 était de	7.803 2.283	1.971 576	9.774 2.859
Ensemble	10.086	2 547	12.633
Il est sorti	2.386 7.700	637	3 025 9.610
Le nombre des journées de détention ayant été de La population moyenne restait à	2.802.858 7.679	701.912 1.923	3.504.770 9.602

En 1876, la population moyenne était de 7,770 pour les garçons, 1,942 pour les filles, ou 9,712 au total.

L'année 1877 présente donc, par rapport à la précédente, une différence :

Sur la population du 31 décembre:	
Pour les garçons en moins, de)
Pour les filles —	} 164
Sur la population moyenne:	
Pour les garçons, en moins)
Pour les filles	} 110

Au point de vue du caractère des établissements dans lesquels ils étaient élevés, les jeunes détenus se trouvaient ainsi répartis :

	population au 31 décembre.			POPU	YENNE.	
	18	11.	1876- 1		1877.	
GARÇONS.	nombre.	proport. θ/ 0.	proport 0/0.	nombre.	proport. 0/0.	proport. 0/0.
Quartiers correctionnels (publics)	335	4.35	5.08	342	4.45	4.65
Colonies pénitentiaires (publiques)	1,914	24.86	23.50		f	23,23
- (privées)	5,257	68.27	71.15	5,368	69.91	72.08
Écoles de réforme (privées)	194	2.52	0.27	89	1.16	l 1
FILLES.	7,700	100. »	160. »	7,679	100. »	100. »
Quartiers correctionnels (publics)	41	2.15	1.91	36	1.87	2.16
Maisons pénitentiaires (privées)	1,869	97.85	98,09	1,887	98.13	95.62
- (publiques)	»	» »	»	æ	כנ נג	≗. 9 2
	1,910	100. »	100. »	1,923	100. »	100. »

TABLEAUX II à IX. — Composition de la population au 31 décembre.

Dans les établissements affectés aux garçons, le nombre des jeunes détenusacquittés comme ayant agi sans discernement et placés, en vertu de l'article 66 du code pénal, sous la tutelle de l'administration s'élevait à 7,509 soit 97.52 0/0. Celui des enfants condamnés par application de l'article 67

Les proportions étaient, en 1876, de 97.26 0/0, 0.61 0/0, 1.91 0/0 et 0.22 0/0.

Indépendamment des 31 jeunes garçons détenus par mesure de correction paternelle dans des établissements spéciaux, 51 étaient renfermés, pour le même motif, dans des maisons d'arrêt, ce qui portait à 82 le nombre total des enfants du sexe masculin soumis à ce mode de punition.

La durée de la correction ou de la peine à subir était ainsi fixée :

. /	Moins de 1 ans 6 soit 0.08 0/0	•-
	1 à 2 ans	•
1	2 à 4 — 1.014 — 13.50 —	-
Acquittés	4 à 6 — 2.886 — 38.43 —	-
(art. 66).	6 à 8 — 2.197 — 29.26 —	-
(**************************************	8 à 10 —	
	10 à 12 —	:
/	Plus de 12 ans	-
,	Moins de 1 an 2 soit 1.25 0/0) .
1	1 an	-
Ĭ.	1 à 2 ans	-
Condamnés	2 à 4 —	_
(art. 67 et 69).	4 à 6 —	-
(a11. 01 01 00).	6 à 8 —	-
1	$8 \text{ à } 10 - \dots $ 6 - 3.75 -	-
/	Plus de 10 ans	_
`	Plus de 10 ans	

La moyenne est, pour les enfants acquittés, de 5 ans 8 mois, contre 4 ans 10 mois en 1876 et, pour les condamnés, de 4 ans 4 mois, comme l'année précédente.

Sous le rapport de la nature des faits ayant motivé l'envoi en correction ou la condamnation, l'effectif était composé de la manière suivante :

Nombre 0/0. 0/0. 0/0. 0/0.		18	1877.		
Meurtre, coups et blessures. 142 1.85 1.85 Incendie. 121 1.57 1.49 Attentats aux mœurs 340 4.42 4.55 Vol qualifié, fausse monnaie. 359 4.66 4.52 Vol simple, escroquerie. 4,733 61.47 00.96 Mendicité et vagabondage. 1,849 24.01 24.63 Autres crimes et délits. 118 1.53 1.68 Désobéissance à l'autorité paternelle. 31 0.40 0.22	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Nombre.		1 1	
Incendie. 121 1.57 1.49 Attentats aux mœurs 340 4.42 4.55 Vol qualifié, fausse monnaie. 359 4.66 4.52 Vol simple, escroquerie. 4,733 61.47 60.96 Mendicité et vagabondage. 1,849 24.01 24.63 Autres crimes et délits. 118 1.53 1.68 Désobéissance à l'autorité paternelle. 31 0.40 0.22	Assassinat, empoisonnement	7	0.09	0.10	
Incendie. 121 1.57 1.49 Attentats aux mœurs. 340 4.42 4.55 Vol qualifié, fausse monnaie. 359 4.66 4.52 Vol simple, escroquerie. 4,733 61.47 60.96 Mendicité et vagabondage. 1,849 24.01 24.63 Autres crimes et délits. 118 1.53 1.68 Désobéissance à l'autorité paternelle. 31 0.40 0.22	Meurtre, coups et blessures	142	1.85	1.85	
Vol qualifié, fausse monnaie. 359 4.66 4.52 Vol simple, escroquerie. 4,733 61.47 60.96 Mendicité et vagabondage. 1,849 24.01 24.63 Autres crimes et délits. 118 1.53 1.68 Désobéissance à l'autorité paternelle. 31 0.40 0.22		121	1.57	1.49	
Vol simple, escroquerie. 4,733 61.47 60.96 Mendicité et vagabondage. 1,849 24.01 24.63 Autres crimes et délits. 118 1.53 1.68 Désobéissance à l'autorité paternelle. 31 0.40 0.22	Attentats aux mœurs	340	4.42	4 55	
Mendicité et vagabondage. 1,849 24.01 24.63 Autres crimes et délits. 118 1.53 1.68 Désobéissance à l'autorité paternelle. 31 0.40 0.22	Vol qualifié, fausse monnaie	359	4.66	4.52	
Autres crimes et délits	Vol simple, escroquerie	4,733	61.47	c o .se	
Désobéissance à l'autorité paternelle	Mendicité et vagabondage	1,849	24.01	24.63	
	Autres crimes et délits	118	1.53	1.68	
	Désobéissance à l'autorité paternelle	31	0.40	0.22	
					
7,700 100 » 100 »	•	7,700	100 »	100 »	

Le département qui a fourni le plus de jeunes détenus est toujours celui de la Seine (1,438 ou 48.68 0/0); viennent ensuite : la Seine-Inférieure (367 ou 4.77 0/0), le Nord (281 ou 3.65 0/0), les Bouches-du-Rhône (228 ou 2.96 0/0), Ille-et-Vilaine (219 ou 2.84 0/0), le Rhône (213 ou 2.77 0/0); dans 4 départements, l'Ariège, le Cantal, la Lozère, la Haute-Loire, le contingent ne dépasse pas 10. Ces chiffres ne présentent pas, par rapport à ceux de 1876, de différences sensibles.

D'après leur âge, au moment du délit, les jeunes détenus étaient ainsi classés :

Au-dessous de 8 ans	3 100	soit 1.30 0/0	contre 1	l.43 en 1876.
De 8 à 10 ans				0.24
$-10 \text{ à } 12 - \dots$			20	3.90 —
$-12 \text{ à } 14 - \dots$			36	3.18 —
$-14 \text{ à } 15 - \dots$			- 48	8.69 —
Plus de 15 ans et m	noins de 16. 967	— 12.56	- 49	2.56 —

On voit que la situation varie peu d'une année à l'autre, et que plus du tiers de l'effectif (35 0/0 en 1877 et 35.57 en 1876) se

compose d'enfants n'ayant pas plus de 12 ans au moment où ils ont commis la faute qui les a amenés devant la justice.

Au 31 décembre, la population était répartie de la manière suivante :

Au-dessous	de 8	ans			13	soit	0.17 0/0	contre	0.39 en	1876.
De 8 à 10	ans .				179		2.32	-	2.97	
- 10 à 12	— .				639	_	8.30	_	9.40	_
- 12 à 14									21.65	_
- 14 à 16									30.05	-
- 16 à 18									27.14	
- 18 à 20									8.57	_
Plus de 20								-	0.13	_

Des 7,700 jeunes détenus que renfermaient, au 31 décembre 1877, les établissements d'éducation correctionnelle, 1,083 ou 14.06 0/0 étaient enfants naturels; on en comptait 13.49 en 1876.

Les renseignements recueillis sur la situation des familles, donnent les résultats ci-après :

D'autre part, il a été constaté que 1,077 enfants, soit 13.99 0/0 (contre 13.84 en 1876) appartenaient à des parents ayant subi des condamnations; 2,211, soit 28.71 0/0 (contre 27.57) étaient orphelins d'un de leurs parents; 577, soit 7.49 0/0 (contre 8.51) orphelins de père et de mère; 160 ou 2.08 0/0 (contre 1.83) élèves des hospices.

Les catholiques étaient au nombre de 7,589 ou 98.56 0/0, les protestants de 103 ou 1.34 0/0, les israélites de 8 ou 0.10 0/0; les proportions, en 1876, étaient de 98.86 0/0, 1 0/0 et 0.14 0/0.

Au point de vue des antécédents judiciaires, la population comprenait les éléments ci-après :

STATIST. PRIS. — 1877.

·	187	17.	1876.
	Nombre.	Proportion 0/0.	Proportion 0/0.
Antérieurement condamnés ou envoyés en correction :			
Une fois	493	6.40	6.19
Deux fois	16 3	2.11	1.74
Trois fois	5 3	0.69	0.87
Quatre fois	26	0.34	0.23
Cinq fois et plus	36	0.47	0.50
	771	10.01	9.53
Détenus pour la première fois	6,929	89.99	90.47
	7,700	100. »	100. »

Avant leur entrée dans les établissements d'éducation correctionnelle, 1,352 jeunes détenus étaient employés aux travaux de l'agriculture, 898 avaient commencé l'apprentissage d'une profession industrielle, 469 d'une autre profession, 4,981 n'avaient aucune instruction professionnelle. On comptait ainsi, sur 100 jeunes détenus:

Industriels 17.56 com	itre 18.72 en 1876 (1).
Agriculteurs	- 42.24 -
Autres professions 6.09	- 6.13 -
Sans profession	- 62.91

Sous le rapport de l'instruction scolaire, au moment de l'entrée, la population se divisait en :

Hlettrés	4381 soit	56.90 0/0	contre	58.25 en	1876.
Sachant lire	1131 —	14.69		16.35	
- lire et écrire	1626 —	21.11	_	18.72	
- lire, écrire et calculer	508 	6.60	_	5.84	_
Possédant l'instruction primaire.	48 —	0.62	_	0.72	-
- une instruction plus					
élevée	6 —	0.08		0.12	_

Il n'est pas sans intérêt d'examiner de quels éléments se compose l'effectif des deux écoles de réforme, qui renfermaient, au 31 décembre, 194 jeunes détenus. La statistique contient, à cet égard, les renseignements suivants:

(1) Le rapport sur la statistique de 1876 indique, par suite d'une faute d'impression, (page cLxvi), agriculteurs 12.72, industriels 13.24.

	ÉCOLES DI	E RÉFORME,	PROPORTION dans
	NOMBRE.	PROPORTION °/o.	l'ensemble des établisse ments d'éducation correction- nelle.
Caractère légal de la détention.		,	
Acquittés	194 »	100. »	97.52
Condamnés	20	3) 3) 2) 3)	2.08
becenus par correction paternerie			0.40
	194	100. »	100. »
Durée de la correction ou de la peine.			
/ moins de 1 an	1	0.52	0.08
1 à 2 ans	5	2.58	2.01
2 à 4 ans	17	8.76	13.50
Acquittés	15	7.73	38.43
6 à 8 ans	57	29.38	29.26
8 à 10 ans	75	38.66	13.17
10 à 12 ans	92	11.34	3.12
\ plus de 12 ans	2	1.03	0.43
	194	100. »	100. »
Nature des faits ayant motivé l'envoi en correction ou la condamnation.			
Assassinat, empoisonnement	20		0.09
Meurtre, coups et blessures	1	0.52	1.85
Incendie	3	1.55	1.57
Attentat aux mœurs	2	1.03	4.42
Vol qualifié, fausse monnaie	5	2.58	4.66
Vol simple, escroquerie	123	63.40	61.47
Mendicité et vagabondage	5 6	28.86	24.01
Autres crimes et délits	4	2.06	1.53
Désobéissance à l'autorité paternelle	æ)))))	0.40
Account and the state	, 194	100. »	. 100. ×
Age au moment du délit.			
Moins de 8 ans	10	5.15	1.30
- 10 à 12 ans.	60	30.93	9.36
- 12 à 14 ans	122	62.89	24.34
Plus de 14 ans.		1.03 » »	33.16 31.84
-			31.04
État civil.	194	100. »	100. »
Enfants légitimes	167	86.08	85.94
MADELLETS	27	13.92	11.06
{-	194	100. >	100. »

Situation des familles. Parents aisés	semble des blisse- nents ucation rection- telle. 1.35
Parents aisés	1
Parents aisés	1:
vivant de leur travail	76.51
- mendiants, vagabonds, prostituees	
	12.66
inconnus, disparus	9.48
194 100. »	100. »
Renseignements divers.	
Enfants dont les parents ont subi des condamnations	13.99
Orphelins d'un de leurs parents	28.71
de père et de mère	7.49
Élèves des hospices » » »	2.08
Antecédents judiciaires.	
Antérieurement condamnés ou envoyés en correction.	
0.59	6.40
Une fols.	2.11
Deux fois,	0.69
Trois lois	0.34
Quatre fois	0.47
1 0.52	10.01
Exempts d'antécédents judiciaires	89.99
194 100. »	100. »
Instruction professionnelle.	
Agriculteurs	11.66
Apprenant une profession industrielle	17.56
autre profession	6.09
Sans profession	62.69
194 100. »	100. »
Instruction scolaire.	
429 69 44	5 6.9 0
Illettrés	14.69
- lire et écrire	21.11
lire, écrire et calculer	6.60
Possedant l'instruction primaire» »»»	0.62
— une instruction plus élevée » » »	0.08
194 100. »	100. »

Dans les établissements affectés aux filles, l'effectif était ainsi réparti sous le rapport du caractère légal de la détention :

```
Placées sous la tutelle de l'adm. (art. 66) 1,712 soit 89.63 0/0 contre 89.80 en 1876.

Condamnées (art, 67 et 69) à 2 ans et moins 7 — 0.37 — 0.51 —

— à plus de 2 ans 26 — 1.36 — 1.72 —

Détenues par correction paternelle 165 — 8.64 — 7.97 —
```

Les jeunes filles détenues par voie de correction paternelle étant, dans les prisons départementales (voir cinquième partie du présent rapport), au nombre de 11, le total des enfants du sexe féminin soumises à ce mode de punition s'élevait, pour la France entière, à 176, alors que les enfants du sexe masculin placés dans les mêmes conditions ne formaient qu'un chiffre de 82.

Sous le rapport de la durée assignée par les juges à l'éducation correctionnelle ou à la peine, la population se divisait comme il suit :

La moyenne de durée ressort, pour les jeunes filles acquittées, à 5 ans 7 mois, pour les condamnées à 3 ans 11 mois, au lieu de 6 ans 1 mois et 4 ans 1 mois en 1876.

La détention des 1,910 jeunes filles composant l'effectif des établissements d'éducation correctionnelle, au 31 décembre 1877, était motivée par les faits ci-après:

	187	1876.	
	Nombre,	Proportion 0/0.	Proportion 0/0.
Assassinat, empoisonnement	4	0.21	0.25
Meurtre, coups et blessures	19	1. »	1.32
Incendie	35	1.83	2.23
Attentat aux mœurs	217	11 36	10.30
Vol qualifié, fausse monnaie	51	2.67	2.59
Vol simple, escroquerie	969	59,73	52.31
Mendicité, vagabondage	438	22.93	21.72
Autres crimes et délits	12	0.63	1.32
Désobéissance à l'autorité paternelle	165	8.64	7.96
,			
	1,910	100. »	100. »
•		<u> </u>	<u> </u>

De même que pour les garçons, c'est du département de la Seine que provient le contingent le plus élevé (419 ou 21.94 0/0); la Seine-Inférieure donne 118 ou 6.18 0/0, l'Eure 66 ou 3.46 0/0, les Vosges 45 ou 2.35 0/0, les Côtes-du-Nord, le Finistère, la Loire-Inférieure, chacun 44 ou 2.30 0/0, le Nord et le Pas-de-Calais, chacun 43 ou 2.25 0/0, la Marne 42 ou 2.20 0/0, les Bouches-du-Rhône et Seine-et-Marne, chacun 40 ou 2.09 0/0; un département, les Landes, n'était représenté dans l'effectif par aucune jeune détenue; six, l'Ardèche, l'Aude, le Cantal, la Loire, la Haute-Loire, la Lozère, n'en comptaient chacun que 1; cinq, la Corrèze, la Creuse, le Lot, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, chacun 2.

Classée selon l'âge au moment du délit, la population présentait la situation suivante :

Moins de 8 ans		25 soit 1.31 0/0	contre 1.42 en 1876.
8 à 10 ans		169 - 8.85	- 9.44 -
10 à 12 —		391 - 20.47	- 19.48
12 à 14 —		592 — 31. »	— 30.34 —
14 à 15 —		447 - 23.40	25.67
Plus de 15 et moins de	16	286 - 14.97	— 13.65 —

Au 31 décembre, elle était ainsi composée :

Moins de 8 ans.								
8 à 10 ans					47	 2.46	 3.48	
10 à 12 ans					159	 8.33	 10.96	_
12 à 14 —							23.23	
14 à 16 —							32.57	
16 à 18 —							22.52	
18 à 20 —							6.78	
Plus de 20 ans .							0.04	

On y comptait 337 enfants naturelles, soit 17.64 0,0 contre 19.03 en 1876.

D'après les indications recueillies par l'Administration sur la condition des familles, on trouve qu'à ce point de vue les 1,910 jeunes filles détenues au 31 décembre se répartissaient comme il suit :

42	soit	$2.20\ 0/0$	contre	2.44 en	1876.
1,290		67.54	_	67.48	-
420		21.99	— '	22.93	_
158	-	8.27		7.15	
	1,290 420	1,290 — 420 —	1,290 — 67.54 420 — 21.99	1,290 — 67.54 — 420 — 21.99 —	42 soit 2.20 0/0 contre 2.44 en 1,290 — 67.54 — 67.48 420 — 21.99 — 22.93 158 — 8.27 — 7.15

Il a pu être établi, en outre, que le père ou la mère de 343 jeunes détenues (soit 17.96 0/0 contre 28.41 en 1876) avaient subi des condamnations; les orphelines d'un de leurs parents étaient au nombre de 596 ou 31.20 0/0 (contre 31.66), les orphelines de père et de mère au nombre de 278 ou 14.55 0/0 (contre 14.76), les élèves des hospices de 21 ou 1.10 0/0 (contre 0.91).

Au point de vue religieux, l'effectif se répartissait en : catholiques 1,860, soit 97.38 0/0 (contre 97.62 en 1876), protestantes 47, soit 2.46 0/0 (contre 2.08), israélites 3, soit 0.16 0/0 (contre 0.30).

Le nombre des jeunes détenues antérieurement envoyées en correction ou condamnées était de 90, savoir :

	18'	1876.	
	Nombre.	Proportion °/°.	Proportion •/•.
Une fois Deux fois Trois fois Quatre fois	54 20 11	2.83 1.05 0.57 0.26	2.03 0.76 0.41 0.20
Cinq fois et plus	»	,	»
Celles qui étaient exemptes d'antécédents ju- diciaires formaient un chiffre de	90 1,820 	95.29	3.40 96.60 100. »

L'état de l'instruction professionnelle donne lieu aux constatations suivantes :

Exerçant comme apprenties ou ou	vriere	s une	hioresa	SIOIL		
Industrielle	323	soit	16.91 0	/0 contre	16.79 er	1876(1).
Agricole	90	_ '	4.71		4.21	
Autre	239	_	12.51		12.28	_
N'ayant commencél'apprentissage						
d'aucune profession	1,258	_	65.87	_	66.72	_
Sous le rapport de l'instru	ction	sco	laire,	on trouv	e :	
T13 () / -	1000	coit	OF TE O	\/04	00 00	
Illettrées	1233	SOIL	64.550	yu contre	63.88	en 1876.
Sachant lire	325		17.02	,	46.29	_
	325	_	17.02			_
Sachant lire	325 283	_	17.02 14.82		16.29 14.26	_
Sachant lire	325 283 55	_	17.02 14.82		16.29 14.26	
Sachant lire	325 283 55 10	_	17.02 14.82 2.88		16.29 14.26 5.22	
Sachant lire	325 283 55 10	_	17.02 14.82 2.88		16.29 14.26 5.22	

L'accroissement du nombre proportionnel des jeunes détenues qui, au moment de leur entrée, étaient illettrées ou savaient seulement lire, est d'autant plus à noter que le chiffre de celles qui avaient dépassé l'âge de 10 ans au moment de leur entrée présente une diminution.

TABLEAU X. — Mouvement des écoles.

Résultats de l'enseignement pendant l'année. Bibliothèques.

Le mouvement scolaire, dans les établissements affectés aux garcons, est représenté par les chiffres ci-après:

PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 1876.

Illettrés	803
Illettrés	199
TOTAL DES ÉLÈVES.	
Illettrés	002
SORTIS.	
Illettrés	,302
AVI OF PROGRADUE 1977	
PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 1877. Illettrés	,700

Voici quels ont été, pour les 10,002 jeunes garçons ayant fréquenté les écoles des établissements d'éducation correctionnelle, les résultats obtenus pendant l'année 1877:

⁽¹⁾ Par suite d'une erreur d'impression, le rapport sur la statistique de 1877 porte : Industrielles 4.21, agricoles 16.79.

Des 1,780 illettrés:
Ont appris à lire 584 soit 32.81 0/0 — à lire et à écrire 284 — 15.95 — — à lire, à écrire et — à calculer 202 — 11.35 — 60.11 contre 57.82 en 1876.
Étaient encore illettrés à la fin de l'année
Des 1,276 sachant lire: Ont appris à écrire 586 soit 45.92 0/0 — à écrire et à cal- culer 321 — 25.16 — 71.08 — 66.53 —
N'ont pas fait de progrès . 369 28.92 — 33.47 — Des 1,961 sachant lire et écrire :
Ont appris à calculer 882 soit 44.98 0/0 Ont reçu le complément de l'instruction 245 — 12.49 N'ont pas fait de progrès . 834 57.47 — 66.42 — 42.53 — 33.58 —
Des 4,985 sachant lire, écrire et calculer: Ont reçu le complément de l'in- struction
La proportion est: Dans les quartiers correctionnels
Des cours de dessin on été suivis par 289 jeunes détenus des colonies privées, des cours de musique par 21 d'un quartier correctionnel, 203 des colonies publiques, 838 des colonies privées. Les écoles des établissements affectés aux filles renfermaient, au 31 décembre 1876 :
Illettrées
Hettrées

— CXXIII —
Le nombre total des élèves a été ainsi de : Illettrées
Il est sorti pendant l'année : Illettrées
Il restait au 31 décembre 1877. Illettrées
Les résultats de l'enseignement sont représentés par les chif- fres ci-après :
Des 550 illettrés ayant fréquenté l'école en 1877 : Ont appris à lire 178 soit 32.36 0/0 — à lire et à écrire 80 — 14.55 — à lire, à écrire et à calculer 48 — 8.73 — Étaient encore illettrées à la fin de l'année
Des 378 sachant lire: Ont appris à écrire 200 soit 52.91 0/0 — à écrire et à calculer 59 — 15.61 — N'ont pas fait de progrès 119 68.52 — 78.10 — 31.48 — 21.90 —
Des 566 sachant lire et écrire :
Ont appris à calculer 241 soit 42.48 0/0 Ont reçu le complément de l'instruction
struction

En résumé 1,734 jeunes filles, soit 68.13 0/0 ont tiré profit de l'enseignement en 1877; la proportion était de 73.31 en 1876.

Des leçons de dessin ont été données à 6 détenues, des leçons de musique à 129.

Le nombre des mises en lecture auxquelles il a été pourvu par les bibliothèques des établissements affectés aux garçons a été de 29,374 (quartiers correctionnels 7,868, colonies pénitentiaires publiques 4,858, privées 16,648) soit en moyenne par distribution hebdomadaire et pour 100 jeunes détenus 7.36 (quartiers correctionnels 44.24, colonies publiques 4.97, privées 5,96). Dans les établissements affectés aux filles, il y a eu 7,759 mises en lecture, soit 7.76 par distribution hebdomadaire pour 100 jeunes détenues. Ces chiffres sont un peu plus élevés que ceux de l'année précédente.

TABLEAU XI. — État moral et disciplinaire.

La diversité des modes de récompense en usage dans les établissements d'éducation correctionnelle rend difficilement comparables entre eux les chiffres relevés par la statistique, en ce qui concerne les encouragements accordés aux jeunes détenus de l'un ou de l'autre sexe à raison de leur bonne conduite, de leur assiduité au travail, de leurs progrès à l'école. Mais il est une récompense, la plus haute de toutes, dont la constatation est à l'abri de toute incertitude et dont l'influence morale est considérable: c'est la libération anticipée, soit à titre définitif, par voie de grâce, soit à titre provisoire et révocable, par mesure administrative.

Le nombre des libérations anticipées a été de 607 pour les garçons, 42 pour les filles, savoir :

GARÇONS.	Grâces.	Mises en liberté provisoire.	Total,
Quartiers correctionnels	4 8 8	72 282 243	76 290 251
•	20	597	617
Soit,par rapport à la population moyenne, sur 100 jeunes détenus : Quartiers correctionnels	1.47 0.43 0.15	21.05 15. » 4.45	22,22 15,43 4,60 8,03
FILLES.			0.03
Quartiers correctionnels	3 43	25 29	4 38 42
Soit, par rapport à la population moyenne:	ļ 		<u></u>
Quartiers correctionnels	0.69	11.11	11.11 2.01 2.18

La proportion des libérations anticipées était, en 1876, pour les garçons de 13.85 0/0 dans les quartiers correctionnels, 13.80 dans les colonies publiques, 4.03 dans les colonies privées, pour les filles, de 4.66 dans le quartier correctionnel, 2.21 dans les maisons pénitentiaires.

Les tribunaux ont condamné 3 jeunes garçons des colonies privées 1 fille du quartier correctionnel pour crimes ou délits commis pendant leur détention, 4 garçons d'un quartier correctionnel, 18 des colonies privées pour crimes ou délits commis en état d'évasion.

Dans les établissements affectés aux garçons, il a été signalé 38,240 infractions (quartiers correctionnels 2,938, colonies publiques 13,625, colonies privées 21,677), soit, par jour et pour 100 détenus 1.36 0/0 (quartiers correctionnels 2.35, colonies publiques 1.99 colonies privées 1.09), en 1877, contre 1.20 0/0 (quartiers correctionnels 2.53, colonies publiques 1.69, colonies privées 0.91), en 1876.

Ces infractions ont consisté en :

Vols	2,058
Actes d'immoralité	490
Voies de fait	1,619
Paresse	8,395
Insubordination	2,239
Autres infractions	23.439

Sur 100 infractions on compte:

		18	77.		
	iers tion.	Colonies	pénitent.		1876.
	Quartiers correction.	pabliq.	privées.	Total,	
Vols	1.46	4.59	6.41	5.38	5.65
Actes d'immoralité	1.16	0.51	1.78	1.28	1.74
Voies de fait	11.54	4.57	3.04	4.23	2.89
Paresse	13.44	14.18	27.99	21.95	19.91
Insubordination •	12.87	2.41	7.07	5.86	5.38
Autres infractions	59.53	73.74	53.71	61.30	64.43
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

Le nombre des évasions a été de 268 (quartiers correctionnels 5, colonies publiques 42, privées 231) dont 204 (quartiers correctionnels 4, colonies publiques 38, privées 162) ont été suivies de réintégration dans le courant de l'année; en outre 216 jeunes détenus (colonies publiques 37, privées 169) ont tenté de s'évader. Ces chiffres donnent, par rapport à la population moyenne, les proportions ci-après, pour 100 enfants:

	ers mels.	COLONIES PÉNITENTIAIRES.			
	Quartiers correctionnels.	publiques.	privées.	TOTAL.	
Évasions suivies de réintégration dans l'année	1.17	2.02 0.21 2.50	2.97 1.08 3.10	2.66 0.83 2.81	
Les chiffres étaient en 1876 :					
Évasions suivies de réintégration	" 0.35 "	1.33 0.33 0.72	2.80 1.14 2.21	2.33 0.93 1.76	

Il a été infligé 36,400 punitions, dont 2,912 dans les quartiers correctionnels, 43,476 dans les colonies pénitentiaires publiques, 20,012 dans les colonies privées. La moyenne ressort, par jour et pour 100 jeunes détenus à 1.29 (quartiers correctionnels 2.33, colonies publiques 1.92, colonies privées 1) contre 1.13 (quartiers correctionnels 2.52, colonies publiques 1.60, privées 0.89) en 1876.

La cellule a été employée 4,446 fois, dont 732 dans les quartiers correctionnels, 987 dans les colonies publiques, 2,727 dans les colonies privées, soit, par jour et pour 100 jeunes détenus, pour l'ensemble 0.16, pour les quartiers correctionnels 0.59, colonies publiques 0.14, colonies privées 0.14; les proportions étaient l'année précédente, de 0.59 0/0, 0.14 et 0.14.

Par mesure disciplinaire, 25 détenus des colonies publiques, 54 des colonies privées ont été transférés dans des quartiers correctionnels. En 1876, on avait eu recours à ce mode de répression à l'égard de 5 garçons des établissements de l'État, et de 101 de ceux des particuliers.

Le nombre des infractions signalées dans les établissements affectés aux filles s'est élevé à 3,064, dont 64 pour le quartier correctionnel, soit par jour et pour 100 jeunes détenus, 0.44 sur la totalité de l'effectif, 0,49 sur celui du quartier correctionnel, 0.43 sur celui des maisons pénitentiaires, contre 0.41 0/0, 0.34 0/0 et 0.42 0/0, en 1876.

Ces infractions se répartissent ainsi:

Vols			210
Actes d'immoralité.			209
Voies de fait			29
Paresse			830
Insubordination			480
Autres infractions.			1,30€

Soit sur 100 infractions:

		1877.		
-	Quartiers correctionnels.	Maisons pénitentiaires.	TOTAL.	1876.
Vols	7.81 15.63 3.12 15.63 12.50 45.31	6.83 6.63 0.90 27.34 15.73 42.57	6.85 6.82 0.93 27.09 15.67 42.62	9.26 6.81 1.39 29.20 17.50 35.84

Dans les maisons pénitentiaires, 5 évasions ont eu lieu, dont 2 suivies de réintégration pendant l'année, et on a arrêté 8 tentatives; le nombre des évasions consommées avait été en 1876 de 6, dont 5 suivies de réintégration et celui des tentatives de 9.

Les punitions infligées aux jeunes filles, forment un total de 2,657 (quartier correctionnel 35, maisons pénitentiaires 2,622), soit en moyenne, par jour et pour 100 détenues, de 0.38 (quartier correctionnel 0.27, maisons pénitentiaires 0.38), en 1877; contre 0.35 0/0, 0.13 0/0 et 0.36 en 1876.

La mise en cellule figure dans les totaux ci-dessus pour un chiffre de 313 (quartier correctionnel 10, maisons pénitentiaires 303). La proportion par jour et pour 100 jeunes filles, ressort à 0.04 (quartier correctionnel 0.08, maisons pénitentiaires 0.04), en 1877, tandis qu'elle était, l'année précédente,

de 0.05 sur l'ensemble, 0.08 pour l'effectif du quartier correctionnel, 0.05 pour celui des maisons pénitentiaires.

L'internement au quartier correctionnel a été appliqué à 8 jeunes filles des maisons pénitentiaires, soit 1 de plus qu'en 1876.

TABLEAU XII. — État sanitaire.

Le nombre des admissions à l'infirmerie ou des envois à l'hôpital, dans les établissements affectés aux garçons, s'est élevé, en 1877, à 2,225 (quartiers correctionnels 170, colonies pénitentiaires publiques 907, privées 1,148), soit par jour et pour 100 détenus 0.08 (quartiers correctionnels 0.13, colonies publiques 0.13, privées 0.06). Les proportions étaient, en 1876, de 0.08 pour l'ensemble de l'effectif, 0.25 pour les quartiers correctionnels, 0.09 pour les colonies publiques, 0.06 pour les colonies privées.

Les admissions se répartissent proportionnellement de la manière suivante :

	ers mels.	1	NIES		1876.
	Quartiers correctionnels	publiques.	privėes.	TOTAL.	
Phtisie	13.53 7.06 0.59 25.88 52.91	1.88 0.77 0.11 0.11 17.64 79.49	5.93 4.79 2. » 0.09 19.07 68.12	4.83 3.33 4.12 0.09 49.01 71.60	7.55 2.18 4.22 0.09 20. • 65.96

Le nombre des décès a été de 83. Sur ce total 8 incombent aux qu artier correctionnels, 40 aux colonies publiques, 35 dont

STATIST. PRIS. - 1877

1 survenu à l'hôpital, aux colonies privées. La mortalité est ainsi de 2. 34 0/0 dans les quartiers correctionnels, 2. 13 dans les colonies publiques, 0.64 dans les colonies privées ou 1.08 sur l'ensemble de l'effectif. En 1876, la proportion des décès était de 6.37 pour les quartiers correctionnels, 1.05 pour les colonies publiques, 1.32 pour les colonies privées.

Les 83 décès qui ont eu lieu, soit à l'infirmerie, soit à l'hôpital, avaient été causés, 37 par la phtisie, 3 par la scrofule, 7 par la fièvre typhoïde, 13 par des affections des voies digestives, 23 par d'autres maladies; on trouve ainsi, sur 100 décès:

	COLONIES PÉNITENTIAIRES.				1876.
	Quartiers correctionnels,	publiques.	privées.	TOTAL.	
Phtisie	100. » » » » » 100. »	42.50 2.50 2.50 27.50 27.50 100. »	34.29 5.71 20. » 5.71 34.29	44.58 3.62 8.43 9 15.66 27.71	39.66 » 47.24 » 7.76 35.31

En outre, 4 jeunes détenus ont succombé à la suite d'accidents survenus dans les colonies privées, ce qui porte à 39 le nombre des décès afférents à ces établissements.

Un cas d'aliénation mentale a été constaté à la colonie publique de Saint-Maurice, chez un jeune détenu qui avait donné antérieurement des signes de troubles dans les fonctions cérébrales; 1 jeune détenu d'un quartier correctionnel, 2 des colonies publiques, 65 des colonies privées ont été reconnus épileptiques.

Dans les établissements affectés aux filles, les admissions à l'infimerie ou les envois à l'hôpital, forment un total de 467 (quartier correctionnel 2, maisons pénitentiaires 465), soit, par

jour et pour 100 jeunes détenus 0.066 (quartier correctionnel 0.015, maisons pénitentiaires 0.067). Les proportions étaient les mêmes en 1876.

Les maladies ayant motivé l'admission à l'infirmerie ou l'envoi à l'hôpital se répartissent ainsi :

Phtisie						
Scrofule						
Fièvre typhoïde	6	_	1.28 0/0	_	1.43	
Scorbut	ŏ	_	1.07 0/0		»	
Maladies des voies digestives	121		25.91 0/0		22.75	_
Autres maladies (dont 2 au quartier			,			
correctionnel)	115		24.63 0/0		22.95	

Il y a eu 36 décès, ayant porté exclusivement sur la population des maisons pénitentiaires. La mortalité est, par suite, de 1.91 pour ces derniers établissements, et de 1.87 sur l'ensemble de l'effectif des jeunes filles; en 1876, la proportion des décès était de 2.38 pour le quartier correctionnel, 2.26 pour les maisons pénitentiaires, ou 2.32 pour la totalité des établissements.

Ces 36 décès sont rapportés aux causes ci-après :

Phtisie				. 2 3	soit	63.89 0/	0 contre	66.67	en 1876.
Scrofule	,			. 2		5.56 0/	O —	6,67	
Fièvre typhoïde			•	2		5.56 0/) <u> </u>	8.88	_
Scorbut				. 1	_	2.77 0/	o —	39	
Maladies des voies	digestives			. 4		11.11 0/	0 —	»	
Maladies diverses.				. 4	_	11.11 0/	0 —	17.78	_

Il a été constaté 2 cas d'aliénation mentale chez des jeunes filles appartenant à des maisons pénitentiaires et ayant antérieurement éprouvé des atteintes de ce mal; 5 ont eu des accès d'épilepsie.

TABLEAUX XIII et XIV. — Travail.

Voici quelle était la situation des établissements affectés aux garçons sous le rapport du travail :

	rs mels.	COLO	NIES	
	Quartiers correctionnels.	publiques.	privées.	TOTAL.
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF au 31 décembre 1877.				
Services économiques	6	185	342	533
Services économiques	»	1,105	3,496	4,601
Travaux industriels	321	461	1,488	2,270
TOTAL des jeunes détenus occupés	327	1,751	5,326	7,404
K Malades	3	47	38	88
En punition	5	13	23	41
Malades	»	103	64	167
Totaux	335	1,914	5,451	7,700
NOMBRE MOYEN de jeunes détenus occupés pendant l'année.				-
Services économiques	8	254	292	554
Travaux agricoles	. >>	1,078	3,288	4,366
Travaux industriels	280	430	1,439	2,149
TOTAUX	2 88	1,762	5,019	7,039

Il ressort de ces chiffres que, sur 100 jeunes détenus présents au 31 décembre, on comptait :

	COLONIES PENITENTIAIRES.				1876.
	Quartiers correctionnels.	publiques.	privées.	TOTAL.	
Services économiques	1.79 » 93.82	9.67 57.73 24.09	6.27 64.14 27.30	6.92 59.76 29.48	6.19 63 05 27.26
Ensemble	97.61	91,49	97.71	96.16	96.50
Malades	0.90 » 1.49	2.45 0.68 5.38	0.70 0.42 1.17	1.14 0.53 2.17	1.63 0.38 1 49
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »
Sur une moyenne de 100 travailleurs on appliquait: Aux services économiques	2.78 » 97.22	14.42 61.18 24.40	3.82 65.51 28.67	7.84 61.76 30.40	7.34 65.77 26.89
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

Des 4,366 jeunes détenus employés, en moyenne, à des travaux agricoles, 83 (46 dans les colonies publiques, 37 dans les colonies privées), choisis parmi les meilleurs sujets, avaient été mis temporairement, à la disposition de cultivateurs. Cette mesure, qui peut être considérée comme un stage de la libération, constitue un moyen d'émulation puissant et facilite le placement des pupilles de l'administration lorsqu'ils doivent quitter les établissements d'éducation correctionnelle, soit à l'expiration du temps fixé par le jugement, soit à titre gracieux. En outre, 200 enfants appliqués à l'industrie travaillaient chez des particuliers: ce sont les jeunes détenus adoptés par la Société de patronage de la Seine et que celle-ci confie, à son tour, à des entrepreneurs ou à des maîtres-ouvriers choisis avec le plus grand soin.

Dans les établissements affectés aux filles, l'effectif se répartissait de la manière suivante, au 31 décembre :

	_	— слал	11				
υ α	services économiques	543	soit	28.43 0/0	contre	19.99 e	n 1876.
ée	travaux agricoles	335	_	17.54	_	18.98	
Occupées.	travaux industriels	1.006	_	52.67		58.95	
ŏ	(1.884		98.64		97.92	
:	malades	16		0.84	_	0.96	
Inoccupées.	en punition infirmes, convalescentes,	»		'n		n	
1000	arrivant, etc	10		0.52	-	1.12	
In		1.910		100 »		100 »	

La moyenne des jeunes détenues occupées a été pendant l'année 1877 de 1,748, contre 1,803 en 1876, savoir :

Services économique	S	•	•		490	soit	28.03	0/0	contre	21.13 en	1876.
Travaux agricoles .		•			324		18.54			18.19	
Travaux industriels					934		53.43		_	60.68	

Dans le chiffre moyen des jeunes filles occupées, le quartier correctionnel figure pour 36 dont 4 employées aux services économiques, et 32 à des travaux de couture.

TABLEAUX XV et XVI. — Situation des jeunes détenus au moment de leur libération.

Il a été mis en liberté, pendant l'année, 1,835 jeunes garçons dont 18 étaient détenus par voie de correction paternelle, 104 condamnés en vertu des articles 67 et 69 du Code pénal, et 1,713 placés sous la tutelle administrative par application de l'article 66.

Les 1,817 délinquants sortis en 1879 se répartissaient ainsi, suivant les catégories d'établissements où ils avaient été soumis à l'éducation correctionnelle et les causes de leur libération :

	rrs mels.	COLO PÉNITEN		
	Quartiers correctionnels.	publiques.	privées.	TOTAL.
Expiration du temps fixé par le jugement	96 4 72	230 8 282	874 8 243	1,200 20 597
Soit, sur 100 libérés.	172	.520	1,125	1,817
Expiration du temps fixé par le jugement	55.81 44.19	44.23 55.77	77.69 22.31	66.04 33.96
	100. »	100. »	100. >	100. »

En 1876, la proportion des libérations anticipées était de 34.48 dans les quartiers correctionnels, 53.09 dans les colonies publiques, 23.96 dans les colonies privées, ou 33.46 pour l'ensemble des établissements.

Les chiffres suivants indiquent, pour chacune des deux classes de libérés, la répartition, sur 100, suivant l'âge, l'état de l'instruction scolaire, de l'instruction professionnelle et la destination reçue à la sortie de l'établissement.

	•			
	AGE.	Expiration du temps fixé par le jugement.	Libéra- tions antici- pées.	TOTAL.
10 and at an decree				
		0.17	*	0.11
		16.50	14.91	15.96
		50. »	43.60	47.83
— de 18 à 20 ans.		32.75	41. »	35.55
		0.58	0.49	0.55
		0.00	0.10	0.55
		100. »	100. »	100. »
	INSTRUCTION SCOLAIRE.			
	Ayant appris à lire	8.583	4.700	F 202
	- à lire et à écrire.			
Illettrés	- a me et a ecrire	14.334	11.669	13 429
à leur entrée	- à lire, à écrire et à calculer	25.250	25.284	25.262
	Ayant acquis l'instruction primaire	4.833	3.728	4.458
ĺ	Demeurés illettrés	2.333	1.459	2.036
(Ayant appris à écrire	3.750	1.459	2.972
	- à écrire et à calculer	10.417	12.318	
Sachant lire	Ayant acquis l'instruction primaire	5.467	3.728	4.678
	N'ayant pas fait de progrès			
0.1.	Ayant appris à écrire et à calculer.	0.500	0.162	0.385
Sachant	Ayant acquis l'instruction primaire	9.334	12.156	
lire et écrire	N'ayant pas fait de progrès	10.250	16.207	
Sachant lire, écrire (Avent eaglis l'instruction université	0.833	0.486	0.715
et calculer	Ayant acquis l'instruction primaire	3.833	5.186	4.293
,	N'ayant pas fait de progrès	0.500	0.648	0.550
Possédant l'instruc-	Ayant fait des progrès	0.083	0.810	0.330
tion primaire	N'ayant pas fait de progrès	>>	×	>>
	•	100. »	100. »	100. »
•••				
	STRUCTION PROFESSIONNELLE			
Ayant appris un métic	er agricole	68.75	64.18	67.20
	industriel	26.42	28.36	27.08
une autr	e profession	4, x	6.65	4.90
N'ayant appris aucun	métier	0.83	0.81	0.82
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0.00	0.01	0.02
		100	400	
•		100. »	100. »	100. »
	DESTINATION.			
	Dabitation,	Ì	- 1	
	ment	0.58	0.65	0.61
Rentrés dans leur fam		83.67	35.01	67.14
	de patronage	1.17	1.62	1.32
Engagés militaires	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	1.58	19.45	1
Placés par les soins de	es directeurs, comme ouvriers, domestiques, etc	13. »	43.27	7.65
			45.27	23.28
		100. »	100. »	100. »
			200. 2	100. 3

En 1876, la proportion des libérés n'ayant pas dépassé 16 ans, était plus élevée. Le nombre de ceux qui n'avaient pas tiré profit de l'instruction scolaire a diminué (4.112 0/0 contre 5.734, libérés par expiration du temps fixé par le jugement, 2.755 0/0 contre 4.112, libérés par anticipation, soit sur l'ensemble 3.187 0/0 contre 5.190). Les jeunes garçons qui, à l'expiration du terme assigné par les tribunaux à leur éducation correctionnelle, ont dû rentrer dans leurs familles, forment un chiffre relativement plus fort (83.67 0/0 en 1877, contre 81.67 en 1876), tandis qu'on constate une différence en moins à l'égard de ceux dont la libération a eu lieu par anticipation (35.01 0/0 contre 38.51); la situation de ces derniers est, d'ailleurs, comme on voit, la plus favorable, puisque 64.99 0/0 en 1877 et 61.49 en 1876, ont pu être soustraits à l'influence de parents la plupart indignes ou incapables.

Dans les établissements affectés aux filles, il y a eu 520 mises en liberté, dont 141 s'appliquent à des mineures détenues par voie de correction paternelle, et 379 à des délinquantes. Celles-ci se divisaient de la manière suivante, sous le rapport de la nature des établissements où elles étaient détenues et des motifs de leur sortie :

		1877.											
-		NOMBRE.		PRO	Pro- portion								
	Quartiers correctionnels.	Maisons pénitentiaires.	TOTAL.	Quartiers correctionnels.	Maisons pévitentiaires.	TOTAL.	en 1876.						
Expiration du temps fixé par le jugement	8 » 4	329 13 25	337 13 29	66.67 * 33.33	89.65 3.54 6.81	88.92 3.43 7.65	86.55 12.23 1.22						
	12	367	379	400. »	100. »	100. »	100. »						

Elles étaient ainsi classées au point de vue de leur âge, de l'état de leur instruction scolaire ou professionnelle et de la destination qui leur avait été donnée:

	expiration du temps fixé par le jugement.	LIBÉRATION anticipée.	TOTAL.
AGE.			İ
12 ans et au-dessous	2.67 12.46 39.17 43.62 1.78	23.81 42.86 30.95 2.38	2.37 13.72 39.84 42.22 1.85
	100 »	100 »	100 »
INSTRUCTION SCOLAIRE			
ayant appris à lire à lire et à écrire à lire, a ecrire et a calculer ayant appris à écrire à écrire et à calculer ayant appris à écrire à écrire et à calculer ayant acquis l'instruction primaire n'ayant pas fait de progrès Sachant lire et écrire Sachant lire, écrire et calculer ayant acquis l'instruction primaire n'ayant pas fait de progrès ayant acquis l'instruction primaire n'ayant pas fait de progrès ayant acquis l'instruction primaire ayant acquis l'instruction primaire ayant acquis l'instruction primaire ayant pas fait de progrès ayant fait des progrès ayant fait des progrès ayant pas fait de progrès	6.528 17.211 37.685 7.122 2.077 2.671 13.353 2.671 0.890 5.015 3.284 0.890 0.593	3 14,286 26,190 9,524 3 2,381 11,905 4,762 21,428 2,381 2,381 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	5.805 16.887 36.412 7.388 1.847 2.638 13.193 2.902 0.791 5.013 5.277 0.264 1.055 0.528
	100 »	100 »	100 »
INSTRUCTION PROFESSIONNELLE.			* v .
Ayant appris un métier agricole	26.41 63.20 9.50 0.89	19.05 76.19 4.76	25.59 64.65 8.97 0.79
	100 »	100 »	100 »

	du temps fixé par le jugement.	LIBÉRATION anticipée.	TOTAL.
DESTINATION.			
testées dans l'établissement	6.23 67.66 2.08	4.76 73.81 4.76	6.07 68.34 2.37
mestiques, etc	24.03 	16.67	23.22 100 »

De même que pour les garçons, la proportion des libérées n'ayant pas dépassé 16 ans a diminué (libérées par expiration du temps fixé par le jugement 15.13 0/0 en 1877, contre 16.96 en 1876, libérées par anticipation 23.81 contre 31.82, ensemble 16.09 contre 18.96). On constate également une réduction dans le nombre de celles qui n'avaient pas profité de l'enseignement scolaire (libérées par expiration du temps fixé par le jugement 3.560, libérées par anticipation 2.381, ensemble 3.430 0/0 en 1877, contre 4.947 0/0, 2.273 0/0 et 4.587 0/0 en 1876). Le chiffre des jeunes filles rentrant dans des familles où elles doivent trop souvent trouver de mauvais exemples ou de funestes excitations est toujours très élevé (libérées par expiration du temps fixé par le jugement 67.66 0/0, libérées par anticipation 73.81, ensemble 68.34 0/0, en 1877, contre 67.14 0/0, 75 0/0 et 68.20 0/0 en 1876); on doit faire remarquer toutefois, en ce qui concerne les jeunes détenues mises en liberté par mesure administrative, qu'elles ne sont rendues à leurs parents qu'autant que ceux-ci offrent des garanties suffisantes sous le rapport de la moralité.

- CXLI --

ALGÉRIE

Ensemble	185
Le nombre des jeunes détenus sortis par	
libération, décès, évasion ou transfèrement, a	
été de	61
L'effectif, au 31 décembre 1877, était de	124

Les journées de détention formant un total de 46,918, la population moyenne ressort à 129.

Des 124 jeunes garçons détenus à la fin de l'année, 94 ou 75.81 0/0 étaient soumis à l'éducation correctionnelle par application de l'article 66 du Code pénal, 30 ou 24.19 condamnés en vertu des articles 67 et 69. Ils se répartissaient de la manière suivante, sous le rapport de la durée assignée par le jugement à la correction ou à la peine :

Placés sous la tutelle administrative (art. 66).

1	à	2	ans.								4	soit	4.25	0/0
2	à	4									17	_	18.09	_
4	à	6	 .								37	_	39.36	
6	à	8					٠.				24		25.53	_
8	à	10	—.								10	_	10.64	
10	à 1	12	— .								2		2.13	
12	à	14									»		».	_
				C	on	da	ım	né	s	(art.	67 e	t 69).		
1	an										4	soit	13.33	0/0
Plus de 1	à	2 8	ans.							•	2		6.67	
2	à	4	 .								5		16.67	
4	à	6	— .						•		4		13,33	
6	à	8									8		26.66	
			 .								5		16.67	
10	à	12	— .								2		6.67	

La moyenne est, pour les enfants acquittés comme pour les condamnés, de 5 ans 6 mois.

En 1876, la proportion des enfants placés sous la tutelle administrative s'élevait à 81.16 0/0, celle des condamnés étant seulement de 18.84; la durée moyenne de la détention était, pour les premiers, de 3 ans 8 mois, pour les seconds, de 3 ans 9 mois.

L'envoi en correction ou la condamnation avait été motivé par les crimes ou délits ci-après :

Assassinat, empoisonnement			1	soit	0.81	0/0	contre	0.72	en	1876.
Meurtre, coups et blessures										_
Incendie										_
Attentats à la pudeur		•	25	_	20.16	_		11.60		
Vols qualifiés										
Vol simple, escroquerie										_
Mendicité et vagabondage .										_
Aufres crimes ou délits	•		8	_	6.45		-	10.15		

Ces décisions avaient été prononcées :

Par	les	tribunaux correctionnels	٠	102	soit	82.26	0/0	contre	81.88
Par	les	cours d'assises		10		8.06			5.80
Par	les	tribunaux militaires		12		9.68			12.32

Les jeunes détenus provenaient, 58 ou 46.77 0/0 du département d'Alger, 38 ou 30.65 0/0 de celui de Constantine, 28 ou 22. 58 0/0 de celui d'Oran. Les proportions étaient respectivement en 1876 de 46.38 0/0, 26.09 0/0 et 27.53 0/0.

L'effectif était ainsi classé, sous le rapport de l'âge:

Au moment du délit :

Au-dessous de 8 ans	 Ð	soit	» C	ontre	0.72 e	n 1876.
8 à 10 —	 7		5.64	0/0	2.79	_
10 à 12 —						
12 à 14 —	 41		33.06		14.49	
14 à 15 —	 23		18.55	_	40.58	_
15 à 16 — exclusivement.	 38	_	30.65		38.41	-

Au 31 décembre:

Au-dessous de 8 ans.							»	_	»	contre	0.72 e	n 1876.
8 à 10 —				•			1	soit	0.84	l —	0.72	
10 à 12 —							10	_	8.06	· —	4.35	
12 à 14 —							25		20.17	<u> </u>	34.06	
14 à 16 —					•		45		36.29	· —	39.13	
16 à 18 —							33		26.64		8.70	
18 à 20 —							8		6.45	<u> </u>	11.60	_
Au-dessus de 20 aus.		_	_				2	-	1.61		0.72	_

Le nombre des enfants légitimes était de 121, soit 97.58 0/0, celui des enfants naturels de 3 ou 3.42 0/0 en 1877, contre 97.83 et 2.17 0/0 en 1776.

On comptait 2 jeunes détenus soit 1.61 0/0 (contre 1.45) appartenant à des parents aisés, 112, soit 90.33 0/0 (contre 70.20) à des parents vivant de leur travail, 10 soit 3.06 0/0 (contre 28.26) à des parents inconnus ou disparus. Il a été constaté, en outre, que 3, soit 2.42 0/0, étaient issus de repris de justice, 23, soit 18.55 0/0, orphelins d'un de leurs parents, 9, soit 7.26 0/0, orphelins de père et de mère, au lieu de 1.45 0/0, 8.70 0/0 et 7.25 0/0 l'année précédente.

Sous le rapport religieux, la population se divisait en : musulmans 94 ou 75.81 0/0 (contre 74.64), catholiques 28 ou 22.58 0/0 (contre 23.19) et israélites 2 ou 1.61 0/0 (contre 2.17).

La statistique de 1877 mentionne seulement 5 enfants, soit 4.03 0/0 (contre 4.34), comme ayant été antérieurement soumis à l'éducation correctionnelle.

Au point de vue de l'instruction professionnelle, au moment de l'entrée, l'effectif se répartissait ainsi :

Exerçant of	ou apprenant une pro-	•					
fession	industrielle	4	soit	3.23	0/0 contre	0.72 er	n 1876.
_	agricole	109		87.90		78.99	 .
	une autre profession.	9	_	7.26	 .	2.90	
Sans profe	ession	2		1.61		17.39	_

Il se composait, au point de vue de l'état de l'instruction scolaire, à la même époque, de :

Illettrés	116	soit	93.55 0/0	contre	97.83 er	1876.
Sachant lire	5	_	4.03	_	2.17	
— lire et écrire	. 1		0.81	_	»	
- lire, écrire et calculer	. 2		1.61		»	
Possédant l'instruction primaire	»		»		»	
une instruction plus élevée.	»		>		»	

Malgré les difficultés considérables que présente, à la colonie de M'zéra, l'enseignement scolaire, par suite de l'ignorance de la langue française de la plupart des jeunes détenus au moment de leur entrée, et de l'âge relativement avancé d'un grand nombre d'entre eux, des progrès sensibles paraissent avoir été faits en

1877. Pendant l'année, 185 élèves ont fréquenté l'école, et les résultats suivants ont été obtenus.

Illettrés:

Ayant appris à lire		$24.33 \atop 4.86$ 29.19 43.78
Sachant lire:		
Ayant appris à écrire	11 — 10 — 10	$5.95 \ 5.41$ $\left. 11.36 \ 5.41 \right.$
Sachant lire et écrire :		
Ayant acquis le complément de l'instruction N'ayant pas fait de progrès	4 — 4 — 5 —	$\left. \begin{array}{c} 2.16 \\ 2.16 \end{array} \right\} \left. \begin{array}{c} 4.32 \\ 2.70 \end{array} \right.$
Sachant lire, écrire et calcu	ler:	
Ayant fait des progrès	6 —	3.24 »

On voit qu'en définitive 48.11 jeunes détenus sur 100 ont profité de l'enseignement, tandis qu'en 1876, la proportion était seulement de 21.15.

Le propriétaire de l'établissement l'a doté, en 1877, d'une bibliothèque où il a été pourvu à 447 mises en lecture, soit 6.66 par distribution hebdomadaire et pour 100 jeunes détenus.

Les récompenses décernées dans la colonie ont consisté en gratifications pécuniaires 119, récompenses honorifiques 3, diverses 3. Aucune libération anticipée n'a été accordée.

Le nombre des infractions signalées s'est élevé à 101, savoir:

Vols						18	soit	17.82	sur	100	contre	20.90	en	1876.
Actes d'immoralité	_					4	_	3.96				2.98		
Voies de fait						7		6.93	_			10.45		
Paresse	_					17		16.83				22.39		
Insubordination .												1.49		-
Autres infractions		Ĭ				51	_	50.50				41.79		_
ALGULOD ALLII GOVIONID	-	•	-	•	,									

La proportion par jour et pour 100 jeunes détenus ressort à 0.21 ; elle n'était que de 0,12 l'année précédente.

A raison des plus graves de ces fautes, on a eu recours, dans 33 cas, à la cellule de punition.

Le chiffre des évasions a augmenté: de 3, en 1876, il est monté, en 1877, à 12, dont 7 suivies de réintégration pendant l'année; en outre, 4 tentatives ont été réprimées.

L'état sanitaire s'est notablement amélioré. La statistique de 1877 accuse seulement 26 admissions à l'infirmerie, soit 0.06 par jour et pour 100 enfants, contre 0.09 en 1876. A la vérité, le nombre des journées de maladie a été de 749 ou 1.56 pour 100 journées de détention, au lieu de 1.33, mais la mortalité, qui s'élevait à 5.80, est descendue à 1.58 0/0. Les décès constatés en 1877, étaient dus à la fièvre typhoïde.

On ne signale aucun cas d'aliénation mentale, et un seul jeune détenu a été reconnu épileptique. Il n'y a pas eu de suicide ni de mort accidentelle.

Au 31 décembre 1877, le nombre des jeunes détenus occupés était de 119, savoir :

Services économiques	99		79.84	· -		4.35 85.51 5.80	en	1876. —
5 étaient inoccupés, savoir :	10	_	8,00	_		ə. 6 ∪		_
• ,								
Malades		_	3.23	-	-	2.90		
En punition	4	_	39	_	_	0.72		
Infirmes	1	_	0.81	-	- '	0.72		
. Total égal à l'effectif	124		100.	-	10	0. »		

Le nombre moyen des travailleurs avait été pendant l'année de 110, savoir :

Services économiques				10	soit	8.40	0/0	contre	4.55	en	1876.
Travaux agricoles				99	_	83.20	,		89.39		
Travaux industriels.				10	_	8.40			6.06		
Total éga	ıl.		-	119	• •	100. »	-	- 4	100. >	•	_

Il a été mis en liberté dans le cours de l'année 44 jeunes détenus, ayant tous accompli le temps assigné par le jugement à leur éducation correctionnelle, tandis qu'en 1876, sur 58 libérés, 7 étaient sortis par anticipation. Les 44 libérés de 1877 se répartissaient ainsi, sous le rapport de l'âge:

12 ans et au-dessous					3	soit'	6.82	0/0	contre	1.72 er	ı 1876.
Plus de 12 à 16 ans.				٠	18	_	40.91	0/0	_	51.73	
16 à 18 ans					10		22.73	0/0		8.62	_
18 à 20 ans					13		29.54	0/0		25.86	_
Plus de 20 ans											

L'état de leur instruction scolaire, et tous étaient illettrés à leur entrée, est indiqué par les chiffres ci-après :

Ayant appris à lire	21	soit	47.73 0/	0 contre	41.38 en	1876.
— à lire et à écrire	8		18.18 0/	0 —	12.07	_
— à lire, à écrire et à cal-						
culer	1		2.270	0 -	*	
Demeurés illettrés	14	_	31 .82 0/	0 —	46.55	

Sous le rapport professionnel, ils étaient classés de la manière suivante :

Agriculture					3 8	soit	86.36	0/0	contre	94.83 en	1876.
Industrie					2		4.55	0/0	_	5.17	
Autres professions.										»	

De même qu'en 1876, tous les libérés sont rentrés dans leurs familles.

Si l'on se reporte aux renseignements statistiques concernant les établissements de France, on constate, dans la composition de la population, des différences tellement considérables, qu'une comparaison entre l'état sanitaire, disciplinaire, scolaire, professionnel, ainsi que la situation des libérés, dans ces établissements, d'une part, et dans la colonie de M'Zéra, de l'autre, n'offrirait aucun intérêt.

CINQUIÈME PARTIE.

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION; CHAMBRES ET DÉPOTS DE SURETÉ.

FRANCE.

Les efforts soutenus de l'Administration, pour obtenir la transformation des prisons départementales, en vue de l'application du régime de l'emprisonnement individuel, ne sont pas demeurés sans résultats en 1877.

Les projets concernant l'appropriation de la maison d'arrêt et de correction de Sainte-Menehould, et des maisons d'arrêt, de justice et de correction d'Angers et de Tours, ont été approuvés, les moyens financiers d'exécution assurés, tant par l'allocation de subventions sur les fonds du Trésor que par l'ouverture de crédits aux budgets départementaux.

A la fin de l'année, les travaux, presque achevés pour le premier de ces établissements, se poursuivaient activement pour le second, et allaient être bientôt entrepris pour le troisième.

Les plans relatifs à la construction des maisons d'arrêt, de ustice et de correction de Besançon et de Bourges, ainsi qu'à la transformation du dépôt près le Palais-de-Justice de Dijon, étaient arrêtés, sous réserve de quelques modifications dans les détails, et des ressources avaient été créées par les votes des conseils généraux du Doubs, du Cher et de la Côte-d'Or. Celui

de Seine-et-Oise avait adopté, d'accord avec l'Administration, les avant-projets préparés pour la construction des prisons de Pontoise et de Corbeil, ainsi que l'appropriation de la maison d'arrêt et de correction d'Étampes et de la maison de justice de Versailles; mais le vote des crédits nécessaires, comme la concession des subsides par l'État, avait été ajourné jusqu'à ce qu'il ait pu être statué sur les projets définitifs.

La direction du service pénitentiaire avait eu à examiner, en outre, plusieurs projets de construction (Sarlat, Chaumont, Nice, Toul, Troyes, Caen, etc.), et à préparer les bases des études concernant quelques autres (Tarbes, Le Puy, Chambéry, etc.), ainsi que la transformation de la prison de Bayonne, l'appropriation de celles de Saint-Quentin, Chalon-sur-Saône, etc., mais tous les plans proposés avaient dû être renvoyés à leurs auteurs, comme ne se prêtant aucunement à la mise en pratique du nouveau régime, et les conseils généraux, après avoir admis, en principe, la nécessité de reconstruire des prisons dont l'état défectueux ne peut être contesté, se montraient peu disposés à faire les sacrifices qu'exige cette mesure dans les conditions déterminées par la loi du 5 juin 1875. Cette résistance s'est principalement accentuée en ce qui touche l'appropriation des établissements construits avant 1853, d'après le système cellulaire tel qu'il était entendu à cette époque,

Les lenteurs que subissait l'élaboration des projets de construction provenaient, en partie, de l'absence d'un programme assez précis pour guider les architectes locaux dans la rédaction de plans qui doivent satisfaire à des exigences d'une nature toute spéciale, alors qu'aucun des édifices existant actuellement, en France, ne peut être proposé comme un type conforme aux données les plus récentes de la science pénitentiaire. Cette lacune a été comblée : un arrêté du 27 juillet 1877, pris sur l'avis du conseil supérieur des prisons, a rendu obligatoire un nouveau programme, très détaillé, et, pour en faciliter l'application, l'Administration a fait établir des projets-spécimens qui ont pu, à partir de 1878, être remis aux architectes départementaux.

CHAMBRES ET DÉPOTS DE SURETÉ.

La création de brigades de gendarmerie, dans 33 localités qui en étaient dépourvues, a eu pour conséquence une augmentation correspondante dans le nombre des chambres de sûreté. D'autre part, 8 dépôts ont été transférés dans les casernes. Par suite de ces mesures, l'Administration disposait, au 31 décembre 1877, de 2,974 chambres et 61 dépôts de sûreté, soit ensemble 3,035 contre 2,933 chambres et 69 dépôts ou 3,002 au total en 1876.

Ces divers lieux de détention provisoire renfermaient, au 31 décembre 1876 :

	Hommes ad to the total control of the total control	Femmes CINIC STILL	Militaires et marins.	TOTAL.
Un effectif de	83	15	7	105
Il est entré pendant l'année	50,320	6,459	2,797	59,576
Ensemble	50,403	6,474	2,804	59,681
Il est sorti	50,358	6,465	2,799	56,622
L'effectif était, au 31 décembre 1877, de	45	9	5	59

Le chiffre des entrées se décompose de la manière suivante :

	Sexe masculin.	Sexe fémin.
Individus arrêtés dans le ressort de la brigade de gen-	-	
darmerie	37,957	5,191
Détenus transférés de brigade en brigade	15,160	1,268
•	53,117	6,459
	59.	576

La proportion afférente à la première catégorie est de 71.46 0/0

pour le sexe masculin, 80.37 pour le sexe féminin, ou 72.43 sur l'ensemble, contre 66.80 0/0, 77.70 et 67.98 en 1876.

Les journées de détention forment un total de 74,891, dont 69,578 (hommes et jeunes garçons, 61,470, femmes et jeunes filles 8,408) pour les détenus civils et 5,313 pour les militaires et marins. La population moyenne est ainsi de 205, dont 191 (hommes et jeunes garçons 169, femmes et jeunes filles 22) détenus civils et 14 militaires et marins, en 1877, au lieu de 203, dont 185 (hommes et jeunes garçons 163, femmes et jeunes filles 22) détenus civils et 19 militaires et marins en 1876.

La durée moyenne du séjour dans les chambres et dépôts ressort, en 1877, à 1 jour, 26, soit, à 0.01 près, le même chiffre que l'année précédente.

Le nombre des individus évadés, qui avait été de 9, dont 3 non repris, pendant l'année 1876, s'est élevé à 14, dont 5 non repris, en 1877.

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION.

TABLEAUX I et II. — Mouvement d'entrée et de sortie. —
Population au 31 décembre.

Le mouvement de la population est représenté par les chiffres suivants :

Surrantes .			
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.
Effectif au 31 décembre 1876	20,250	4,520	24,770
Entrées	213,642	61,798	275,440
Ensemble	233,892	66,318	300,210
Sorties	214,321	61,898	276,219
Effectif au 31 décembre 1877	19,571	4,420	23,991

Le nombre des journées de détention s'est élevé à 8,773,097 (hommes et jeunes garçons 7,047,532, femmes et jeunes filles 1,725,565), ce qui correspond à une population moyenne de 24,036 (hommes et jeunes garçons 19,308, femmes et jeunes

filles 4,728). En 1876, la population moyenne était de 22,900 (hommes et jeunes garçons 18,251, femmes et jeunes filles 4,649). Il y a donc eu une augmentation de 1136 (hommes et jeunes garçons 1057, femmes et jeunes filles 79). Cette différence se répartit ainsi, entre la Seine et les autres départements:

	SEI	NE.	AUTRES DÉF	ARTEMENTS.	TOTAL.		
	SEXE MASCULIN.	SEIE FÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEIR FÉMININ,	
1877	4,254 4,033	1,669 1,752	15,057 14,218	3,059 2,897	19,308	4,728 4,649	
Augmentation Diminution	218 »	» 83	839 »	142	1,057 »	79 »	
Soit, pour 100: Augmentation Diminution	5.40 »	» 4.74	5.90 »	5.59 »	5.79 »	1.70	

Dans la population moyenne, celle des prisons de la Seine figure à raison de 24.63 0/0 (sexe masculin 22.02, sexe féminin 35.30). Les proportions étaient sensiblement les mêmes en 4876.

Le total des effectifs maxima qu'aient renfermés les maisons d'arrêt de justice et de correction a été de 33,143 (sexe masculin 26,167, sexe féminin 6,976) dont 6,210 (sexe masculin 5,027, sexe féminin 1,183) dans la Seine, 26,233 (sexe masculin 21,140, sexe féminin 5,093) dans les autres départements. En 1876, on avait compté un total de 32,343 détenus (sexe masculin 5,027, sexe féminin 6,794) dont 6,975 (sexe masculin 4,916, sexe féminin 2,059) dans la Seine, 25,368 (sexe masculin 20,633, sexe féminin 4,735) dans les autres départements.

Sous le rapport du sexe et de l'âge, la population se divisait ainsi, au 31 décembre 1877 :

	SEINE.			AUTRES	DÉPARTE	MENTS.	TOTAL.		
	SEXE MASCULIN.	SEXE PÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	SEKE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.
Adultes (16 ans et au-dessus) Jeunes détenus	3,802 476 3,978	1,545 28 1,573	204	15,327	35	18,139	442	63	$23,486 \\ 505 \\ 23,991$
Soit sur 100 individus: Adultes	95.58 4.42 100 »		3.68		1.23	1.63	2.26	1.43	2.10
Les proportions étaient en 1876 : Adultes	95.53 4.47 100 »		3,89	1	1.37	1.68	2.34	1.66	1

Les détenus étaient classés comme il suit, sous le rapport légal:

AUTRES DÉPARTEMENTS.

TOTAL.

303 2,070

1,371 7,378

76

876

25

SEINE.

	Adultes :	BEXE MASCULI	SEXE	TOTAL.	SEXE	SEXE PÉMININ	TOTAL .	SEXE	CARO
	venus, accusés, condamnés en ppel ou en pourvoi	1,046	147	1,193	3,646	 525	4,171	4,692	_
	attendant leur transfèrement à leur destination légale	113	39	152	526	81	607	639	
	à l'emprisonnement de simple police	7	»	7	54	55	109	61	
S	_ / pour un mois et au-dessous.	298	69	367	1,808	317	2,125	2,106	
CONDAMNÉS	pour plus d'un mois jusqu'à deux pour plus de deux mois jus-	332	45	377	1,435	2 58	1,693	1,767	
ND/	1 qua trois	374	113	487	1,862	325	2,187	2,236	
၁	pour plus de trois mois jus- qu'à un an	907	279	1,186	5,095	1,092	6,187	6,002	
•	pour plus de trois mois jusqu'à un anpour plus d'un an, autorisés à subir leur peine dans les prisons départemen-	22							
	tales	26	1	1	84	41		110	
Dét	enus pour dettes envers l'État	25	20	25	564	76	640	589	
	envers les par- ticuliers	3	20	3	5	1	6	8	
	 par mesure administrative. 	671	852	1,523	92	24	116	763	1
Pas	sagers civils	»	>	»	60	17	77	60	ļ
	- militaires et marins	>	20	»	96	»	96	96	
	Jeunes détenus :	1	1			1	1		1
Pa	r voie de correction paternelle	40	9	49	. 11	2	13	51	l
Pro	évenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi	66	11	77	101	14	115	167	
Con	ndamnés à un emprisonnement de ix mois et au-dessous	11	1	. 12	92	12	104	103	
Jug	gés attendant leur transfèrement.	59	7	66	62	7	69	121	
	Тотаех	3,978	1,578	5,551	15,593	2,847	18,440	19,571	-

Ces chiffres donnent sur 100 individus les proportions ciaprès:

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.			TOTAL.			
	SEXÉ MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	OTAL .	SEXE MASCULIN.	SEXE PÉMININ.	OTAL.
Adultes :									
lnculpés, prévenus, accusés, con- damnés en appel ou en pourvoi.	26,295	9.345	21.492	23.382	18.440	22.619	23.974	15.203	22.358
l attendant leur transfèrement.	2.841	2.479	2.738	3.373	2.845	3,292	3.265	2.715	3.164
à l'emprisonnement de simple police	0.176	»	0.126		1	0.591	0.312	1.244	0.484
pour un mois et au-dessous.	7.491	4.386	6.611	11.595	41.435	11.524	10.761	8.733	10.387
pour plus d'un mois jusqu'à deux	8.346	2.861	6.792	9.203	9.062	9.181	9.029	6.855	8.628
pour plus d'un mois jusqu'à deux pour plus de deux mois jus- qu'à trois pour plus de trois mois jus-	9.402	7.184	8.773	11.941	11.416	11.860	11.425	9.909	11.146
pour plus d'un mois jusqu'à deux pour plus de deux mois jusqu'à qu'à trois pour plus de trois mois jusqu'à un an pour plus d'un an, autorisés à subir leur peine dans les	22.800	17.737	21.366	32.675	38.356	33.552	30.668	31.018	30.732
pour plus d'un an, autorisés à subir leur peine dans les prisons départementales.	0.654	0.064	0.486	0.539	1.440	0.678	0.562	0.950	0.634
Détenus pour dettes envers l'Etat	0.628	»	0.450	3.617	2.669	3.471	3.010		į "
envers les par- ticuliers	0.075	»	0.054	0.032	0.035	0.033	0.041	0.023	0.037
- par mesure administrative.	16.868	54.164	27.437	0.590	0.843	0.629	3.899	19.819	i II
Passagers civils	>	»	•	0.385	0.597	0.417	0 306	0.385	1 1
Militaires et marins	עכ	»	*	0.616	30	0.521	0.490	»	0.400
Jeunes détenus:								0.010	0.000
En correction paternelle	1.006	0.57	0.88	1		1	1	1	1 1
Inculpés, prévenus, etc	1.659	0.69	1.38	7 0.648	ŀ	1		1	1
Condamnés à six mois et au-dessous.	0.276	0.06	4 0.21	6 0.59	0.422	1	1	ļ	
Jugés attendant leur transfèrement.	1.483	0.44	5 1.18	9 0.39	8 0.246	0.37	0.618	0.317	0.563
	100 x	100	» 100	» 100	» 100 :	100	» 100 ·	100	100 »

Pour les adultes des deux sexes, la proportion des inculpés, prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi a diminué en 1877, tant dans la Seine (hommes 5.45, femmes 5.97) que dans les autres départements (hommes 1.16, femmes 2.46). A l'égard des autres catégories, on constate entre les chiffres des deux années quelques différences d'une certaine importance, dans la Seine, pour les hommes, sur les condamnés de plus de deux jusqu'à trois mois (augmentation 3.56), les détenus par mesure

administrative (augmentation 4.80), pour les femmes, sur les condamnées de plus de deux jusqu'à trois mois (diminution 3.12) les détenues par mesure administrative (augmentation 10.16); dans les autres départements, les écarts sont peu considérables.

L'effectif des condamnés à l'emprisonnement correctionnel (Seine, 1,937 hommes, 407 femmes; autres départements, 10,284 hommes, 2,033 femmes) était ainsi composé, au 31 décembre 1877, sur 100 individus:

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS	
	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.
1 mois et au-dessous	15.38	13.61	17.58	15.59
	17.14	8.87	13.95	12.69
	19.31	22.29	18.11	15.99
Plus de 3 mois jusqu'à 1 an	46.83	55.03	49.54	53.71
	1.34	0.20	0.82	2.62
	100 »	100 »	100 »	100 »

On voit que, comme les années précédentes, la proportion des condamnations à des peines de très courte durée est très élevée. L'administration pénitentiaire a, de tout temps, signalé cette circonstance comme des plus regrettables. On ne saurait trop le répéter, un séjour de quelques semaines, de quelques mois même, dans une prison, ne permet l'emploi d'aucun moyen de traitement moral et, en l'état actuel des maisons de corrections départementales, des condamnations de cette nature n'ont le plus souvent d'autre effet, après avoir infligé, en quelque sorte, à ceux qui en sont l'objet, un amoindrissement dans leur personnalité, qui rend plus difficile leur retour à une vie laborieuse et honnête, que de les familiariser avec le régime de la prison, et de les livrer à tous les dangers de la promiscuité. L'emprisonnement individuel, en accroissant l'intensité de la peine et en mettant obstacle aux communications entre détenus, pourra seul atténuer d'aussi graves conséquences.

TABLEAU III. — État sanitaire.

Il a été admis, dans les infirmeries des prisons, ou envoyé à l'hôpital, pour cause de maladie, 13,505 individus, dont 7,491 hommes ou jeunes garçons (Seine, 3,608, autres départements 3,883) et 4,814 femmes et jeunes filles (Seine 3,278, autres départements 1,536).

La proportion des admissions à l'infirmerie ou des envois à l'hôpital, par rapport à la population moyenne, est ainsi, pour le sexe masculin, de 0.41 0/0 par jour (Seine 0.23, autres départements, 0.07), pour le sexe féminin de 0.28 0/0 (Seine 0.54, autres départements 0.14), soit pour les deux sexes 0.15 0/0 (Seine, 0.32, autres départements 0.08). Les proportions étaient plus élevées en 1876 (sexe masculin, dans la Seine 0.25, dans les autres départements 0.10; sexe féminin, dans la Seine 0.54, dans les autres départements 0.18).

Le total des journées de traitement a été de 347,904, dont 153,561 (Seine 72,765, autres départements 80,796) pour le sexe masculin, 194,343 (Seine 159,259, autres départements 35,084) pour le sexe féminin.

Tous les malades des prisons de la Seine ont été soignés dans les infirmeries de ces établissements. La proportion des journées de maladie, par rapport aux journées de détention, a été de 4.690/0 pour les hommes et les jeunes garçons, 26.16 pour les femmes et les jeunes filles, en 1877, contre 4.75 et 24.59 0/0 en 1876.

Dans les prisons des autres départements, les chiffres ci-dessus de 80,796 et 35,084 comprennent pour les hommes et les jeunes garçons 7,177 ou 8.88 0/0, pour les femmes et les jeunes filles 4,031 ou 11.89 0/0, journées d'hôpital; en 1876 il y avait eu pour le sexe masculin 10.03, pour le sexe féminin 12.85 journées d'hôpital sur 100 journées de traitement. La proportion des journées de maladie par rapport aux journées de détention soit dans les prisons, soit dans les salles d'hôpital, ressort à 1.47 0/0 pour le sexe masculin, 3.13 0/0 pour le sexe féminin, en 1877, au lieu de 1.67 et 3.33 en 1876.

Au 31 décembre 1877, sous le rapport sanitaire, la population des maisons d'arrêt, de justice et de correction se répartissait ainsi.

Ì		SEINE.		AUTRE S	DÉPART	EMENTS.	TOTAL,			
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMINÍN.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE PÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	
Valides, dans les	3,782	1,091	4,873	15,350	2,755	18,105	19,132	3,846	22,978	
Malades, dans les prisons	196	482	678	243	92	335	439	574	1,013	
Malades, dans les hôpitaux	»	»	»	22	11	33	22	11	33	
	3,978	1,573	5,551	15,615	2,858	18,473	19,593	4,431	24,024	
Soit, sur 100 détenus : Valides dans les pri-										
sons	95.07	69.99	87.79	98.30	96.40	98.01	97.65	86.80	93.63	
prisons	4.93	30.01	12.21	1.36	3.22	1.81	2.24	12.95	4.21	
pitaux,	»	»	»	0.14	0.38	0.18	0.11	0.25	0.14	
	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	

La proportion des malades en traitement soit dans les infirmeries des prisons, soit dans les hôpitaux, était plus forte en 1876.

Le nombre des décès a été, dans la Seine, de 315 pour le sexe masculin, 147 pour le sexe féminin, dans les autres départements, de 273 (infirmeries des prisons 252, hôpitaux 11) pour le sexe masculin 46 (infirmeries des prisons 44, hôpitaux, 2) pour le sexe féminin Ces chiffres accusent, sur le total de la population moyenne des prisons et des salles d'hôpital affectées aux détenus, une mortalité de :

	Seine.	Autres	Seine.	Autres
		départements.	20.20.	départements.
Sexe masculin	7.41	1.81 en 1877, con	tre 8.23	2.20 en 1876.
Sexe féminin	8.81	1.50	8.85	1.68
Ensemble	7.80	1.76	8.33	2.14

La proportion constamment très élevée des journées d'infirmerie et des décès dans les prisons de la Seine, provient, ainsi que l'expliquent les statistiques précédentes du contingent de malades fourni par les mendiants de la maison de répression de

Saint-Denis et par les prostituées internées à Saint-Lazare. On a eu à constater en 1877, le suicide de 21 hommes et de 2 femmes, soit 23 au total; 4 des suicidés du sexe masculin appartenaient à la population des prisons de la Seine. En 1876, le nombre des suicides avait été de 22 (6 hommes dans la Seine, 14 hommes, 2 femmes dans les autres départements).

TABLEAU IV. - Aliénation mentale, épilepsie.

Les cas d'aliénation mentale signalés en 1877 forment un total de 710 pour le sexe masculin (Seine 319, autres départements 391) et de 203 pour le sexe féminin (Seine 108, autres départements 95) tandis qu'en 1876, le nombre en avait été de 551 pour les hommes (Seine 229, autres départements 322) 213 pour les femmes (Seine 120, autres départements 93).

Les chiffres afférents à l'année 1877 se répartissent ainsi suivant la situation légale et la durée du séjour des détenus dans les prisons au moment où a été régulièrement constatée l'existence de la maladie :

	-	SEI	NE.	AUTRES DÉPARTEMENTS,		TOTAL.	
		SEXE MASCULIN.	SRIE FÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	SKXR MASGULIN.	SKXE PÉMININ.
Inçu	ılpės, prévenus, accusés	293	99	317	75	610	174
	Dans les 45 premiers jours	9	7	28	3	37	10
	Plus de 15 jours à 1 mois	3	»	9	7	12	7
iés.	Plus de 1 mois à 3 mois	8	2	21	5	29	7
amn	Plus de 3 à 6 mois	5	79	11	3	16	3
Condamnés.	Plus de 6 mois à 1 an	1	>>	4	1	5	1
	Plus de 1 an à 2 ans	»	»	»	1	×	1
	Plus de 2 ans	»	>>	1	»	1	»
		319	108	391	95	710	203

Le nombre considérable des inculpés, prévenus et accusés, s'explique par cette circonstance que, très fréquemment, il est

HOMMES.

FEMMES.

écroué dans les prisons des individus ayant commis des crimes ou des délits et dont l'état d'aliénation est reconnu à une époque plus ou moins avancée de l'instruction, ou même seulement au moment du jugement. En outre, à Paris, le dépôt près la Préfecture reçoit, en observation, les personnes dont le placement d'office dans les asiles est requis par l'autorité administrative ou judiciaire : 265 hommes et 90 femmes y ont été ainsi internés provisoirement en 1877, au lieu de 158 et 113 en 1876. Le contingent fourni par les condamnés étant de 100 (Seine 26, autres départements 74) pour le sexe masculin, 29 (Seine 9, autres départements 20) pour le sexe féminin, on trouve qu'il y avait sur 100 aliénés de cette catégorie :

	SEI	NE.	AUTRES DÉP	ARTEMENTS.	TOTAL.		
	SEXE MASCULIN.	SEXE PÉMININ.	SEXE HASCULIN.	SEXE FÉMININ.	SRXE MASCULIN.	SEXE PÉMINIK.	
Dans les 15 premiers jours	34.62	77.78	37.84	15 »	37 »	34.48	
Plus de 15 jours à 1 mois	11.54	» ·	12.16	3 5 »	12 »	24.14	
Plus de 1 mois à 3 mois	30.77	22,22	28.38	25 »	29 »	24.14	
Plus de 3 mois à 6 mois	19.23	>>	14.86	15 ×	16 »	10.34	
Plus de 6 mois à 1 an	3.84	»	5.41	õ»	5 »	3.45	
Plus de 1 an à 2 ans	»	»	»	5 »)) »	3.45	
Plus de 2 ans	"	»	1.35	»	1 »	»	
	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	

Les proportions étaient à peu près les mêmes en 1876.

Les cas d'épilepsie sans aliénation mentale ont été au nombre de 280 (Seine 89, autres départements 191) pour les hommes ou les jeunes garçons, 55 (Seine 13, autres départements 42) pour les femmes ou les jeunes filles, en 1877, contre 276 (Seine 97, autres départements 179) pour le sexe masculin, 57 (Seine 26, autres départements 31) pour le sexe féminin, l'année précédente.

TABLEAU V. - État disciplinaire.

Les juridictions ordinaires ont condamné, pour crimes ou délits commis pendant la détention, 70 hommes et 8 femmes, savoir :

• •	MORT.	TRAVAUX FORCÉS.	RCLUSION.	ENPHISONNE- MENT.	TRAVAUX Porcés.	RECLUSION.	EMPRISONNE-
Tentative d'assassinat sur un agent de sur- veillance.	1	»	»	»	»	»	»
Incendie))	»	>>	2) >	»	»
Coups et blessures à des agents	,, ,,	1	1	6	»	»	»
Voies de fait, outrages à des agents	»	»	»	16	»	, »	3
Coups et blessures à des co-détenus	»	»	×	8	»	» ·	»
Vol	»	»	»	2	»	»	1
Outrage public à la pudeur	»	»	»	5	>>	»	4
Evasion avec bris de prison (ou tentative).	»	»	»	28	»	»	»
*	1	1	1	67	»	»	8
		7	0			8	

Dans les chiffres afférents aux hommes, la population des prisons de la Seine figure pour 8 détenus condamnés à l'emprisonnement à raison de voies de fait et outrages envers le personnel.

Le nombre des condamnations avait été seulement en 1876, pour les hommes de 40, dont 2 aux travaux forcés pour tentative d'assassinat, 7 à l'emprisonnement pour coups et blessures, 4 à la même peine pour voies de fait envers des gardiens, 8 à l'emprisonnement pour coups et blessures envers des co-détenus, 14 pour évasion (ou tentative) avec bris de prison, 4 pour vol, 1 pour outrage public à la pudeur, et 2 femmes à l'emprisonnement dont 1 pour coups à une co-détenue, 1 pour tentative d'évasion avec bris de prison.

Les infractions retenues par la justice disciplinaire forment un total de 24,834 (Seine 4,828, autres départements 20,006) pour les hommes et les jeunes garçons 2,421 (Seine 357, autres départements 4,764) pour les femmes et les jeunes filles.

Ces infractions se répartissent de la manière suivante :

	!	SEI	NE.	AUTRES DÉPARTEMENTS.		
		SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	
Actes de violence		371 18 198 4,241	49 3 18 287	1,984 577 967 16,478	185 135 58 1,386	
	Total	4,828	357	20,006	1,764	
Soit, sur 100 infractions: Actes de violence Actes d'immoralité Refus de travail Infractions diverses		7.69 0.37 4.10 87.84	13.73 0.84 5.04 80.39	9.92 2.88 4.83 82.37	10.49 7.65 3.29 78.57	
		100 »	100 »	100 »	100 »	

Il a été infligé 24,745 punitions (Seine 4,828, autres départements 19,917) aux hommes et aux jeunes garçons, 2,107 (Seine 357, autres départements 1,750) aux femmes et aux jeunes filles, savoir :

	SEI	NE.	AUTRES DÉPARTEMENTS.		
	SEXE MASCULIN.	SEXE PÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	
Cellule	3,957 747 *********************************	308 » » 49 357	7,773 9,930 1,203 1,011 19,917	811 856 25 58 1,750	
Soit sur 100 punitions: Cellule	81.96 45.47 ** 2.57	67.40 » 32.60	39.03 49.86 6.04 5.07	46.34 48.92 1.43 3.31	

La proportion, par jour et pour 100 détenus, des infractions est :

Pour le sexe masculin, dans la Seine, de. . . 0.31 en 1877, contre 0.30 en 1876.

— — dans les autres départ^{ts} 0.36 0.37

Pour le sexe féminin, dans la Seine, de. . . 0.06 0.04

— — dans les autres départ^{ts} 0.16 comme en 1877.

Celle des punitions est:

Pour le sexe masculin, dans la Seine, de. . . 0.31 en 1877, contre 0.30 en 1876.

Pour le sexe féminin, dans les autres départ^{ts}

dans les autres départ^{ts}

dans les autres départ^{ts}

dans les autres départ^{ts}

dans les autres départ^{ts}

0.36 comme en 1876.

0.16 comme en 1876.

Au 31 décembre 1877, le nombre des détenus placés en cellule par punition disciplinaire était de 11 hommes, 5 femmes, dans les prisons de la Seine, 69 hommes, 7 femmes, dans les autres, soit, par rapport à l'effectif existant à la même date, 0.28 et 0.32 0/0 dans les premiers de ces établissements, 0.44 et 0.25 0/0 dans les derniers, contre 0.36 et 0.13 0/0, 0.48 et 0.27 en 1876.

Il n'existe pas, dans la répartition des infractions et des punitions, de différences sensibles entre les deux années.

Aucune évasion n'a été tentée ni consommée dans les prisons de la Seine en 1877, tandis qu'en 1876 on avait constaté une tentative commise par un homme. Dans les prisons des autres départements, on signale pour les hommes :

Il n'a pas été relevé de faits de cette nature contre les femmes, alors qu'en 1876 une détenue avait tenté de s'échapper.

TABLEAU VI. - Enseignement scolaire.

Pendant l'année 1877, des écoles ont été créées dans 33 maisons de correction départementales; mais, faute d'éléments suffisants pour le fonctionnement régulier de l'enseignement, deux de celles qui existaient à la fin de 1876 (Lons-le-Saulnier et Quimper) ont dû être supprimées; elles seront réorganisées dès que les circonstances le permettront. Le nombre total en était, au 31 décembre 1877, non compris les écoles établies dans quelques-unes des prisons de la Seine, de 76, réparties entre 60 départements; dans 13 prisons, les détenus des deux sexes étaient

appelés à recevoir les éléments de l'instruction primaire, dans 1 les femmes seules, dans 46 les hommes seuls.

Au 31 décembre 1876, le nombre des détenus à l'école :

-	SEINE.		AUTRES DÉ	PARTEMENTS.
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	et	et	et	et
	jeunes	jeunes	jeunes	jeunes
	garçons.	filles.	garçons.	filles.
était de	282	75	1,143	82
	2,272	445	5,792	422
Il est sorti,	2,554	520	6,935	504
	2,278	458	5,329	431
Le nombre des détenus présents, au 31 décembre 1877, était de	276	62	1,606	73

soit, par rapport à l'effectif des prisons où avaient pu être organisées des écoles, 9.10 0/0 pour le sexe masculin, 5.36 pour le sexe féminin, dans la Seine, 20.18 0/0 pour le sexe masculin, 23.62 pour le sexe féminin, dans les autres départements, contre 6.26 et 4.89 0/0, 20.71 et 41.87 0/0 en 1876.

Par rapport à l'effectif général, les proportions sont de 6.94 0/0 pour le sexe masculin, 3.95 pour le sexe féminin dans la Seine, 10.30 pour le sexe masculin, 2.56 pour le sexe féminin dans les autres départements, en 1877, au lieu de 6.27 et 4.89 0/0, 7.26 et 1.81 0/0 en 1876.

La statistique résume ainsi qu'il suit les résultats de l'enseignement :

		SE	INE.	AUTRES DÉPARTEMENTS		
		SEXE MASGULIN.	SEXE PÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SRKE PÉMININ.	
Illettrés.	ayant appris à lire	266 271 374	89 5 141	1,116 1,184 559	103 65 50	
		911	235	2,859	218	
Sachant lire.	ayant appris à écrire	158 25 17	51 56 91	805 923 22 3	50 62 33	
	•	200	198	1,951	145	

	SEI	NE.	AUTRES DÉPARTEMENTS.		
•	SEXE	SEXE PÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE PÉMINIM.	
Sachant lire et écrire. ayant fait des progrès	399 635	1 »	1,215 332	46 35	
	1,034	1	1,547	81	
ossédant une instruction (ayant fait des progrès plus élevée (n'ayant pas fait de progrès	136 273	86 »	465 113	33 27	
	409	86	578	60	
RÉCAPITULATION :		-			
Ayant profité de l'enseignement	1,255 1,299	288 232	5,714 1,221	359 145	
·	2,554	520	6,935	504	

soit sur 400 élèves:

		SEI	NE.	AUTRES DÉPARTEMENT		
		SEXE MASCULIN.	SEXE PÉMININ.	SEXE MARCULIN.	SEXE PÉMININ,	
Hettrés	ayant profité de l'enseignement n'ayant pas fait de progrès	58.95 41.05	40 » 60 »	80.45 19.55	77.06 22.94 100 »	
Sachant lire	ayant profité de l'enseignement	94.50 8.50	54.04 45.96	88.57 11.43	77.24 22.76	
Sachant lire et écrire.	ayant profité de l'enseignement (n'ayant pas fait de progrès	38.59 61.41 100 »	100 » 100 » 100 »	100 » 78.54 21.46 100 »	100 » 56.79 43.21 100 »	
	ayant profité de l'enseignement	33.25 66.75	100 » » »	80.45 19.55	55 » 45 » 100 »	
Ensemble	ayant profité de l'enseignement n'ayant pas fait de progrès	49.14 50.86 100 »	55.38 44.62 100 »	82.39 17.61 100 »	71.23 28.77 100 »	

En 1876, la proportion générale des détenus ayant profité de l'enseignement était 26.80 0/0 pour le sexe masculin, 13.48 pour

le sexe féminin dans les prisons de la Seine, 83.72 0/0 pour le sexe masculin, 65.69 pour le sexe masculin, dans les autres.

TABLEAUX VII et VIII. — Travail.

Les journées de travail forment un total de 4,016,937, dont 1,075,801 (hommes et jeunes garçons 816,706, femmes et jeunes filles 259,095) dans la Seine, 2,941,136 (hommes et jeunes garçons 2,420,435 femmes et jeunes filles 520,701) dans les autres départements. Le nombre moyen des détenus occupés ressort ainsi à 13,000 (hommes et jeunes garçons 10,476, femmes et jeunes filles 2,524) dont 3,481 (hommes et jeunes garçons 2,643, femmes et jeunes filles 838) dans la Seine, 9,519 (hommes et jeunes garçons 7,833, femmes et jeunes filles 1,686) dans les autres départements, soit, sur 100 individus, par rapport à la population moyenne:

 4877.
 1876.

 THE TOTAL.
 REST OF ALL.

 Seine.
 62.47 50.21 58.80 62.53 46.92 57.80

 Autres départements.
 52.02 55.12 52.34 54.99 60.44 53.91

 Proportion générale.
 54.26 53.38 54.09 56.65 55.35 56.39

Au 31 décembre, le nombre des travailleurs était de 14,503 (hommes et jeunes garçons 11,871, femmes et jeunes filles 2,632) dont 3,623 (hommes et jeunes garçons 2,805, femmes et jeunes filles 818) dans la Seine, 10,880 (hommes et jeunes garçons 9,066, femmes et jeunes filles 1,814) dans les autres départements, soit, sur 100 détenus, par rapport à l'effectif, à la même date:

date:						
	1877.			1876.		
	SEXE MASCULIN.	SEXE PÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.
Seine	70.51 58.14	52.02 43.72	65.27 59 »	69.30 47.93	60.69 53.09	67.11 49.09
Total	60.66	59.55	60.45	52.70	56.99	53.48

Le total des produits du travail s'est élevé à la somme de 2,107,999 fr.51 c. (hommes et jeunes garçons 1,753,166 fr. 30 c., femmes et jeunes filles 354,833 fr. 21 c.) dont 597,038 fr. 46 c. (hommes et jeunes garçons 441,080 fr. 91 c., femmes et jeunes filles 155,957 fr. 55 c.) dans la Seine, 1,510,961 fr. 05 c. (hommes et jeunes garçons 1,312,085 fr. 39 c., femmes et jeunes filles 198,875 fr. 66 c.) dans les autres départements, soit en moyenne :

	SEINE.		AUTRES	DÉPARTES	IENTS.	TOTAL.			
•	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE · FÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SRXE FÉMININ.	TOTAL.
En 1877, par journée de travail Par journée de détention	cent. 54.01 28 41	cent. 60.19 25.61	cent. 55.50 27.62	cent. 54.21 23.88	cent. 38.19 17.81	cent. 51.37 22.85	cent. 54.16 24.89	cent. 45.50 20.56	cent. 52.48 24.03
En 1876, la moyenne était : Par journée de travail Par journée de détention	52.89 27.93	62.69 25.24	55.55 27.41	52.95 24.58	38.78 19.78	50.36 23.77	52.94 25.32	46.74 21.83	51.70 24.61

La somme ci-dessus de 2,107,999 fr. 51 c. a été ainsi partagée :

	SEINE.	AUTRES DÉPARTEMENTS .	TOTAL.
Pécule des détenus	327,601 f. 68	780,573 f. 55	1,108,175f.23
(art. 41 du C. p.) et concédé aux entrepreneurs ou acquise au Trésor	269,436 78	730,387 50	999,824 28
Total	597,038 46	1,510,961 05	2,407,999 51
Soit, par journée de détention : Aux détenus	15 cent.16 12 46	11 cent.81 11 04	12 cent.63 11 40
Total	27 62	22 85	24 03

En 1876, la portion du produit du travail attribuée au pécule des détenus s'élevait à 13 c. 01 (Seine 15 c. 07, autres départements 12 c. 32), celle dont le Trésor avait directement ou indirectement profité à 11 c. 60 (Seine 12 c. 04, autres départements 11 c. 45).

ALGÉRIE.

Une seule modification a été apportée au classement des prisons départementales de l'Algérie : la prison annexe de Dellys, pourvue d'une organisation régulière, figure à la statistique des maisons d'arrêt, de justice et de correction qui comprend, en 1877, 21 établissements. En outre, par suite de la création d'une nouvelle brigade de gendarmerie, le nombre des chambres de sûreté s'est trouvé porté de 86 à 87; celui des dépôts et des prisons annexes les moins importantes est, comme en 1876, de 25.

CHAMBRES ET DÉPOTS DE SURETÉ OU PRISONS ANNEXES

	DÉTENUS	CIVILS.	MILITAIRES	
	HOMMES ET JEUNES GARÇONS.	FEMMES ET JEUNES FILLES.	ÉT Marins.	TOTAL.
L'effectif, au 31 décembre 1876, etait de	81 21,290	2 421	» 2,014	83 23,725
il est sorti	21,371 21,243	423 417	2,014 2,014	23,808 23,674
L'effectif, au 31 décembre 1877, était de	128	6	»	134

Le nombre des journées de détention ayant été de 92,226 dont 89,768 (hommes et jeunes garçons 88,405, femmes et jeunes filles, 4,663) pour les détenus civils, 2,458 pour les militaires et marins, la population moyenne ressort à 253 savoir :

Détenus civils. —	Hommes	et jeunes	garcons	241)	
Détenus civils. —	Femmes	et jeunes	filles.	5	246
Militaires et marins			_	•	7

Les moyennes étaient, en 1876, de 179 pour les détenus civils du sexe masculin, 3 du sexe féminin, 6 pour les militaires ou marins, soit un total de 188, inférieur de 65 à celui de 1877.

Il s'est évadé 3 individus dont 1 a été repris avant la fin de l'année.

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

Ces établissements renfermaient, au 31 décembre 1876 (tabl. I).

	SEXE MASGULIN.	srxe Péninin .	TOTAL.
Une population de	1,809	79	1,888
	17,812	625	18,437
Ensemble	19,621	704	20,325
	17,299	626	17,925
La population était, au 31 décembre 1877, de	2,322	78	2,400

Les journées de détention forment un total de 772,983, dont 742,013 pour le sexe masculin, 30,977 pour le sexe féminin, ce qui correspond à une population moyenne de 2,118 dont 2,033 hommes et jeunes garçons, 85 femmes et jeunes filles. En 1876, la moyenne était de 1,868 dont 1,779 hommes et jeunes garçons, 89 femmes et jeunes filles. Il y a donc eu, en 1877, une augmentation de 254 pour le sexe masculin, une diminution de 4 pour le sexe féminin, soit une différence nette, en plus, de 250.

L'effectif, au 31 décembre 1877, était réparti de la manière suivante (tab1. II):

	I	NOMBRI	i.	PROPO	RTION PO	UR 100.
Adultes :	SEXE MASGULIN.	SEYE FÉMININ.	TOTAL.	SEKE MASCULIN.	SEXE PÉMININ.	TOTAL .
Adultes: Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi. attendant leur transfèrement à leur destination à l'emprisonnement de simple police pour 1 mois et au-dessous pour plus de 1 mois jusqu'à 2 pour plus de 2 mois jusqu'à 1 an pour plus de 1 an, autorisés à subir leur peine dans les prisons départementales Détenus pour dettes envers l'Etat envers les particuliers Détenus par mesure administrative Passagers civils Militaires et marins. Jeunes détenus: En correction paternelle Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi. Condamnés à 6 mois et au-dessous Jugés attendant leur transfèrement.	733 159 20 109 109 138 770 204 18 5 27 2	36 2 » 9 5	161 20 118 114 141	31.568 6.848 0.861 4.694 5.943 33.161 8.786 0.775 0.215 1.163 0.086	46.154 2.564 3.846 41.539 6.410 3.846 14.102 2.564 3.846 14.102	6.708 0.833 4.907 4.750 5.875 32.542 8.583 0.750 0.208 2.1125 0.083
TOTAUX	2,322	78		100 »		100 »

Si l'on compare ces chiffres à ceux de 1876, on constate, notamment, que la proportion des hommes prévenus, accusés, etc. a diminué, ainsi que celle des condamnés dont la peine n'excède pas 3 mois, tandis que celle des condamnés à plus de 3 mois jusqu'à 1 an a augmenté; pour les femmes, il y a une augmentation en ce qui concerne les prévenues et les condamnées à un mois et au-dessous et à plus de 3 mois, une diminution en ce qui concerne les condamnées à plus de 1 mois jusqu'à 3; les différences en plus ou en moins que présentent les autres catégories sont peu sensibles.

Le nombre des condamnés à plus d'un an autorisés à subir leur peine dans les prisons départementales est relativement élevé: 204 ou 8.786 0/0 en 1877 et 168 ou 9.287 0/0 en 1876. Cet effectif appartient presque intégralement (202 en 1877 et 166 en 1876) à la maison de correction départementale d'Oran, où, à raison de l'insuffisance de la maison centrale l'Harrach, sont maintenus les condamnés de 1 an et 1 jour à 3 ans, non récidivistes.

Le total des effectifs maxima qu'aient renfermés les divers

établissements compris au tableau II a été de 2,800 pour le sexe masculin, 153 pour le sexe féminin, en 1877, contre 2,296 et 162 en 1876.

L'état sanitaire (tabl. III) s'est maintenu dans des conditions normales en 1877.

Pendant cette année, il a été admis, pour cause de maladie, soit à l'infirmerie, soit à l'hôpital, 935 hommes et jeunes garçons, 51 femmes et jeunes filles, soit par jour et pour 100 détenus, une proportion de 0.13 pour le sexe masculin, 0.16 pour le sexe féminin, contre 0.11 et 0.17 en 1876.

Les journées de traitement forment un total de 14,126, savoir :

	A l'infirmerie	A l'hôpital	Total.
Hommes et jeunes garçons	9,907	3,033	12,942
Femmes et jeunes filles		478	1,184
	10,615	3,511	14,126

La proportion des journées d'hôpital sur l'ensemble des journées de maladie est de 24.85 0/0 ou 23.59 pour le sexe masculin, 40.38 pour le sexe féminin, contre 33.11 0/0, 30.34 0/0 et 45.81 0/0 en 1876.

Celle des journées de maladie par rapport aux journées de détention, tant dans les infirmeries que dans les salles d'hôpital, ressort, en 1877, à 1.79 0/0 (sexe masculin 1.71, sexe féminin 3.60) contre 1.58 0/0 (sexe masculin 1.55, sexe féminin 2.59) en 1876. Si l'on tient compte seulement des journées d'infirmerie comparativement aux journées de détention dans les prisons, on trouve 1.37 0/0 (sexe masculin 1.34, sexe féminin 2.28) en 1877, contre 1,07 0/0 (sexe masculin 1.08, sexe féminin 0.90) en 1876.

Le nombre des décès s'est élevé à 92, savoir :

	A l'infirmeri e	A l'hôpital	Total.
Hommes et jeunes garcons	76	14	90
Femmes et jeunes filles	1	1	2
	77	15	92

La mortalité, sur l'ensemble de l'effectif, y compris les détenus à l'hôpital, est, en 1877, de 4.27 0/0 (sexe masculin 4.35, sexe

féminin 2.27) en 1877, contre 2.66 0/0 (sexe masculin 2.74, sexe féminin 1.11).

Dans les chiffres ci-dessus ne sont pas comprises 2 morts volontaires, en 1877 et 1 en 1876; les 3 suicidés étaient tous du sexe masculin.

Il a été constaté (tabl. IV), chez les hommes, trois cas d'aliénation mentale parmi les prévenus, un parmi les condamnés ayant subi de 1 à 3 mois de détention, tandis qu'en 1876, un seul homme, en état de prévention, avait été reconnu aliéné. L'existence de l'épilepsie n'est signalée que pour 1 homme, en 1877; la statistique de 1876 ne mentionne aucun détenu comme atteint de cette maladie.

L'administration n'a eu, en 1877, à déférer aux tribunaux ordinaires ni délits, ni crimes commis dans les prisons; 4 hommes avaient été condamnés en 1876, pour évasion.

Les infractions retenues par la justice disciplinaire ont été au nombre de 1,729 pour les hommes et les jeunes garçons, 55 pour les femmes et les jeunes filles (tabl. V) soit, par jour et par 100 détenus:

Sexe masculin								0.23	contre	0.14 en	1876.
Sexe féminin	٤ .					ì	٠	0.18		0.08	

Ces infractions étaient ainsi réparties, en 1877 :

	NOMI	BRE.	PROPORTION sur 100.		
	SEXE MASCULIN.	SEXE PÉMININ:	SEXE WASCULIN.	S EX E FÉMININ .	
Actes de violence Immoralité Refus de travail Infractions diverses.	209 85 422 1,013 1,729	5 1 7 42 53	12.09 4.91 24.41 58.59	9.09 1.82 12.73 76.36	

En 1876, on comptait, sur 100 infractions, pour le sexe masculin, 15.93 actes de violence, 1.98 d'immoralité, 19.66 refus de travail, 62.53 infractions diverses; pour le sexe féminin, 8 actes de violence, 20 d'immoralité et 72 infractions diverses.

Les punitions, en nombre égal à celui des infractions constatées, ont consisté en :

			ن استعداد		
	NOM	BRE	PROPORTION SUR 100		
	S EX E MÁSCULIN,		SEIÉ M&SCULIN,	śeiż Féminin,	
	-		<u> </u>		
Cellüle	1,332	38	77.04	69.09	
Pain sec et autres privations alimentaires	336	16	19.43	29.09	
Amendes	x	»	25	Ŕ	
Autres punitions	61	1	3,53	1.82	
				<u>-</u>	
	1,729	55	100. 👟	100. »	
		<u> </u>	1		

L'emploi de la cellule avait été un peu moins fréquent en 1876 (75.83 0/0 pour le sexe masculin, 48 pour le sexe féminin) mais par contre, il avait été infligé un plus grand nombre de privations alimentaires (21.53 0/0 et 24).

Le nombre des hommes évadés, qui était de 25 dont 13 repris, en 1876, s'est élevé à 28 dont 12 repris en 1877; en outre, 23 pendant la première de ces années, 29 pendant la dernière ont tenté des évasions. Aucun acte de cette nature n'a été relevé contre les femmes.

L'école que l'on avait réussi à organiser en 1876 à la prison d'Alger, a dû, faute d'éléments suffisants, cesser de fonctionner en 1877 (tabl. VI).

Le travail (tabl. VII et VIII) est toujours peu développé dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction de l'Algérie.

Le nombre des journées de travail ayant été de 205,051 pour les hommes, 6,144 pour les femmes, la moyenne des travailleurs ressort à 664 pour les uns, 20 pour les autres.

Au 31 décembre 1877, il y avait 841 hommes et 31 femmes occupés.

Ces chiffres donnent, pour 100 détenus, les proportions ciaprès :

Moyenne des individus occupés: hommes	31.68 0/0 en	1877,	contre	38.11 e	n 1876.
				16.85	_
Nombre au 31 décembre : hommes	36.22		_	40.69	
— femmes	39.74	<u></u>	_	40.51	

Le montant du produit du travail a atteint seulement le chiffre

- clxxii -

de 77,804 fr. 04 c. dont 75,786 fr. 65 c. pour les hommes, 2,017 fr. 39 c. pour les femmes en 1877, au lieu de 87,645 fr. 59 c. dont 85,739 fr. 69 c. pour les hommes, 1,905 fr. 90 c. pour les femmes en 1876, soit une moyenne:

Par journée de travail, pour les hommes de 36.95 en 1877, contre 41.49 en 1876.

— pour les femmes de 32.08 — 41. —

Par journée de détention, pour les hommes de 10.21 — 13.16 —

— pour les femmes de 6.51 — 5.86 —

La somme ci-dessus de 77,804 fr. 04 c. a été ainsi répartie ;

Aux |détenus 39,451 fr. 90 ou 5 c. 10 par journée de détention. Aux entrepreneurs . . . 38,352 14 4 96 — —

En 1876, la part des détenus avait été de 6 c. 83, celle des entrepreneurs de 5 c. 99.

SIXIÈME PARTIE.

DÉPOT DE CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS

Le dépôt de condamnés aux travaux forcés établi à Saint-Martin-de-Ré, renfermait, au 31 décembre 1876, un effectif de 140 Le nombre des entrées a été pendant l'année de 928
Ensemble \dots $\overline{1,068}$
Celui des sorties, de
L'effectif était, au 31 décembre 1877, de
au dépôt pendant l'année, à 86 jours 1/2. La population moyenne était, en 1876, de 310, et la durée moyenne du séjour des condamnés au dépôt, pendant l'année de
99 jours 1/2.
Le chiffre de 787 sorties se décompose ainsi: Condamnés dont la peine a été commuée en reclusion ou en emprisonnement, transférés dans des maison centrales
justice, pour répondre à de nouvelles poursuites ou pour
être entendus en témoignage
Total égal

Le condamné destiné à la Guyane a été transféré au quartier de la prison d'Avignon où sont réunis les forçats de race africaine ou asiatique, en attendant leur embarquement à Toulon pour cette colonie.

Les condamnés à destination de la Nouvelle-Calédonie sont transportés par un aviso, de Saint-Martin, en rade de l'île d'Aix, où stationne le navire sur lequel ils doivent prendre passage. Deux départs ont eu lieu en 1877, le premier, le 22 avril, par La Loire, avec 360 forçats, le second, le 10 octobre, par Le Navarin, avec 400. Le nombre des hommes soumis à l'examen des commissions médicales avait été de 788, parmi lesquels 8 ont dû, à raison de leur état de maladie, être provisoirement éliminés des listes d'embarquement, 20 n'ont pu partir faute de place.

Le relevé ci-dessous fait connaître, en ce qui concerne les individus entrés pendant l'année 1877, la juridiction par laquelle ils ont été condamnés, la durée de la peine, les motifs de la condamnation, le lieu où elle a été prononcée, la nationalité, l'âge, l'état civil, la religion, la profession, les antécédents judiciaires et l'état de l'instruction.

	187	17.	1876. —	Augmenta-	Diminu-
	Nombre.	Proportion p. %.	Proportion	tion.	tion.
Juridiction (tabl. II.)			04.14		
Cours d'assises ,	846	91.56	91.41	0.15	.»
Tribunaux militaires ou maritimes	78	8.44	8.59	<u> </u>	<u>»</u>
	924	100 »	100 *	0.15	0.15
Durée de la peine (ibid.)					25
De 5 à 7 ans	230	24.89	21.78	3.14	20
Plus de 7 à 10	335	36.25	26.67	9.58	20
— 10 à 15	98	10.61	21.48	»	10.87
- 15 à 20	109	11.80	14.89	»	3.09
Plus de 20 ans	1	0.11	0.50	,	0.39
A perpétuité	451	16.34	14.68	1.66	"
	924	100 »	100 »	14.35	14.35
The state of the s					
Nature des crimes ayant motivé la condamna- tion (tabl. III).					
Vol qualifié	518	1			
Assassinat	51	Į.			
Incendie	48	ĺ		,	
Fausse monnaie et contrefaçon de billets de				0.110	
banque	17	71.32	68.73	2.59	»
Parricide	11				
Empoisonnement	8	1			
Pillage, etc	5	1		1	-
Séquestration de personnes	1]			
Faux en écriture privée	26)		1	
- publique	7	1			
Complicité d'infanticide	5	4.76	4.90	»	0.14
Ventes d'effets militaires et désertion	4	1			
Banqueroute frauduleuse	2	J			
Meurtre	112	}	j		
Attentat à la pudeur	63	23.92	26.37	»	2.45
Viol	44	(
Bigamie	2	!		<u> </u> ;	
	924	100 »	100 »	2.59	2.59
Départements où les condamnés ont été jugés					
(tabl. IV).	400	14.61	17.78	, p	3.47
Seine	135	1	1 11.10] "	0
Seine-Inférieure	34	3.68	1] ,	
Rhône	28	3.03	l] .	
Loire	27	2.92	[
Seine-et-Oise	27	2.92	22.18	»	0,54
Nord	24	2.60	1		
Bouches-du-Rhône	21	2.27	1		
Gironde	20	2.16	1		1
Calvados	19	2.06	40 64	5.07	,
Autres départements de la métropole		58.42	53.05		0.09
Algérie		5.30	5.39	»	1.47
Autres colonies	3	0.33	1.50	»	0.10
En mer	»	700	0.10	5.07	5.07
	924	100 »	100 »	9,07	3.01

	1877.		1876.	Augmenta-	Diminu-
	Nombre.	Proportion p. º/o.	Proportion P. °/o.	tion.	tion.
Nationalité (tabl. V).					
Italiens	30	3.25			
Allemands	28	3.03	}		
Belges	12	1.30	1		
Espagnols	7	0.76	8.79	0.73	»
Suisses	5	0.54			
Anglais	3	0.32	1		
Autres étrangers	3	0.32]	1	
Français	336	90.48	91.21	»	0.73
	924	100. »	100. »	0.73	0.73
Age (tabl. VI).	=				
16 à 20 ans	131	14.18	12.59	1.59	»
21 à 25 —	232	25.11	21.68	3.43	»
25 à 30 —	155	16.78	17.18	»	0.40
31 à 40	230	24.89	27.57	»	2.68
41 à 50	128	13.85	14.29	»	0.44
51 à 60 —	48	5.19	6.59	»	1.40
Plus de 60 ans (1)	»	»	0.10	×	0.10
	924	100. »	100. »	5.02	5.02
État civil (tabl. VII).					
Célibataires et veufs sans enfants	697	75.43	75.83	»	0.40
» » ayant des enfants	9	0.98	1.40;	»	0.42
Maries ayant des enfants	163	17.64	16.78	0.86	»
- sans enfants	55	5.95	5.99	»	0.04
·	924	100. »	100. »	0.86	0.86
Religion (tabl. VIII).					
Catholiques	885	95.77	95.30	0.47	>>
Protestants	36 ≨	3.90	3.70	0.20	»
Israélites	2	0.22	0.40	»	0.18
Mahométans	»	»	0.10	, , »,	0,10
N'appartenant à aucun de ces quatre cultes.	1_	0.11	0.50	»	0.39
	924	100. »	100. »	0.67	0.67
Professions (tabl. IX).		-			
Propriétaires, rentiers	4	0.43	0.50	»	0.07
Professions libérales	25.1	2.71	1.50	1.21 😤	»
Employés des services publics et des particuliers	28	3.03	2.60	0.43	»
Commerçants, fabricants	16	1.73	5.39	»	3.66
Professions alimentaires	47	5.09	4.49	0.60	»
Ouvriers d'ateliers ou de fabriques	141	15.26	10.89	4.37	»
Industries du bâtiment et du mobilier	495	21.10	21.18	»	0.08
Professions agricoles, journaliers, domestiques	375	40.59	40.56	0.03	»
Professions nomades	37	4 »	4.10	»	0.10
Militaires et marins	21	2.27	4.89	»	2.62
Alacharge de leurs familles, sans métier, ni	»	»	»	×	>>
Atomatige de feurs families, sans metter, in	35	3.79	9 00		
2.F	924	-\ \ \frac{3.19}{100. \times}	$-\frac{3.90}{100.}$	6.64	0.11
	1 024	1 700. "	[TOO »	1 0.04	6.64

¹⁾ Ayant atteint cet âge postérieurement à la condamnation.

7				ī	
	1877.		1876.		
ļ				Augmenta -	Diminu-
	Nombre	Proportion	Proportion	tion.	tion.
	Nombre	p. º/••	p. º/o.		
Antécédents judiciaires (tabl. X).					
Ayant subi des condamnations entraînant les peines de la récidive.			·		
Uge	264	28.57	i		
Deux	149	16.13	ſ		
Trois	99	10.72		1.90	*
Quatre	77	8.33	1		-
Plus de quatre	35	3.79	1		
Ayant subi seulement des condamnations				ļ	
à un au et au-dessous.			1		
Une	91		,		
Deux	49	1	l .	0.21	»
Trois et plus	54	5.84	1		
	818	88.53	86.42	2.11	»
Avant été seulement renfermés comme jeune		1			
détenus dans des établissements d'éducation	1			[
correctionnelle	52	5.63	4.69	0.94)»
	870	94.16	1		»
Exempts d'antécédents judiciaires	54	5.84	8.89	»	3.05
	924	100. *	100. ×	3.05	3.05
Parts sur le produit du travail (tabl. XI).		-			
Un dixième.	157	16.99	19.18	3 »	2.19
Deux	190	20.50	20.58	3 »	0.02
Trois	377	62.43	60.2	2.21	20
	92/	100.	100.	2.21	2.21
Tree J. Himstonetian (Apl.) WIN				-	
État de l'instruction (tabl. XII).	294	31.89	33.60	3 x	1.84
Sachant lire	19	1		1	
— lire et écrire	59	1		1	1
lire, écrire et calculer		1			1 000
Possédant l'instruction primaire		0.3	1	1	1
- une instruction plus élevée	`l	0.4	1		
and instruction plus drotter	·	-	-	-	
	92	100.	100.	o 2.14	2.14

Les faits les plus saillants, dans la comparaison des deux années, sont : l'augmentation du nombre proportionnel des condamnés dont la peine ne dépasse pas 10 ans, et des condamnés à perpétuité, en même temps que de ceux qui ont commis les crimes impliquant la plus grande perversité; la diminution du contingent fourni par le département de la Seine; l'augmentation

de la proportion des individus n'ayant pas dépassé l'âge de 25 ans ; enfin la diminution de ceux qui étaient exempts d'antécédents judiciaires.

Pendant leur séjour au dépôt, 3 condamnés ont obtenu la commutation de leur peine, des travaux forcés à perpétuité en travaux forcés à temps; 11 des travaux forcés à temps en reclusion, 2 en emprisonnement; 3 une réduction de 5 ans: soit un total de 16 individus ayant été l'objet de mesures de clémence (tabl. XVII). Par rapport au chiffre de la population détenue (effectif au 31 décembre 1876 et entrées de l'année), la proportion est de 1.50 0/0 en 1877 contre 1.32 en 1876.

Il a été constaté (tabl. XIV) 724 infractions ou 0.78 0/0 par jour sur la population moyenne.

Ces infractions se répartissent ainsi :

	18	377.	1876.
	NOMBRE.	PROPORTION pour 100.	PROPOR- TION pour 100.
Yels	12	1.66	1.81
Veies de fait envers le personnel supérieur	»	»	x
— les agents de surveillance ou les contre-maîtres libres.	»	»	ъ
- d'autres détenus	20	2.76	2.38
Rebellion, mutinerie	62	8.56	2.58
Actes d'immoralité	4	0.55	0.77
Refus de travail	4	0.55	0.67
Paresse, négligence dans le travail	110	15.20	0.77
Infractions au silence	394	54.42	74.78
Usage de tabac	6	0.83	0.21
Jeu, trafic, possession d'objets prohibés	28	3.87	3.93
Infractions diverses	81	11.60	12.10
		l	!——I
	724	100	100
		1	1

En 1876, la moyenne des infractions s'élevait à 1.73 0/0. Il y a donc eu, en 1877, une diminution de 0.95; mais on remarquera que les infractions d'une certaine gravité, comme les voies de fait entre détenus, la rebellion, la mutinerie, ont été relativement plus fréquentes, et que, d'un autre côté, si la proportion des refus de travail a diminué, le service de surveillance s'est montré plus vigilant dans la constatation de la paresse ou de la négligence au travail.

Le nombre des punitions a été de 625, soit 0.68 0/0 par jour, contre 1.08 en 1876. Elles se répartissaient ainsi :

Cellule	 184
Pain sec	 15
Autres privations alimentaires	 396
Punitions pécuniaires	 12
Autres punitions	 18

99 infractions n'ont donné lieu qu'à de simples admonestations.

Les 625 punitions s'appliquent à 403 individus, ce qui donne, pour 1877, une proportion de 37.39 0/0, par rapport au nombre total des détenus, au lieu de 72.58 en 1876.

Il y a eu 1,464 journées de cellule de punition et 1,936 de privations alimentaires, ou 1.58 et 2.09 sur 100 journées de détention, contre 2.89 et 3.93 l'année précédente.

Aucune infraction n'a présenté un caractère de gravité suffisant pour motiver le recours à la juridiction des tribunaux ordinaires. Aucune évasion n'a été accomplie, ni tentée. Il en était de même en 1876.

L'état sanitaire (tabl. XV à XVII) à été généralement satisfaisant.

Le nombre des malades admis à l'infirmerie ne s'est élevé qu'à 83, et celui des journées d'infirmerie à 1,975. Par suite, la proportion des admissions, relativement à la population moyenne, ressort à 0.09 0/0 par jour, et celle des journées de maladie, relativement aux journées de détention, à 2.14; les proportions constatées en 1876 étaient de 0,14 et 3.61.

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions sont les indigestions et embarras gastriques (20 ou 24.10 sur 100.); les pneumonies et pleurésies, les fièvres intermittentes (pour chacun des deux groupes 7 ou 8.43 sur 100); les abcès, furoncles, ulcères (6 ou 7.22 sur 100); les gastrites, entérites, diarrhées, les rhumatismes, la gale (pour chacun des trois groupes 5 ou 6.02 sur 100); les maladies des bronches et du larynx, les fièvres diverses (pour chacun des deux groupes 4 ou 4.82 sur 100).

Il est décédé 5 détenus dont 1 d'une maladie du cœur, 1 de phtisie, 1 de méningite, 1 de névrose et 1 d'hydropisie. La

mortalité, qui s'élevait à 3.23 en 1876, est descendue à 1.98 0/0 en 1877.

De même qu'en 1876, on n'a eu à signaler ni cas d'aliénation mentale ou d'épilepsie, ni suicide.

Le travail (tabl. XVIII et XIX) a été plus actif qu'en 1876.

Le nombre des détenus occupés s'est élevé, en moyenne, pendant l'année, à 208, et il était au 31 décembre de 273, soit, par rapport à la population moyenne, 82.21 0/0, et par rapport à la population au dernier jour de l'année, 57.15 0/0, contre 69.68 et 82.14 0/0.

L'effectif moyen des travailleurs se répartit ainsi :

Effilochage de cordes	105
Confection de sacs en papier	19
Filage d'étoupes	
Confection de vêtements	
Menuiserie	10
Vannerie	9 /
Services économiques	39
Total égal	208

Les produits du travail forment, y compris la somme de 672 fr.88 c. distribuée en gratifications, un total de 27,835 fr. 03 c. et ressortent, en moyenne, à 43 c.20 par journée de travail, 30 c.11 par journée de détention en 1877, au lieu de 37 c. 07 et 21 c. 96 en 1876.

Sur ces produits, il a été attribué:

Au pécule des détenus A l'entrepreneur			fr. 50 }	27,822,43
Amendes et retenues			,	12,60
•	Total á	ral		20.835.03

La part des détenus, entièrement disponible pendant leur séjour au dépôt, est de 8 c. 24, celle de l'entrepreneur de 21 c. 87, par journée de détention.

Les dépenses faites par les condamnés sur le produit de leur travail ou sur les fonds déposés à leur profit, ont atteint le chiffre de 14.145 fr. 64 c., savoir :

Pain et autres aliments	7,378 fr. 21 5,389 77
Ports de lettres, frais d'actes notariés ou autres, dépenses diverses	836 35 501 31
Restitutions	50 »
Total égal	14,145 fr. 64

Soit, en moyenne, par journée de détention :

Pain et autres aliments			7 c.	98
Effets d'habillements et	menus ustensiles.		5	83
Autres dépenses			1	49
	Total.		15 c.	30

En 1876, la moyenne était de 15.01, dont 7 c. 72 en vivres, et 6 c. 35 en effets d'habillement ou menus ustensiles.

Les tableaux de répartition des journées de détention et de l'effectif au 31 décembre (tabl. XXI et XXII) contiennent les indications ci-après, qui permettent d'apprécier, dans son ensemble, la situation du dépôt de Saint-Martin.

	JOURNÉE	s de dét	TENTION.	RPPRCTI	RPFECTIF AU 31 DÉCEMP		
	18	77.	1876.	18	77.	1876.	
	Nombre.	PROPORTION POUR 400.	PROPORTION POUR 100.	NOMBRE.	PROPORTION POUR 100.	PROPORTION POUR 100.	
Travail,	64,430	69.70	59.24	273	97.16	82.14	
Chômage faute de travail	·»	»	»	»	»	»	
/ Arrivants	196	0.21	0.88	»	»	10.72	
Jours fériés	9,275	10.04	12.11	»	»	»	
Repos. Prescription médicale	408	0.44	0.76	»	· »	0.71	
Expectative d'embarquement	14,689	15.89	20.29	»	»	»	
Maladie	1,975	2.14	3.61	4	1.42	4.29	
Punition	1,464	1.58	3.11	4	1.42	2.14	
	92,437	100 »	100 »	281	100 »	100 »	

La proportion des journées afférentes à la période d'expectative d'embarquement, durant laquelle les condamnés sont soumis à un régime fortifiant et dispensés de tout travail, a diminué d'une manière sensible. La durée réglementaire en est de 15 jours, mais elle se trouve parfois étendue ou abrégée en raison des retards que peut, par suite de diverses circonstances, subir l'arrivée des transports, en rade de l'île d'Aix. De 22 jours 61, chiffre de 1876, la moyenne est descendue à 18 jours 64 en 1877.

SEPTIÈME PARTIE.

DÉPENSES. — ÉTAT DU PERSONNEL.

D'importantes modifications ont été introduites, à partir de l'exercice 1877, sur l'initiative de l'administration, dans le classement des dépenses des services pénitentiaires, au budget du ministère de l'intérieur.

Chaque catégorie de dépenses (traitements et accessoires des traitements, — entretien des détenus, — transport des détenus et des libérés, secours de route, — travaux ordinaires aux bâtiments, mobilier, — exploitations agricoles et dépenses diverses, — acquisitions et constructions,— remboursements sur les produits du travail, — subventions aux départements pour l'exécution de la loi du 5 juin 1875), forme un chapitre distinct, divisé en autant d'articles qu'il existe de services spéciaux.

Les crédits ouverts par diverses lois de finance pour les dépenses dont il s'agit, s'élèvent à la somme de 25,016,225 francs, savoir:

CHAPITRE	XIV. — Personnel	5,383,000 fr. 12,886,080
_ x	V bis. — Transport des détenus et des libérés, secours de route	533,000
_	XVI. — Travaux ordinaires aux bâtiments. — Mobilier	589,500
	XVII Exploitations agricoles. Dépenses diverses.	693,645
	XVIII. — Acquisitions et constructions	586,000
	XIX. — Subventions aux départements pour l'execu- tion de la loi du 5 juin 1875	450,000 4.195,000
	XX. — Remboursements sur les produits du travail.	
	Total Égal	25,016,225 IF.

Les dépenses effectuées sur les chapitres XIV à XVIII et XX forment un total de 24,162,742 fr. 37 c. ainsi réparti :

	PERSONNEL,	Entretien des pktrnus.	Trensport des détenus of des libérés, Secours de route.	Travaux ordinaires aux bhtiments.	Exploita- tions agricoles, dépenses diverses.	Acquisitions tions et constructions.	Rembour- sements sur le produit du TRAVAIL.	TOTAL.
Prance. Prance. Prance. Prance. Prance. Prance. Prance. Prance. Prance. Prance. Prance. Prance. Prance deferming the properties agricoles Prance deferming the Prance defe	7. c. fr. c. fr. c. 1,427,222 08 2,868,593 57 285,710 04 570,649 79 137,997 81 221,013 12 50,645 67 84,322 63 5,688,838 63 5,703,488 64 282,941 47 306,615 95 3 1,506,539 48 3 3 466,608 20 160,330 43 3 44,532 12	fr. c. fr. c. se 2,868,593 57 570,649 79 77 84,322 63 55,703,158 64 77 306,615 95 74,506,08 20 83 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	10 4 00 4 00 4 00 4 00 4 00 4 00 4 00 4	Fr. c. fr. c. fr. c. fr. c. fr. c. fr. c. fr. c. fr. c. fr. c. fr. c. fr. d.	fr. c. fr. c. 4,779 46 383,415 79 142,752 72 56,047 63	fr. c. 36,047 63 86,047 63 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	fr. c. fr. c. fr. c. fr. c. 2,4,779.46 343,415 79 3,437,983 55 2,752 72 56,047 63 416,127 52 55 56,047 63 416,127 52 55 56,047 63 44,507 71 22,482 66 9,987 34,855 74	fr. c. 8,296,406 98 1,209,846 62 487,057 83 180,290 37 8,786,632 62 846,076 33 1,552,270 » 423,008 20 674,433 47 44,532 12
Maisons centrales. Maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté Sûbeisement privé de jeunes détenus. Transport des détenus Frais de séjour de détenus hors des établissements pénitentiaires. Dépenses communes aux divers services.	472,308 39 134,359 97 " " 49,714 " 5,370,067 89	444,602 57 478,497 81 50,458 " 3,497 61 " " 12,688,920,01	25,247 84 25,247 84 25,247 84 25,247 84	32,127 71 3,406 15 " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	7,450 36 10,557 68 25,488 47 25,488 47	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	225,348 92	134,388 92,388 92,348 92 881,837 95 134,389 97 478,497 81 83,427 71 7,450 86 881,837 95 134,389 97 478,497 81 83,427 71 7,450 86 881,837 95 134,389 97 478,497 81 881,837 95 86,521 61 134,389 99 48,744 88

- CLXXXV -

Le montant des recettes versées au trésor, soit à charge de remboursement, soit à titre définitif, et provenant tant du produit du travail des détenus que de divers produits accessoires, a été de 5,716,487 fr. 53 c., savoir:

FRANCE.

Maisons centrales de force et de correction	,650,126 fr. 44 c. 221,436 71 122,820 54 47,491 26 154,435 63 308,849 10
A LGÉRIE.	
Maisons centrales de force et de correction	211,427 fr. 85 c.
En outre, il a été rétabli au crédit du ministère de l'intér totale de 13,550 fr. 97 c.	ieur, une somme
Savoir:	*
Frais d'entretien des militaires et marins déposés dans les prisons civiles	13,428 fr. 34 c.
Frais d'entretien des marins étrangers déposés dans les prisons	922 63

Mais les détenus de ces catégories figurant à la statistique des services pénitentiaires, les frais que nécessite leur entretien doivent être, pour ordre, maintenus dans les comptes.

Les dépenses du personnel, dont le total, pour 1877, est de 5,370,067 fr. 89 c., s'élevaient seulement, en 1876, à 5,349,213 fr. 14 c.; il y a donc eu une augmentation, 20,854 fr. 75 c., savoir:

	1876.	1877.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
FRANCE.				
	1 000 011 10	4 (27 27) 00	00 202 20	
Maisons centrales	1,392,044 40	1,427,252 08	35,207 68	»
Pénitenciers agricoles	- ,	285,710 04	3,487 95	»
Maisons de détention et maison centrale				
affectée aux comdamnés de l'insur-				
rection	184,284 68	137,997 80	»	46,286 87
Dépôt de forçats	45,867 57	50,615 67	4,748 10	>>
Maisons d'arrêt, de justice et de correc-		٠.	ŀ	
tion	2,675,181 31	2,668,838 03	»	6,343 28
Établissements publics de jeunes détenus.	291,613 19	282,941 47	»	8,671 72
Service des transfèrements	158,456 09	160,330 43	1,874 34	»
ALGÉRIE.				
Maisons centrales	151,912 50	172,308 39	20,395 89	»
Maisons d'arrêt, de justice et de correc-	,	·	· 1	
tion	116,487 47	134,359 97	17,872 50	»
Dépenses communes aux divers ser-	,	,	·	
vices	51,143 84	49,714 »	, »	1,429 84
Totaux.	5,349,213 14	5,370,067 89	83,586 46	62,731 71
		41		20,851 75
•	Augmenta	tion		40,00+ 75

La diminution considérable que l'on remarque à l'article intitulé « maisons de détention et maison centrale affectée aux condamnés de l'insurrection » provient de la suppression de ce dernier établissement (maison centrale de Landerneau) qui a reçu, à partir du mois de juin 1877, des individus condamnés à plus d'un an d'emprisonnement pour délits de droit commun. Cette diminution se trouve en partie atténuée pai une augmentation des dépenses du personnel des maisons centrales ordinaires. L'accroissement des dépenses afférentes aux établissements pénitentiaires de l'Algérie s'explique par le développement des divers services, leur assimilation graduelle à ceux de la métropole et l'envoi dans la colonie d'employés bénéficiant d'un supplément de traitement. Les autres différences en plus ou en moins que présente ce chapitre, sont la conséquence des fluctuations qui se produisent forcément dans un personnel composé de 4,920 fonctionnaires, employés ou agents, savoir:

	France.	Algérie.
Administration, services économiques, services agricoles, comptabilité.	326	19
Enseignement	53	»
Culte	439	6
Service de sauté	453	14
Râtiments	28	3
Gardiens-chefs des maisons centrales et établissements assimilés	3,273	18 195 13 228
© Surveillantes	78 4,650	270

L'ensemble des dépenses normales de détention, comprenant, indépendamment des frais d'administration et de garde, l'entretien des détenus, les services agricoles, les travaux ordinaires aux bâtiments, les achats de mobilier, etc., s'élève, déduction faite des recettes nettes, à 17,189,772 fr. 90 c. savoir :

FRANCE.

Maisons centrales de force et de correction, et pénitenciers agricoles	4,235,527 fr.	03 с.
Maisons de détention et maisons centrales affectes du con-	364.237	29
damnés de l'insurrection.	132,799	11
Dépôt de forçats	8,477,783 669,558 1,962,778	52 04 20
ALGÉRIE.		
Maisons centrales de force et de correction:	670,440 626,521 50,458	10 61 »»

Le nombre total des journées de détention étant de 21,291,201, la dépense moyenne ressort à 80 c. 74, en 1877, contre 79 c. 63, en 1876. Si l'on considère séparément chaque catégorie d'établissements, on constate les résultats suivants:

— clxxxviii —

FRANCE.

Maisons centrales de force et de correc	- '					
tion et pénitenciers agricoles	. 0	fr. 60	c. contr	e 0	fr. 56 c	e. en 1876.
Maisons de détention et maisons cen	-					
trales affectées aux condamnés de l'in	-					
surrection	. 1	62	, 	1	43	
Dépôt de forçats	. 1	43	_	1	45	
Maisons d'arrêt, de justice et de correc						
tion, chambres et dépôts de sûreté		94	***	0	96	
Établissements de jeunes détenus, pu-						
blics		68		1	08	
Établissements de jeunes détenus, pri-						
vés (garçons)		77		0	75	
Établissements de jeunes détenues, pri-						
vés (filles)	0	62	_	0	62	
ALG	ERI	E.				
Maisons centrales de force et de correc-						
tion	0	92	-	0	69	
Maisons d'arrêt, etc		72		0	72	
Etablissement privé de jeunes détenus.	1	07		1	05	

La somme de 433,846 fr. 08 c. afférente aux acquisitions et constructions a été employée ainsi qu'il suit:

MAISONS CENTRALES ET PÉNITENCIERS AGRICOLES.

Albertville. — Achèvement des deux ailes du bâtiment cen-	
tral	15,111 fr. 24 e.
ANIANE. — Reconstruction de la chapelle	15,524 fr. 15 c.
Landerneau Construction d'un bâtiment pour atelier,	,
école et dortoir	20,901 fr. 86 c.
Loos. — Réfection des toitures	3,195 fr. 85 c.
Riom. — Reconstruction du bâtiment de la manutention	15,782 fr. »»
CLAIRVAUX. — Construction d'ateliers	9,939 fr. 63 c.
Rennes. — Continuation des travaux de construction de	,
la nouvelle maison	262,661 fr. 06 c.
Casabianda. — Construction de logement, divers	48,847 fr. 19 c.
CHIAVARI. — Routes, aqueducs, etc	7,200 fr. 44 c.
ÉTABLISSEMENTS DE JEUNES DÉTENUS	
(Publics) Saint-Hilaire Construction d'ateliers et han-	
gars gars	15,100 fr. 87 c.
travaux divers	7,081 fr. 79 e.
(Privé) Fouilleuse. — Travaux divers	12,500 fr. »» c.
	,

Les dépenses du service des voitures cellulaires, comprenant les traitements du personnel, les frais de locomotion, de nour-

riture des prisonniers transférés et autres dépenses de route, le loyer des remises et magasins, l'achat et l'entretien du matériel, etc., se sont élevées à 601,193 fr. 79 c. Les frais de transfèrement proprement dits (locomotion, nourriture, etc.), entrent dans cette somme pour 381,466 fr. 45 c. pour 24,246 individus transférés, soit une moyenne de 15 fr. 73 c. en 1877, au lieu de 15 fr. 66 c. en 1876.

Sur le crédit de 150,000 francs ouvert au chapitre XX pour l'allocation de subventions aux départements en vue de l'application de la loi du 5 juin 1875, il n'a été employé qu'une somme de 3,902 fr. 12 c. représentant le quart de la dépense à laquelle ont donné lieu divers travaux d'appropriation effectués, dans le courant de l'année, à la prison de Sainte-Menehould. Une autre subvention montant à 11.045 fr. 75 c. a été, en outre, accordée au département de Maine-et-Loire, pour l'exécution d'une première série de travaux destinés à permettre l'application dans la maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers, du régime de l'emprisonnement individuel, et qui n'ont pu être entrepris qu'en 1878.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect,

Le Directeur de l'administration pénitentiaire, A. MICHON.